

I – RESULTATS DES EPREUVES ECRITES

Moyennes par matière des candidats intégrés

Filières	NB de copies	Moyenne générale	0 à 3	4 à 5	6 à 7	8 à 9	10 à 11	12 à 13	14 à 15	16 à 20
ECE		ANALYSE ECONOMIQUE ET HISTORIQUE								
ECE	1453	10.18	0.96	3.92	14.45	26.15	22.92	17.14	9.64	4.82
ECE	240	13.17	0.00	0.00	1.25	7.50	20.42	25.00	26.25	19.58
ECE	95	13.38	0.00	0.00	1.05	1.05	25.26	25.26	24.21	23.16
AVL		CONTRACTION								
AVL	131	11.24	3.82	4.58	11.45	22.90	8.40	16.03	9.92	22.90
AVL	24	14.75	0.00	0.00	4.17	12.50	0.00	16.67	16.67	50.00
AVL	6	13.67	0.00	0.00	16.67	16.67	0.00	16.67	0.00	50.00
B/L		CONTRACTION								
B/L	175	11.57	1.14	3.43	5.71	16.57	19.43	24.57	16.00	13.14
B/L	28	13.54	0.00	0.00	0.00	7.14	14.29	21.43	32.14	25.00
B/L	12	14.08	0.00	0.00	0.00	8.33	8.33	16.67	33.33	33.33
ECE		CONTRACTION								
ECE	1458	10.30	1.37	4.05	15.09	24.49	19.14	17.63	11.25	7.00
ECE	240	12.30	0.00	0.00	5.00	18.75	13.75	27.08	19.58	15.83
ECE	95	11.94	0.00	0.00	6.32	18.95	20.00	24.21	13.68	16.84
LSH		CONTRACTION								
LSH	319	10.12	1.57	5.64	16.61	21.63	19.12	18.18	9.40	7.84
LSH	33	12.64	0.00	3.03	9.09	6.06	9.09	30.30	15.15	27.27
LSH	13	11.69	0.00	0.00	7.69	7.69	23.08	46.15	7.69	7.69
ECS		CONTRACTION								
ECS	2410	10.93	0.83	3.11	12.28	21.37	19.34	18.96	14.32	9.79
ECS	499	12.53	0.20	1.60	5.61	10.82	18.44	23.25	21.04	19.04
ECS	236	12.33	0.42	1.69	6.36	9.75	20.34	25.00	19.92	16.53
ECT		CONTRACTION								
ECT	166	7.19	12.65	22.89	21.69	21.08	12.05	4.22	3.61	1.81
ECT	16	11.63	0.00	0.00	12.50	18.75	25.00	18.75	6.25	18.75
ECT	3	12.67	0.00	0.00	0.00	0.00	66.67	0.00	0.00	33.33
ECE		DISSERTATION DE CULTURE GENERALE								
ECE	1450	10.18	0.97	5.52	14.48	25.38	21.31	15.86	10.41	6.07
ECE	240	13.28	0.00	0.00	2.50	8.33	16.25	25.00	25.42	22.50
ECE	95	13.22	0.00	0.00	3.16	4.21	15.79	29.47	33.68	13.68

Filières		NB de copies	Moyenne générale	0 à 3	4 à 5	6 à 7	8 à 9	10 à 11	12 à 13	14 à 15	16 à 20
DISSERTATION DE CULTURE GENERALE											
ECS	Présents	2403	10.33	0.42	3.83	15.31	25.30	21.68	16.69	10.49	6.28
ECS	Admissibles	499	12.54	0.00	0.20	4.81	13.03	22.44	20.64	20.04	18.84
ECS	Intégrés	236	12.65	0.00	0.00	5.08	14.41	21.19	18.22	20.34	20.76
DISSERTATION DE CULTURE GENERALE											
ECT	Présents	158	6.99	12.66	22.15	31.65	15.19	7.59	6.96	1.90	1.90
ECT	Admissibles	16	10.63	0.00	0.00	12.50	31.25	18.75	25.00	6.25	6.25
ECT	Intégrés	3	8.50	0.00	0.00	33.33	66.67	0.00	0.00	0.00	0.00
DISSERTATION LITTERAIRE A/L											
AVL	Présents	131	10.11	0.76	2.29	19.08	29.77	17.56	11.45	12.98	6.11
AVL	Admissibles	24	13.38	0.00	0.00	4.17	12.50	4.17	25.00	33.33	20.83
AVL	Intégrés	6	14.17	0.00	0.00	0.00	0.00	16.67	33.33	16.67	33.33
DISSERTATION LITTERAIRE B/L											
B/L	Présents	175	11.93	1.14	1.14	10.29	20.57	13.14	16.57	16.00	21.14
B/L	Admissibles	28	15.48	0.00	0.00	0.00	7.14	0.00	21.43	10.71	60.71
B/L	Intégrés	12	16.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	25.00	8.33	66.67
DISSERTATION LITTERAIRE LSH											
LSH	Présents	317	10.17	3.47	7.26	20.19	14.20	15.46	21.14	8.20	10.09
LSH	Admissibles	33	15.61	0.00	0.00	0.00	0.00	6.06	21.21	12.12	60.61
LSH	Intégrés	13	15.15	0.00	0.00	0.00	0.00	7.69	30.77	7.69	53.85
DISSERTATION PHILOSOPHIQUE A/L											
AVL	Présents	132	10.36	0.00	3.03	12.12	29.55	21.21	20.45	7.58	6.06
AVL	Admissibles	24	14.00	0.00	0.00	0.00	0.00	4.17	45.83	29.17	20.83
AVL	Intégrés	6	14.50	0.00	0.00	0.00	0.00	16.67	16.67	33.33	33.33
DISSERTATION PHILOSOPHIQUE B/L											
B/L	Présents	176	9.34	0.57	0.00	27.84	31.25	21.02	12.50	5.11	1.70
B/L	Admissibles	28	11.71	0.00	0.00	7.14	21.43	14.29	35.71	14.29	7.14
B/L	Intégrés	12	11.08	0.00	0.00	8.33	25.00	16.67	33.33	16.67	0.00
DISSERTATION PHILOSOPHIQUE LSH											
LSH	Présents	322	9.93	0.00	4.04	17.39	25.78	24.84	17.08	6.83	4.04
LSH	Admissibles	33	13.09	0.00	0.00	0.00	12.12	18.18	27.27	21.21	21.21
LSH	Intégrés	13	12.15	0.00	0.00	0.00	15.38	23.08	30.77	23.08	7.69

Filières		NB de copies	Moyenne générale	Moyenne																
				0 à 3	4 à 5	6 à 7	8 à 9	10 à 11	12 à 13	14 à 15	16 à 20									
ECT	ECONOMIE et DROIT																			
ECT	Présents	166	9.19	1.81	9.04	23.49	25.90	25.90	2.41	7.83	3.61									
ECT	Admissibles	16	12.63	0.00	0.00	0.00	50.00	50.00	0.00	18.75	18.75									
ECT	Intégrés	3	12.67	0.00	0.00	0.00	33.33	33.33	0.00	0.00	33.33									
ECT	GESTION-MANAGEMENT																			
ECT	Présents	166	10.17	1.20	7.83	16.27	25.30	25.30	10.24	11.45	6.63									
ECT	Admissibles	16	15.16	0.00	0.00	0.00	6.25	6.25	25.00	25.00	43.75									
ECT	Intégrés	3	14.33	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	33.33	33.33	33.33									
AVL	HISTOIRE AVL																			
AVL	Présents	131	10.25	3.05	3.05	8.40	30.53	30.53	19.85	10.69	2.29									
AVL	Admissibles	24	12.42	0.00	0.00	0.00	29.17	29.17	41.67	16.67	8.33									
AVL	Intégrés	6	11.17	0.00	0.00	0.00	33.33	33.33	50.00	0.00	0.00									
B/L	HISTOIRE B/L																			
B/L	Présents	175	9.83	1.14	7.43	22.29	11.43	11.43	20.57	12.00	5.14									
B/L	Admissibles	28	13.21	0.00	0.00	0.00	10.71	10.71	32.14	28.57	17.86									
B/L	Intégrés	12	13.58	0.00	0.00	0.00	8.33	8.33	33.33	25.00	25.00									
LSH	HISTOIRE LSH																			
LSH	Présents	317	9.78	1.26	2.84	15.77	26.81	26.81	17.03	7.26	1.58									
LSH	Admissibles	33	12.52	0.00	0.00	0.00	24.24	24.24	27.27	24.24	12.12									
LSH	Intégrés	13	13.69	0.00	0.00	0.00	7.69	7.69	46.15	23.08	23.08									
ECS	HISTOIRE, GEOGRAPHIE ET GEOPOLITIQUE																			
ECS	Présents	2403	10.40	0.33	2.87	14.69	21.72	21.72	18.19	12.03	5.37									
ECS	Admissibles	499	12.98	0.00	0.20	3.81	15.63	15.63	25.65	28.86	17.43									
ECS	Intégrés	236	13.01	0.00	0.42	2.12	18.22	18.22	23.73	28.81	17.80									
ECE	MATHEMATIQUES 2 E																			
ECE	Présents	1451	10.71	8.89	7.24	8.96	17.64	17.64	17.92	11.58	11.78									
ECE	Admissibles	240	15.70	0.00	0.00	0.42	7.08	7.08	19.58	21.67	48.75									
ECE	Intégrés	95	15.01	0.00	0.00	0.00	7.37	7.37	29.47	23.16	35.79									
ECS	MATHEMATIQUES 2 S																			
ECS	Présents	2401	11.24	6.41	2.46	8.66	21.03	21.03	18.28	13.79	12.08									
ECS	Admissibles	499	15.51	0.00	0.00	0.20	5.61	5.61	16.63	30.86	45.49									
ECS	Intégrés	236	14.90	0.00	0.00	0.42	8.05	8.05	20.76	36.44	33.05									

Filières		NB de copies	Moyenne générale	0 à 3	4 à 5	6 à 7	8 à 9	10 à 11	12 à 13	14 à 15	16 à 20
ECE	MATHEMATIQUES E										
ECE	Présents	1434	8.87	16.32	10.95	15.20	16.11	14.57	10.95	6.69	9.21
ECE	Admissibles	240	14.71	0.00	0.42	1.67	5.83	11.25	21.25	17.92	41.67
ECE	Intégrés	95	13.82	0.00	1.05	4.21	8.42	12.63	22.11	24.21	27.37
ECS	MATHEMATIQUES S										
ECS	Présents	2391	9.20	11.21	14.93	15.81	16.02	12.92	11.17	7.74	10.20
ECS	Admissibles	499	15.01	0.00	0.20	0.40	4.41	10.82	18.64	22.44	43.09
ECS	Intégrés	236	14.35	0.00	0.42	0.42	6.36	13.56	23.31	21.19	34.75
ECT	MATHEMATIQUES TECHNO.										
ECT	Présents	165	12.94	11.52	7.27	5.45	10.30	1.21	6.67	13.94	43.64
ECT	Admissibles	16	18.66	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
ECT	Intégrés	3	18.30	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00

1 ère langue (écrit)	NB de copies	Moyenne générale	0 à 3	4 à 5	6 à 7	8 à 9	10 à 11	12 à 13	14 à 15	16 à 20
ALLEMAND										
Présents	532	11.13	1.13	5.45	11.65	16.54	23.31	20.86	14.47	6.58
Admissibles	114	13.69	0.00	0.00	0.88	3.51	21.05	27.19	31.58	15.79
Intégrés	50	13.47	0.00	0.00	2.00	2.00	22.00	32.00	32.00	10.00
ANGLAIS										
Présents	3558	10.79	1.74	5.17	11.97	20.15	24.03	20.01	11.83	5.09
Admissibles	630	13.17	0.00	0.48	2.38	7.94	22.22	26.19	25.71	15.08
Intégrés	276	13.13	0.00	0.36	1.81	9.06	22.83	26.09	25.72	14.13
ARABE LITTERAL										
Présents	191	14.26	0.00	0.00	3.14	6.28	13.61	16.23	27.23	33.51
Admissibles	28	15.49	0.00	0.00	0.00	7.14	3.57	17.86	17.86	53.57
Intégrés	11	15.66	0.00	0.00	0.00	9.09	0.00	18.18	9.09	63.64
ESPAGNOL										
Présents	265	11.50	1.13	1.89	6.04	17.36	27.55	29.81	11.32	4.91
Admissibles	49	13.16	0.00	0.00	0.00	2.04	30.61	36.73	20.41	10.20
Intégrés	18	13.39	0.00	0.00	0.00	0.00	33.33	27.78	27.78	11.11
ITALIEN										
Présents	60	11.88	1.67	11.67	3.33	15.00	5.00	25.00	20.00	18.33
Admissibles	7	15.66	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	14.29	42.86	42.86
Intégrés	5	16.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	40.00	60.00
LATIN										
Présents	33	10.02	0.00	6.06	12.12	30.30	30.30	12.12	9.09	0.00
Admissibles	7	13.36	0.00	0.00	0.00	0.00	14.29	42.86	42.86	0.00
Intégrés	2	15.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00	0.00
PORTUGAIS										
Présents	4	14.73	0.00	0.00	0.00	25.00	0.00	0.00	25.00	50.00
Admissibles	1	17.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
Intégrés	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RUSSE										
Présents	22	15.72	0.00	0.00	0.00	0.00	9.09	13.64	22.73	54.55
Admissibles	4	14.99	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50.00	25.00	25.00
Intégrés	3	14.89	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	66.67	0.00	33.33

2 ème langue (écrit)		NB copies	Moy. gale	0 à 3	4 à 5	6 à 7	8 à 9	10 à 11	12 à 13	14 à 15	16 à 20
ALLEMAND											
Présents	879	10.45	4.55	6.71	13.08	21.05	18.54	17.52	12.86	5.69	
Admissibles	165	12.56	0.00	1.21	1.82	15.15	29.09	18.79	18.79	15.15	
Intégrés	76	12.51	0.00	0.00	2.63	17.11	28.95	17.11	19.74	14.47	
ANGLAIS											
Présents	1105	10.39	1.54	6.61	14.30	22.35	22.35	18.28	11.76	2.81	
Admissibles	210	12.24	0.00	2.38	6.19	11.90	21.90	25.71	25.24	6.67	
Intégrés	89	11.70	0.00	3.37	7.87	15.73	24.72	24.72	19.10	4.49	
ARABE LITTERAL											
Présents	43	11.76	11.63	2.33	6.98	9.30	9.30	25.58	20.93	13.95	
Admissibles	7	15.87	0.00	0.00	0.00	0.00	14.29	14.29	14.29	57.14	
Intégrés	3	15.77	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	33.33	33.33	33.33	
ESPAGNOL											
Présents	2310	11.49	1.65	3.51	8.23	15.02	23.46	26.75	14.98	6.41	
Admissibles	405	13.52	0.00	0.25	0.74	7.41	15.56	31.85	27.65	16.54	
Intégrés	177	13.55	0.00	0.00	1.13	8.47	13.56	32.20	28.81	15.82	
ITALIEN											
Présents	160	11.38	0.00	2.50	5.63	25.63	22.50	21.88	16.25	5.63	
Admissibles	24	12.95	0.00	0.00	0.00	12.50	12.50	37.50	20.83	16.67	
Intégrés	9	12.32	0.00	0.00	0.00	22.22	11.11	33.33	22.22	11.11	
LATIN											
Présents	59	7.54	20.34	15.25	25.42	11.86	8.47	5.08	8.47	5.08	
Admissibles	11	12.55	9.09	9.09	0.00	9.09	0.00	9.09	36.36	27.27	
Intégrés	2	16.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00	
PORTUGAIS											
Présents	3	16.30	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	33.33	66.67	
Admissibles	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Intégrés	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
RUSSE											
Présents	41	11.59	2.44	2.44	4.88	14.63	29.27	26.83	9.76	9.76	
Admissibles	9	13.82	0.00	0.00	0.00	0.00	22.22	44.44	0.00	33.33	
Intégrés	3	13.62	0.00	0.00	0.00	0.00	33.33	33.33	0.00	33.33	
CHINOIS											
Présents	43	12.33	0.00	9.30	9.30	9.30	20.93	9.30	13.95	27.91	
Admissibles	5	13.08	0.00	0.00	0.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	
Intégrés	3	11.00	0.00	0.00	0.00	33.33	33.33	33.33	0.00	0.00	

2 ^{ème} langue (écrit)		NB copies	Moy. gale	0 à 3	4 à 5	6 à 7	8 à 9	10 à 11	12 à 13	14 à 15	16 à 20
HEBREU											
Présents	3	14.07	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	33.33	33.33	0.00	33.33
Admissibles	1	17.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
Intégrés	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
JAPONAIS											
Présents	5	13.64	0.00	0.00	0.00	20.00	20.00	20.00	0.00	20.00	40.00
Admissibles	2	16.30	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50.00	50.00
Intégrés	2	16.30	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50.00	50.00
POLONAIS											
Présents	3	12.87	0.00	0.00	0.00	0.00	33.33	0.00	0.00	66.67	0.00
Admissibles	1	14.70	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00	0.00
Intégrés	1	14.70	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00	0.00
VIETNAMIEN											
Présents	5	14.88	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	40.00	20.00	40.00
Admissibles	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Intégrés	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

II – COMPTES RENDUS DES EPREUVES

**Epreuve de dissertation de culture générale
options scientifique, économique, technologique**

Epreuve sous la responsabilité de l'EDHEC et de l'ESSEC

Moyenne par école

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyenne	Ecart-type	Candidats
ESSEC	10,15	3,26	4 011
EDHEC	9,62	3,27	6 010

Moyenne de l'épreuve : 9,60
Ecart-type : 3,29
Nombre de candidats : 6 145

CULTURE GENERALE

DISSERTATION

Options scientifique, économique et technologique

ESSEC : Robert LEVY
EDHEC : Maël RENOARD

Sujet : « Rien n'est beau que le vrai » (Boileau, Epître IX)

Commençons comme l'an dernier et quasiment dans les mêmes termes par énoncer quelques sujets de satisfaction soulignés par la plupart des correcteurs : globalement, les candidats maîtrisent l'expression écrite (syntaxe, propriété des termes et orthographe - même si sur ce dernier point quelques correcteurs font état cette année encore d'une relative dégradation) ; pour la plupart d'entre eux, les candidats connaissent les schémas de base de la dissertation ; quasiment tous les candidats ont, dans certaines limites, traité du sujet (la question du *beau* et du *vrai* était abordée dans chaque phase du développement, même lorsque le candidat se contentait de réciter des fragments de cours plus ou moins bien digérés). Cette qualité, dans l'ensemble, du niveau rhétorique et dialectique, a donné, cette année encore, l'impression que l'épreuve est prise au sérieux et qu'elle est bien préparée. Il n'y a que très peu de copies ineptes et la forme littéraire "dissertation" est assez bien dominée. Toutes ces remarques doivent être complétées par une information concernant la moyenne de l'épreuve de la session 2009: elle est de 9,6 et donc supérieure à celle de l'an dernier (9,55) ; rappelons qu'en l'an 2000 elle était de 7,7. Cette moyenne confirme une tendance continue, ancienne déjà, engagée dès 1994. Le jury a pu lire quelques excellentes copies dont les notes se sont élevées à 18 ou 19. Beaucoup de copies moyennes témoignent de qualités réelles, mais souffrent évidemment de la comparaison avec ces travaux bien meilleurs, à l'exemple desquels les correcteurs invitent les candidats à poursuivre leur effort.

Reste, pour répéter le rapport de l'an dernier, que tout n'est pas encore parfait, et qu'il faut redire aux candidats qu'ils passent un concours : autrement dit, ils doivent, d'une part, exposer leurs qualités, se distinguer en évitant en particulier de voir en quelques lieux communs l'alpha et l'oméga de la pensée, et affronter le sujet dans sa particularité ; ils doivent d'autre part, se plier aux exigences propres à l'épreuve de dissertation, exigences qui découlent de sa définition, que nous nous permettons de rappeler une fois de plus : "La dissertation de culture générale est un exercice, écrit dans une langue maîtrisée et choisie, au cours duquel, à propos d'un sujet faisant explicitement référence au thème de l'année, le candidat manifeste une aptitude tout d'abord à effectuer l'analyse et la problématisation du libellé proposé, ensuite à organiser et mener une discussion construite, sans préjugé, ouverte, conséquente et cultivée ; il y mobilise librement ce qu'il connaît des littératures française et étrangère, des différents arts (cinéma, peinture, photographie, théâtre...), de la tradition philosophique, des sciences exactes et des sciences de l'homme, des grandes religions et des principaux courants idéologiques contemporains ; il y démontre enfin en quoi cet enrichissement culturel permet de mieux comprendre le monde dans lequel il vit".

Que les candidats examinent avec soin cette définition et ils verront :

- Tout d'abord, qu'elle préside à l'élaboration et à l'élection du sujet qui leur sera proposé : il se doit d'être ouvert, formulé simplement, lié mais non limité au thème de l'année; une fois encore il faut

réaffirmer qu'il est nécessaire de mobiliser les acquis de la première année (enseignement de culture générale qui à un moment ou un autre a dû rencontrer la question du *vrai*) pour traiter effectivement le sujet du concours et que le thème de la seconde année est l'occasion d'une réflexion conduisant à la confection d'une dissertation de culture générale, susceptible de prendre en compte la diversité des directions et des domaines qui font d'un terme (« la beauté ») un programme; le traitement du sujet exige de mener des analyses portant sur la réalité sous tous ses aspects.

- Ensuite, qu'elle organise le travail des correcteurs en ce qu'elle fixe les principes généraux de l'évaluation des copies : importance primordiale de la problématisation (il nous faut donc sanctionner toute copie dont l'introduction n'est qu'une formalité, qui évite ou dénature le sujet et se contente d'annoncer un programme là où on attend l'énoncé d'un problème) ; importance de l'aptitude à approfondir avec soin et minutie une perspective, pertinente évidemment (il nous faut donc sanctionner toute copie qui se contente d'évoquer allusivement un grand nombre de directions possibles de réflexion et au contraire valoriser toute copie qui pense longuement et précisément en compagnie et à l'aide d'une référence, quelle qu'elle soit) ; importance des exemples que, là encore, on doit choisir et exposer avec attention et scrupule (il nous faut donc sanctionner les copies sans exemple et celles qui, pratiquant la livraison en vrac d'exemples à peine évoqués, la plupart du temps confondent d'une part références et exemples et d'autre part exemples littéraires, philosophiques et historiques). On redira enfin que « citation n'est pas raison » ; cela est encore plus vrai pour les textes dits « littéraires » ; il faut ainsi garder en mémoire le point suivant : la valeur d'une citation n'est que la valeur du commentaire qui l'explique et l'exploite.

Plusieurs défauts demeurent, largement répandus :

- Une trame de réflexion simpliste, reposant sur des balancements exagérés et des oppositions traitées sans nuance. Les candidats ont certainement lu qu'il faut faire l'introduction une fois le devoir terminé, ce qui fait que les introductions sont le plus souvent composées de trois phrases qui résument le contenu des trois parties sans lien logique, sans unité problématique, sans qu'un enjeu clair apparaisse. Elles sont souvent très fermement structurées et en même temps incompréhensibles (par absence de liens) et donc inutiles. Trop de copies, au motif d'annoncer le plan du devoir, proposent un résumé des analyses à suivre pour se contenter ensuite de délayer plus ou moins poussivement ce qui apparaît acquis.

- Si l'expression est en général correcte, on peut regretter une certaine approximation dans le vocabulaire, même courant, une absence de souci du mot juste et, plus largement, la méconnaissance du fait que la réflexion progresse, se nuance et se construit par un effort permanent de précision et de rigueur. Les candidats ont donné trop souvent encore l'impression d'être peu intéressés par ce dont ils traitent et de se limiter à régurgiter quelques citations apprises par cœur mais souvent hors de propos ou de se borner tout simplement à aligner quelques remarques trop générales, quand il ne s'agit pas de produire un nouveau catalogue des idées chic ou reçues.

- Concernant les références, on peut noter, comme les années précédentes, qu'elles ne sont la plupart du temps ni maîtrisées (elles sont de seconde main, approximatives, identiques d'une copie à l'autre), ni exploitées. Elles servent le plus souvent de simple caution au propos et en quelque sorte implicitement d'argument d'autorité. C'est vrai des références littéraires, utilisées à des fins purement ornementales. Mais c'est également le cas pour la philosophie : la référence, ni commentée ni expliquée ne sert en fait à rien, pour ne pas dire qu'elle est nuisible. Les candidats confondent donc trop souvent culture générale et culture en général. Les copies valorisées sont donc celles qui s'installent et séjournent dans les références qu'elles choisissent de convoquer et non celles qui juxtaposent des doctrines sans analyses ni transitions. L'effort d'apprentissage, s'il se ressent dans de nombreuses copies, reste souvent trop superficiel et à force de se répéter, certaines références ne discriminent plus les devoirs à elles seules.

Le jury avait choisi de revenir, pour cette session, au « sujet-citation », forme relativement négligée, ces dernières années, dans les différents concours des écoles de commerce ; il avait souhaité aussi que cette citation ne soit pas celle d'un philosophe. Le sujet retenu (« Rien n'est beau que le vrai ») était ouvert à une multiplicité de lectures, de développements et de références, mais il fallait s'interroger précisément sur sa signification et éviter de le déformer pour lui faire dire que "le beau, c'est comme le vrai" ou de le déplacer pour chercher s'il existe une science du beau ou d'analyser la vérité du jugement esthétique. Une lecture précise de ce sujet – comme de tout sujet – impliquait un travail de variation conceptuelle : sans que le devoir ne tourne en une série de distinctions scolastiques, les candidats auraient gagné à creuser la différence qui singularisait ce sujet parmi d'autres qui, tout en étant évidemment proches, ne signifiaient sans doute pas exactement la même chose. Les correcteurs sont unanimes à regretter l'absence, sauf dans certaines copies excellentes, d'une véritable précision dans la lecture de la citation, s'attachant à tous les termes de celle-ci.

Et pour insister sur cet aspect essentiel : il était en effet nécessaire, et tel était, comme toujours, le principal effort attendu, de prendre le temps d'analyser les termes de l'expression de Boileau. On s'est trop souvent contenté de la traduire vaguement pour ensuite laisser défiler quelques développements appris durant l'année, que l'on rattachait de loin en loin, avec plus ou moins d'habileté, aux thèmes de la beauté et de la vérité. Peu de candidats ont été capables de s'étonner –« Ce qui m'a paru étonnant, c'est que les candidats s'étonnent peu... ils ne trouvent pas du tout l'association beau-vrai surprenante et s'empresment de les concilier » dit un correcteur – de la forme sentencieuse du sujet, de la considérer sous diverses faces, de l'expliquer pour mettre en évidence ses significations, ses implications et ses enjeux. Tout ce qu'il peut y avoir de spécifiquement frappant dans un sujet, et cela vaut évidemment pour bien d'autres que celui-ci, mérite d'être clairement exposé, même si cela prend tout d'abord une forme aporétique, sans crainte de passer ainsi à côté d'une « solution » ou d'une bonne lecture exclusive qui n'existe que dans l'imagination des candidats, comme s'ils étaient en face d'une devinette. Il est curieux que la simple distinction entre condition nécessaire et condition suffisante ait été rarement employée dans le travail d'explicitation, qui se devait d'être patient et scrupuleux pour que l'on ne se contente pas d'une transposition opportuniste.

On a apprécié les copies qui ont fait varier différents sens que le vrai pouvait ici recouvrir (de la contrainte géométrique au naturel dans l'expression des sentiments), pour chercher lequel avait chance d'être plus pertinent, et celles qui ne sont pas allées aveuglément, sans la moindre interrogation sur ce passage, de la beauté à l'art. On a apprécié aussi les copies qui ont souligné la particularité du sujet de cette année et qui ont vu qu'il consistait non en une question ou une notion, mais en la citation d'un auteur, et qu'il s'agissait du propos d'un écrivain, un classique certes, mais aussi un critique et un poète, qui s'interrogeait de l'intérieur sur les critères du beau, sur les conditions de validité de l'expérience esthétique.. Il n'était pas indifférent dès lors de prendre l'énoncé du sujet comme un tout, de s'interroger sur son énonciation, le ton radical d'un propos qui prend parti et exclut du même mouvement. Qu'apporte au sentiment du beau la caution de la vérité ? Que signifie ce "vrai", notion initialement aussi floue que péremptoire, qui seul permettrait à l'artiste comme à l'amateur d'art d'apporter son assentiment à la beauté ? La question ainsi relevait autant d'une réflexion sur la création artistique et l'esthétique de la réception que sur le beau en général.

Trop peu de copies encore ont remarqué que la formule était extraite d'une épître, terme désignant au XVII^{ème} siècle une lettre en vers généralement adressée à un dédicataire (ici le Marquis de Seignelay, fils de Colbert). La prise en compte de ce contexte pouvait orienter le candidat vers l'interprétation pertinente d'une formule relevant aussi et avant tout de la *critique du langage de la flatterie*. La beauté d'une épître, d'un sonnet, d'une ode... tient d'abord à sa sincérité. L'habileté rhétorique du flatteur ne permettra jamais de produire un bel éloge s'il est hypocrite et que le sujet manque de noblesse. La beauté du discours tiendrait à la fois à la sincérité de l'auteur (ne pas mentir) et à l'adéquation au référent (mimesis). Le beau procède ainsi du vrai à double titre. Au regard de cette double exigence fondamentale, les maladroites rhétoriques apparaissent excusables: « Sais-tu pourquoi mes vers sont lus dans les provinces, / Sont recherchés du peuple, et reçus chez les princes ? / Ce n'est pas que leurs sons, agréables, nombreux, / Soient toujours à l'oreille également heureux ; / Qu'en plus d'un lieu le sens n'y gêne la

mesure,/ Et qu'un mot quelquefois n'y brave la césure:/ Mais c'est qu'en eux le vrai, du mensonge vainqueur,/Partout se montre aux yeux, et va saisir le cœur. »

Il était par là même absurde, si l'on prenait en compte l'identité de l'auteur de la citation-sujet, et le libellé-même du sujet y invitait, de considérer que la formule de Boileau devait conduire à exclusion de proche en proche toute forme de fiction, tout recours à l'imagination, donc l'art en général, et ce au nom du vrai. La suite du texte de Boileau est d'ailleurs sans équivoque sur ce point : « Rien n'est beau que le vrai: le vrai seul est aimable;/II doit régner partout, et même dans la fable:/De toute fiction l'adroite fausseté/Ne tend qu'à faire aux yeux briller la vérité. »

En affrontant donc le sujet et ses exigences propres, et à la condition de ne pas négliger les termes du sujet dès lors qu'ils ne se rapportaient pas directement au thème du programme, on pouvait en voir l'intérêt : ainsi l'expression "le vrai", qui pouvait prendre plusieurs sens (vrai par opposition à faux, illusoire; vrai par opposition à imaginaire, irréel, vérité comme adéquation, comme Idée, comme dévoilement, comme sincérité...), a souvent fait l'objet d'un commentaire approximatif, alors qu'elle pouvait permettre de diversifier l'argumentation, aiguiller la réflexion vers la question de l'impression, du sentiment intérieur (Rousseau, Proust, Leiris) aussi bien que vers celle de l'imitation et de la ressemblance (la mimésis, la question du réalisme, celle de l'art figuratif) ; les meilleures copies sont celles qui ayant su travailler le concept de vérité, ont pu en retour faire évoluer le concept de beauté (comme harmonie, mesure, grâce, éclat...) et en saisir certains aspects problématiques (une définition objective du beau est-elle seulement possible ?). Il est par ailleurs bien dommage que vérité et réalité n'aient pas assez souvent été distinguées et que le beau ait été trop souvent limité *de facto* au domaine de l'art.

Pour aller à l'essentiel : la sentence de Boileau proposée à la réflexion des candidats semblait précisément appartenir à cette « culture générale » qui doit être la matière même de l'épreuve. Son choix n'était certes pas destiné à la faire découvrir aux candidats le jour du concours ; mais à juger quelle compréhension personnelle pouvait leur inspirer, aujourd'hui, cette formule célèbre qui appartenait jadis et naguère aux connaissances minimales de l'« honnête homme », et que le travail d'une année sur le thème de la beauté leur avait sans doute donné l'occasion de rencontrer. Extraite de l'œuvre d'un poète, elle se prêtait aussi bien avec aisance, par son allure de loi et l'abstraction des concepts qu'elle engage, à diverses analyses philosophiques. Et l'on pouvait supposer qu'elle ne piégerait guère les candidats en les orientant vers un aspect trop restreint ou trop pointu du thème, qu'ils auraient pu, par malchance, n'aborder aucunement dans leur préparation. La tournure de la citation pouvait certes d'emblée conduire à des contresens difficilement rémissibles certains candidats en délicatesse avec les subtilités de la langue : le cas s'est heureusement très peu produit et l'épreuve s'est, par conséquent, révélée positivement sélective.

S'il est vrai qu'une épreuve de « culture générale » n'est pas un concours d'érudition, qu'elle doit permettre d'apprécier les facultés d'analyse, de finesse et d'expression de ceux qui s'y présentent, et qu'en bref l'on doit, selon la formule de rigueur, y préférer les têtes bien faites aux têtes bien pleines, il tombe également sous le sens qu'on ne saurait y être insensible à la capacité qu'ont démontrée certains, devant ce sujet, de dire quelques mots de Boileau, de restituer le contexte classique où il écrivait, et même d'évoquer, plus ou moins brièvement, la querelle des Anciens et des Modernes. La citation n'a pas été puisée dans un obscur traité ignoré de tous ; elle appartient bel et bien à une culture générale que l'on approfondit certes dans l'année de préparation au concours, en relation au thème proposé, mais qui, comme on l'a rappelé plus haut, a dû se construire dès la première année de CPGE, dès les années de lycée, ainsi que dans l'effort et le loisir mêlés des lectures et des curiosités personnelles. De ce point de vue, on s'est étonné de la relative rareté des allusions, même brèves, au classicisme. Elles n'ont pu que servir les meilleurs candidats, qui n'avaient pourtant pas besoin de puiser là toute la matière de leur développement, à la différence de quelques autres, il est vrai peu nombreux, qui ont donné le sentiment de se reposer trop vite sur l'heureuse coïncidence de leurs souvenirs et du sujet proposé.

Les candidats ont rarement manqué de matière pour contester, avec cependant une pertinence inégale, ce qu'ils ont quelquefois su nommer le dogmatisme de la formule. Plus difficile, et plus discriminant, a été le dépassement de cette critique qui a pris généralement des formes convenues. C'est

souvent là que se sont révélés les devoirs les plus accomplis. Certains d'entre eux ont tenté de faire échapper la sentence à son contexte historique, par exemple en s'inspirant de Heidegger (« L'Origine de l'œuvre d'art » s'y prêtait particulièrement) ou de la phénoménologie, ou encore en la rapportant à une expérience intime de la beauté, et de l'art en particulier, exprimée avec pertinence et maturité. Ils ont alors évité les « topos » tout faits, dont la récurrence se repérait assez vite, et rebutait d'autant plus la lecture lorsqu'ils étaient émaillés de confusions préjudiciables, dont il serait vain de faire ici la liste, mais dont on peut facilement imaginer l'éventail. Si l'on a mauvaise grâce à décourager les candidats qui font l'effort d'apprendre par cœur des citations ou des poèmes, parfois in extenso, ils doivent pourtant savoir que leur lecteur ne s'en émeut plus guère dès que ces ornements valent pour une dispense d'analyse. Il en va de même, évidemment, de ces longs « tunnels » où l'on tient coûte à coûte à faire savoir que l'on a appris quelque chose en perdant tout à fait de vue le sujet.

Une copie qui se tient de manière autonome par la fermeté de son style et de sa réflexion sera toujours préférable sans commune mesure à celle qui croit mériter l'obole de son correcteur en le promenant de citation en citation et de nom d'auteur en nom d'auteur. Le recours massif à un Platon réduit à quelques lieux communs a particulièrement lassé la patience des correcteurs, alors que certains textes de ce philosophe, plus ignorés des candidats que la dialectique ascendante du Banquet, auraient pu enrichir considérablement la réflexion, tel le passage du Sophiste où la distinction entre *mimêsis eikastikè* et *mimêsis phantastikè* – entre l'imitation fidèle à la vérité de son modèle et l'imitation qui prétend s'y substituer – semble illustrer à merveille la joute de Phidias et d'Alcamène.

En bref, une bonne copie de culture générale réalise toujours la conjonction de plusieurs paramètres essentiels. C'est la difficulté, l'intérêt, et peut-être la beauté de l'épreuve. Elle appelle la maîtrise d'une écriture mise au service d'une réflexion instruite et dynamisée par une culture dont on sent qu'elle n'est pas empruntée le temps de passer un concours (on ne saurait, à cet égard, trop conseiller aux candidats d'éviter les formules du type « Balzac-célèbre-écrivain-du-XIXe-siècle-dans-son-ouvrage-*Le-Chef-d'œuvre-inconnu* » que l'on peut même, étrangement, encore trouver dans des copies par ailleurs fort satisfaisantes), et qu'elle sait aller également vers l'ancien et vers le moderne pour donner toute sa profondeur de champ à l'examen du sujet, en permettant aussi bien de le replacer dans son contexte originel que de considérer sa validité hors de celui-ci. Ce fut, par exemple, une agréable surprise, qui a rehaussé toute une copie, de voir évoquée la polémique née dans l'équipe des Cahiers du cinéma, sous l'impulsion de Jacques Rivette, autour du « travelling de Kapo », polémique dont les termes moraux, condamnant l'outrance d'un procédé, n'étaient peut-être pas si éloignés, en effet, des préoccupations de Boileau.

Les réussites existent dans cette épreuve. Elles ne constituent pas un idéal inatteignable. Souhaitons qu'elles soient toujours plus nombreuses.

Correcteurs : Alexandre ABENSOUR, Daniel AGACINSKI, Jean-Paul BERLIOZ, Jean-François BOSSY, Maryvonne BRASME, Florence BRAUNSTEIN, Emmanuel CAQUET, Christophe CERVELLON, François CHARRAS, Julie CHEMINAUD, Marie-Françoise DELECROIX, Martine DELRUE, Marcel DTCHE, Christian-Jacques DUBOIS, Pascal DUMONT, Anne FREMAUX, Martine GASPAROV, Didier GUIMBAIL, Gilbert GUISLAIN, Julien JIMENEZ, Frédéric LAUPIES, Robert LÉVY, Michel LIEVRE, Florent LILLO, Claude MONTSERRAT-CALS, Luce MONDOR, Isabelle NIVOSE, Franck NOULIN, Jean-François PEPIN, Agnès PIGLER, Frédéric POSTEL, Maël RENOARD, Luc REVILLON, Antoine ROULLÉ, Dominique SAATDJIAN, Sylvain SAINT-PIERRE, Alexandre TOMADAKIS.

**Epreuve écrite de contraction de texte
Epreuve ouverte sous la responsabilité de HEC**

**Moyenne par école
Options scientifique, économique et littéraire**

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyennes	Ecart-type	Candidats
ESSEC	10,57	3,49	4659
AUDENCIA Nantes	10,17	3,40	6728
CERAM Sophia-Antipolis	9,23	3,25	4568
Ecole de Management Strasbourg	8,96	3,25	4329
EDHEC	10,21	3,41	6573
EMLYON Business School	10,27	3,44	6271
ENAss (option Histoire-géographie)	8,76	3,31	62
ENAss (option Mathématiques)	8,93	3,28	45
ESC Amiens	8,45	3,20	1444
ESC Bretagne Brest	8,46	3,30	1105
ESC Clermont	8,96	3,25	4329
ESC Dijon	8,96	3,25	4329
ESC Grenoble (GEM)	10,00	3,41	6635
ESC Pau	8,48	3,14	1719
ESC Rennes	8,96	3,25	4329
ESLSCA	7,86	3,15	193
ESM de Saint-Cyr	9,62	3,16	258
HEC	10,67	3,53	4130
INSEEC (Paris-Bordeaux)	8,44	3,23	1920
ISC Paris	8,71	3,24	2584
ISCID	8,02	3,38	48
ISG	8,00	3,34	426

Moyenne générale	:	9,80
Ecart-type		3,46
Nombre de candidats	:	9 211

CONTRACTION DE TEXTE

Options scientifique, économique, technologique, lettres et sciences humaines

Epreuve conçue par HEC

- **Le texte 2009 :**

Dans le cadre de la session 2009, les candidats ont résumé l'extrait d'une leçon prononcée le 6 avril 2006 au Collège de France, sous le titre *Comment écouter la littérature ?* Œuvre de Thomas Pavel, ce texte a recueilli la pleine adhésion des membres du jury, pour deux raisons au moins.

La première concerne sa dimension littéraire, jugée récréative après plusieurs sujets consacrés à l'histoire. Spécialiste reconnu de l'imagination classique, Thomas Pavel réfléchissait en effet à cette fascination étrange qui conduit l'homme vers les rivages de la fiction, pour décrire au plus juste l'écoute singulière qu'appellent les grandes œuvres. A cet égard, son propos n'était pas sans rappeler celui d'Albert Camus, dans un passage de *L'Homme Révolté* proposé aux étudiants des classes préparatoires économiques et commerciales en 1993. Le choix d'un tel texte souligne donc l'attachement du jury à une conception humaniste de la culture, en même temps qu'il rappelle aux préparateurs les vertus de la curiosité : sans surprise, les meilleures copies témoignaient d'une expérience de la lecture qui avantageait leurs auteurs.

Le texte de Thomas Pavel offrait par ailleurs l'avantage de solliciter les connaissances que les étudiants avaient acquises durant leurs deux années de formation. La partie consacrée à la nature du « je » faisait ainsi écho à la question des figures du moi depuis la Renaissance, tandis que la référence à *l'Esthétique* de Hegel ne présentait théoriquement pas de difficulté majeure pour des candidats qui avaient réfléchi en 2009 au thème de la beauté. Charge leur était donc d'exploiter de façon pertinente leurs acquis, ce que d'aucuns n'ont guère su faire. Puissent leurs successeurs méditer cette leçon et se convaincre qu'il n'est pas de belle contraction qui ne s'adosse sur une culture authentique.

- **L'esprit et le format de l'épreuve :**

Si les règles formelles de l'exercice sont désormais connues des préparateurs, les correcteurs souhaitent attirer leur attention sur deux phénomènes qu'ils jugent préoccupants.

La contraction de texte suppose l'utilisation d'un nombre limité de mots (entre 380 et 420) qui doivent être comptés, chaque cinquantième mot étant matérialisé avec indication dans la marge et le compte total indiqué à la fin. En-deçà et au-delà du format, une pénalité d'un point par 10 mots est appliquée. Est considéré comme mot tout terme séparé d'un autre par un blanc ou par un signe typographique quelconque, à l'exception du « t » euphonique. « C'est-à-dire » compte donc pour quatre mots, tandis que « Wayne Booth » compte pour deux. En revanche, les millésimes ne comptent que pour un mot.

D'année en année, ces indications sont rappelées aux candidats avec une belle régularité, de même que leur est rappelée la nécessité de leur strict respect. Or, malgré la clarté de ces consignes, les correcteurs observent une multiplication inquiétante des copies frauduleuses, la récurrence de certaines stratégies de maquillage laissant par ailleurs penser que nombre d'étudiants considèrent le recomptage méthodique des mots comme une fiction. Qu'ils se convainquent du contraire et évitent désormais ces décomptes intermédiaires qui se révèlent systématiquement faux, ces sous-estimations du décompte final destinées à éviter un recomptage, ces concentrations de leurs excès de mots sur une seule tranche à cheval sur deux pages... Ces techniques, loin de tromper le jury, exposent leurs auteurs à des sanctions impitoyables.

L'autre phénomène inquiétant révélé par cette session concerne la méthode. Si la contraction constitue un exercice de réduction, elle exige également compréhension et reformulation. Dans ces conditions, on ne

saurait trop conseiller aux candidats d'établir soigneusement le plan du texte qu'il leur faut résumer avant de se lancer dans leur travail de rédaction : outre qu'un tel procédé éviterait une restitution fragmentée de la pensée de l'auteur, il permettrait aussi aux étudiants de répartir leur effort synthétique en s'appuyant sur les masses textuelles dégagées. De cette manière, les déséquilibres fâcheux qui affectent encore de trop nombreuses copies tendraient à disparaître au profit de textes cohérents, fidèles aux articulations de la pensée de l'auteur et attentifs à ses idées essentielles.

Rappelons, pour finir, les pénalités qui s'appliquent en matière de langue. Comme les années précédentes, trois fautes vénielles sont admises en franchise. Elles n'entrent pas dans le décompte qui prend effet à partir de la quatrième faute, comptée comme première faute. De la quatrième à la sixième faute caractérisée (soit de la première à la troisième faute comptée), on peut enlever 1 point (globalement) ; de la septième à la neuvième faute, deux points sont en tout enlevés ; de la dixième à la douzième faute, trois points sont ôtés au candidat. Au-delà, celui-ci perd quatre points.

- **Les candidats et le texte 2009 :**

Le propos de Thomas Pavel se constitue de trois parties. Après s'être intéressé aux raisons pour lesquelles nous entrons sans réticence dans les mondes étrangers de la fiction (**première partie : paragraphes 1 à 7**), l'auteur s'interroge sur la constitution de notre moi. Déterminés par les contingences de notre existence, nous sommes cependant plus que leur simple produit : ainsi s'explique notre attrait pour un art grâce auquel nous échappons provisoirement à nous-mêmes pour atteindre une connaissance supérieure du monde (**deuxième partie : paragraphes 8 à 19**). Dans cette perspective, l'œuvre littéraire offre à qui l'écoute de manière adaptée le privilège insigne de se reconnaître (**troisième partie, paragraphes 20 à 30**).

Si les candidats ont souvent identifié avec pertinence ce mouvement d'ensemble, les différentes parties du texte ont suscité plusieurs méprises. Ainsi de l'introduction, qui a vu nombre d'étudiants prêter à la pensée de Pavel une dimension normative dont elle était dépourvue : lorsqu'il évoquait son intérêt pour le lecteur qui s'abandonne au texte, l'auteur ne définissait nullement une forme supérieure de lecture mais centrait sa réflexion sur la forme la plus courante de la lecture. Au sein de la première partie, le passage le plus malmené fut néanmoins celui où Pavel se référait à Hegel : le terme « idéal » fut souvent compris dans le sens de « parfait », ce qui a entraîné des contresens d'ensemble puisque le personnage, au lieu d'être perçu comme un écho amplifié de nous-mêmes, devenait un modèle inaccessible que nous nous efforcions d'imiter. Plus grave encore fut la substitution à la dialectique hégélienne d'une opposition entre le monde sensible et la littérature, réduite à un divertissement : pareille lecture trahissait hautement le propos de Pavel, qui faisait des univers de la fiction le lieu d'une existence supérieure.

La deuxième partie du texte était sans conteste la plus discriminante. Le raisonnement de l'essayiste sur la structure de la subjectivité pouvait paraître déroutant dans la mesure où il semblait développer deux thèses apparemment inconciliables : le « je » est déterminé par son environnement *mais* n'y est pas réductible. Aussi les copies les moins convaincantes ont-elles proposé un montage d'énoncés contradictoires quand les meilleures ont su prendre de la hauteur et restituer ce passage en fonction de la démonstration d'ensemble : le « je », qui n'est pas autonome, se définit par rapport à son environnement sans pour autant se contenter de cette définition étroite, ce qui explique son intérêt pour la fiction.

La troisième partie formait pour sa part un volumineux massif au sein duquel les étudiants se sont souvent perdus, peut-être à cause d'une mauvaise gestion du temps. A l'intérieur de cet ensemble, Pavel entendait maintenir l'idée hégélienne selon laquelle la fiction « indique quelque chose au travers d'elle-même », tout en réfutant l'idée que ce quelque chose soit réductible à un discours. Le raisonnement par l'absurde qui permettait à l'écrivain de réfuter une première fois la théorie propositionnelle de l'art (Si la fiction était réductible à un message que la philosophie ou la science pourraient aussi bien énoncer, alors la fiction aurait dû disparaître. Or la fiction n'a pas disparu, donc la fiction n'est pas réductible à un message) n'a que très rarement été compris. La remise en cause de la « théorie propositionnelle » de l'art passait ensuite par le développement d'une théorie émotionnelle de la lecture et le remplacement des catégories de fausseté et de vérité par celles de méconnaissance et de reconnaissance. Ce n'est qu'au terme de cette

série d'arguments que Pavel pouvait renverser brillamment la lecture d'abandon (passive) en lecture d'accueil (active).

Avant que de clore cette rubrique, il nous faut encore dire quelques mots des exemples et de l'énonciation. Si les premiers étaient nombreux dans ce passage, tous n'avaient pas la même importance : on ne peut donc que s'étonner d'avoir vu tant de copies, y compris parmi les meilleures, s'encombrer de noms propres au détriment de leur parcours de pensée. Les seuls auteurs qui importassent étaient en l'occurrence Hegel et Racine : le premier, parce que Pavel lui empruntait une réflexion qui sous-tendait son analyse ; le second, parce que Pavel s'appuyait sur son œuvre pour décrire les vertus de l'écoute. Encore fallait-il ne pas déformer cette œuvre en qualifiant de mythologique le sujet de *Britannicus* ou en transformant Junie en Judie...

La dernière difficulté du texte résidait dans le traitement du « je ». La contraction, on le sait, suppose le choix d'un système énonciatif neutre, ce qui implique que le « je » de l'auteur s'efface au profit de tours impersonnels. L'extrait de Thomas Pavel présentait néanmoins un cas jusqu'alors inédit, puisque deux formes de « je » y apparaissaient : l'un, personnel, était celui de l'auteur ; l'autre, philosophique, était celui du sujet qui s'exprime à travers le pronom de la première personne. Dans ces conditions, le jury a accepté la reprise du « je » philosophique, sans pénaliser les étudiants qui ont aussi repris le « je » personnel des premiers paragraphes.

La rédaction :

L'impression générale des correcteurs pour la présente session est partagée : si certains déplorent des erreurs dignes d'élèves de premier cycle, d'autres jugent que l'orthographe et la syntaxe continuent de faire l'objet d'un soin particulier des candidats. Un accord paraît cependant s'établir sur la pauvreté croissante du vocabulaire, qui pénalise autant l'intelligence du texte que la capacité de reformulation des candidats. Aussi ne saurions-nous trop inviter ces derniers à lire eux-mêmes de grandes œuvres, pour enrichir cette maîtrise de la langue sur laquelle se fonde le savoir autant que le pouvoir. Afin de contribuer à l'amélioration de leur écrit, nous les invitons en outre à méditer les fautes suivantes, trop souvent rencontrées cette année :

- Syntaxe : mélange de régimes personnels différents dans la même phrase, notamment l'enchaînement nous / on : le pire des énoncés rencontré étant à cet égard « pourquoi s'immergeons-nous dans la fiction ? »
- Confusion très courante entre l'adjectif possessif *notre* et le pronom *nôtre*.
- Disparition quasi totale des accents circonflexes sur les verbes connaître, reconnaître, méconnaître, apparaître.
- Régime propositionnel non maîtrisé : notamment en / y souvent confondues avec d'autres (« *il y est même attiré », « *il en est attiré »), ou problèmes de construction des subordonnées relatives.
- Fautes dinosaures :
 - bien que + subjonctif
 - utilisation de « *malgré que »
 - oubli de la négation, notamment dans la formulation « ne que » et devant le pronom on (exemple : « on intervient pas »)
 - conjugaisons en général, et en particulier la 1^e personne des verbes en -endre : j'apprends, je comprends écrits sans -s.
 - vis-à-vis, c'est-à-dire (oubli des tirets)
 - théâtre (oubli de l'accent circonflexe)
 - apostrophe au lieu du tiret dans *a-t'il
 - *dilemme
 - quel que soit, quelque chose, quelquefois
 - place du tréma, notamment sur *ambiguïté*
- Echappatoire (écrit au masculin)

- Le *quotidien
- Volontiers (écrit sans -s)
- Confusion an / en : *existence.
- Confusion des verbes *résonner* et *raisonner* (« il faut laisser raisonner l'œuvre en nous »)
- Mots du texte mal recopiés, notamment les noms propres, ce qui donne en général des erreurs amusantes : **Brittanicus* au lieu de *Britannicus*, Julie ou Junon au lieu de Junie, *Phèdre* au lieu de *Britannicus*
- Problèmes de vocabulaire, où le sens des mots, imprécis, veut dire autre chose, ou a des connotations qui se manifestent trop et se révèlent maladroites :
 - Sur l'étrangeté des mondes fictifs : « fantastiques » (qui force le texte et introduit un sens absent) ; de même, beaucoup de candidats utilisent le terme « réalisme » pour dire que les mondes fictifs sont cohérents, accueillants, humains.
 - Sur Hegel : « l'art a un double fond ».
 - Sur le je, la conscience et les autres : attention aux formulations, de type : les gens, l'Homme, les Hommes, l'autrui.
 - Sur l'écoute amicale des œuvres : la *promiscuité* (au lieu de la proximité), très souvent rencontrée ; le mot *flexibilité*, certes employé par Pavel, mais trop connoté et introduisant une équivocité maladroite avec le monde du travail (« la flexibilité de l'homme »).
 - Formulations de type journalistique, qui écrasent le texte et quelquefois utilisent la métaphore sportive, dans un prêt-à-penser qui ne laisse aucune place à la reconnaissance du texte : « on s'adonne à la littérature » (le sens péjoratif n'est visiblement pas connu, comme dans « la prolifération de l'art »), « assumer les conséquences », « le je ne maîtrise pas tout », « l'homme doit réussir son intégration », « l'art n'est pas prêt de s'essouffler », etc.
 - Ou carrément un mot pour un autre, mot-valise, calembour ou absence de maîtrise, les perles, jusqu'à la tentative douteuse d'humour : « c'est un dilemme dans lequel s'opposent ma liberté et ma redevance », « s'abstreindre », « notre être en décomposition » (sur les différentes facettes du je), « dans *Britannicus*, les décisions cornéliennes des personnages », « les évasions doivent rester modérées », « tant mieux le monde littéraire ne connaît pas la crise ».

Bilan :

Les fautes relevées dans ce rapport ne le sont que dans l'intérêt des candidats, qui doivent comprendre qu'une préparation rigoureuse porte toujours ses fruits. Certes, plusieurs copies ont obtenu un résultat compris entre 01 et 05, mais d'autres prestations – que caractérisaient leur finesse autant que leur rigueur – ont pu atteindre une note comprise en 16 et 20. De ce point de vue, le texte de 2009 a joué son rôle, en permettant de classer les travaux sur des critères légitimes au regard du concours.

Annexe Proposition de plan

1. Constatation (§1 à 2 = l. 1 à 15)

Il existe une manière particulière de lire qui consiste à s'abandonner au texte sans esprit d'examen en acceptant sans réticence l'étrangeté du monde dans lequel on pénètre.

2. Causes (§3 à 7 = l. 16 à 59)

– Si l'adaptation se fait avec une telle facilité, **c'est que** ces mondes fictifs sont aussi humains et que nous ressentons avec ceux qui les peuplent une connivence immédiate, d'autant plus facile, paradoxalement, que leur univers est éloigné du nôtre (l. 16 à 35)

– **En effet**, l'art, selon la conception d'Hegel, a le pouvoir de transcender les apparences et de révéler une vérité supérieure de l'humain dont nous percevons l'évidence, alors même qu'une perception immédiate nous la masque (l. 35 à 48)

– **De sorte que** les personnages littéraires ne se rencontrent pas dans la réalité quotidienne, et que l'impression de réalisme laissée par les œuvres ne vient pas des représentations même qu'elles offrent, le plus souvent étrangères à notre expérience, mais bien d'un élément idéal et universel de la condition humaine que nous percevons au-delà des apparences. (l. 49 à 59)

3. Explications (§ 8 à 19 = l. 60 à 147)

– Que peut-on en **induire** sur notre nature ? (l.60 à 69)

– Loin de fonder des certitudes cognitives ou morales, la notion d'identité signifiée par le "je" témoigne d'une perception hésitante de l'être historique (c'est-à-dire circonstanciel, contingent...) dans lequel elle s'incarne mais à quoi elle ne saurait se réduire, et qu'elle essaie tant bien que mal de comprendre et de diriger. (l.70 à 96)

– **En même temps**, le "je" ne peut se découvrir, se connaître, qu'à travers la participation de son être à une existence collective seule à même d'attester la réalité du moi, et dont il peut bien sûr se retirer temporairement, mais sans jamais s'en abstraire totalement sous peine de se désagréger. (l. 97 à 125)

– **De sorte que** tout en admettant ce que je dois à ceux qui ont déterminé mon être et auxquels je suis irrémédiablement lié, je ne m'identifie pas à cet être dont l'expérience limitée et déterminée ne satisfait pas mon exigence d'une connaissance supérieure de moi et du monde (l. 126 à 135)

– **C'est pourquoi** j'ai besoin des mondes fictifs que m'offre la littérature : elle seule me permet de me mettre en retrait de mon existence, d'échapper un moment à mon "être" dont l'expérience limitée et déterminée ne satisfait pas mon exigence d'une connaissance supérieure du moi et du monde (l. 136 à 147)

4. Conséquences (§ 20 à 29 = l. 148 à 240)

– Je vais **donc**, tout en admettant les dangers et les ambivalences de la fiction littéraire, éluder cet aspect du problème et m'attacher à comprendre ce qu'apporte cet abandon à l'œuvre littéraire. (l. 148 à 165)

– Ce n'est **certes** pas l'accès à des vérités positives, même si on a du mal à se défaire de cette approche commode. Bien sûr, j'observe et je comprends les motivations des personnages qui poussent Néron, Britannicus ou Junie par exemple à agir comme ils le font. (l. 166 à 180)

– **Mais** l'essentiel est ailleurs, au-delà des explications rationnelles, dans une révélation née d'une identification aux divers personnages, dont j'ai laissé en moi résonner les conflits : je deviens, à proprement parler, leur confident, entièrement concentré sur l'écoute. (l. 181 à 203)

– **Or**, la qualité de cette écoute ne me permet pas seulement de découvrir, d'illustrer ou de confirmer des connaissances sur l'œuvre, sur le genre ou sur l'époque ; elle me permet **surtout**, échappant à mon "être", de 'reconnaître' – et ce mot est heureusement polysémique – une notion universelle qui m'aide à me situer dans le monde. (l. 204 à 243)

5. Conclusion (dernier §)

– L'enjeu est **donc** moins l'accès à une vérité psychologique ou morale qu'une adhésion de cœur à ce que l'œuvre nous dit d'une réalité supérieure de l'homme dont nous devenons les proches. (l. 244 à la fin)

MATHEMATIQUES I

Option scientifique

Rémi CHMURA

Description du problème

L'épreuve portait cette année sur des propriétés de signe des coefficients d'une matrice et de son inverse (partie I et II), sur des notions de convergence de suites de matrices (partie II) et enfin (partie III) sur une application à l'approximation d'une équation différentielle avec conditions aux limites.

La première partie débutait par la preuve de l'inversibilité des matrices à diagonale strictement dominante et une application : le théorème de Gershgorin, assorti d'un exemple calculatoire. Enfin, on démontrait que l'inverse d'une matrice vérifiant certaines conditions de signe (« la propriété (P) ») était à coefficients positifs.

Dans la deuxième partie, on définissait d'abord la notion de convergence d'une suite de matrices et on établissait quelques propriétés essentielles d'une norme matricielle, le tout de manière très détaillée puisque cette notion ne figure pas au programme. L'application ensuite de ces propriétés permettait d'obtenir la convergence de la suite des matrices inverses, puis la positivité des coefficients d'une matrice inverse sous réserve que la matrice de départ vérifie certaines propriétés de signe de ses coefficients.

La troisième partie traitait de l'équation différentielle $u'' = -f$ assortie de conditions aux limites. Après une résolution théorique (question 1a), on écrivait des inégalités de Taylor pour mettre en place une méthode d'approximation qui utilisait les résultats matriciels précédents.

La construction de l'énoncé était telle que les candidats ne restaient pas bloqués et pouvaient progresser dans le problème. Néanmoins, les manipulations d'inégalités, de valeur absolue, de maximum revenaient invariablement et ont vraiment fait la différence entre les candidats honnêtes et rigoureux et les autres.

Dans l'ensemble, les correcteurs ont trouvé le sujet intéressant, bien construit, de longueur raisonnable. Il était conforme au programme et à son esprit. Néanmoins, certains ont regretté que la partie analyse ne fasse appel qu'au programme de première année.

L'énoncé de la question appelant à la rédaction d'un algorithme en Pascal aurait certainement pu être plus précis et comportait d'ailleurs une erreur (il fallait faire une procédure et non une fonction pour renvoyer plusieurs arguments !). La correction des copies en a tenu compte et les candidats ayant montré leur aptitude à écrire des algorithmes consistants ont été récompensés.

32%, 36% et 32% des points ont été affectés aux trois parties décrites ci-dessus.

Commentaires sur la correction

Sur la forme, la plupart des copies sont bien écrites, bien présentées et rédigées convenablement. Cependant, il reste un nombre (apparu croissant cette année) de copies très peu soignées.

Sur le fond, on constate dans beaucoup trop de copies un manque de rigueur et de précision coupable. Même l'exemple de la matrice 3×3 n'est correctement traité que dans le tiers des copies. Il n'est pas acceptable de voir des questions telles que celles de II-1 réglées par deux équivalences ou par des affirmations érigées en démonstration : « si une somme de termes positifs est nulle alors tous les termes sont nuls » ... certes mais les limites dans tout ça ... (pour II-1b) ou encore (pour II-1g) $Max(|y_i + z_i|) \leq Max(|y_i|) + Max(|z_i|)$ (assénée tel quel dans la plupart des copies).

De manière générale, dès le début du problème, la rigueur et l'honnêteté avec lesquelles les candidats manipulaient valeurs absolues, modules, inégalités triangulaires, ... faisaient la différence entre bonnes et moins bonnes copies.

La partie II a malheureusement vu se répéter des fautes grossières de raisonnement. La question 1a n'a jamais ou presque été traitée correctement. On y considère trop souvent l'indice i_0 tel que $m(X_k - X) = |x_{i_0}^{(k)} - x_{i_0}|$ sans penser que i_0 dépend de k .

L'inégalité $s(MN) \leq s(M)s(N)$ est pour beaucoup immédiate à partir de la définition du produit matriciel et de l'inégalité triangulaire. Là encore, les correcteurs rappellent que seules la rigueur et l'honnêteté paient ...

Un autre exemple : beaucoup de candidats affirment à la question 3 que les matrices M_k vérifiant la propriété (P), il en est de même de leur limite M ... Encore une fois, rappelons la nécessité d'être lucide et de prendre du recul car on ne doute pas que la majorité de ces candidats savent énoncer que « les inégalités strictes ne passent pas à la limite ! »

La partie III n'a été sérieusement abordée que par les meilleurs. La seule réelle satisfaction est la part non négligeable de copies traitant avec à propos la question 1b (positivité de u) soit par concavité, soit par l'étude des variations de u à l'aide du théorème de Rolle.

L'existence de la solution de (S) à la question 1a, à de rares exceptions près, n'a jamais été traitée correctement. Les candidats ne l'envisagent le plus souvent même pas et pense avoir traité l'ensemble de la question en démontrant seulement l'unicité.

On notera à la question 2a que si quelquefois on obtient de correctes inégalités de Taylor, l'utilisation de l'inégalité triangulaire pour conclure est rarement maîtrisée.

Enfin, quelques opportunistes se sont lancés dans l'étude de l'exemple, pour un maigre profit car ils n'avaient pas idée de la façon d'obtenir le n attendu.

Conclusion

Il ressort de cette correction une assez grande fragilité d'un certain nombre de candidats face à des questions qui, sans être excessivement difficiles, demandaient du soin, de la rigueur et un sens de la synthèse. Par ailleurs, de bons candidats ont su mettre à profit leurs connaissances et leur rigueur intellectuelle pour obtenir des résultats probants ; plusieurs excellentes copies ont même obtenu la note maximale. Au final, l'écart-type établi à 4,6 assure que l'épreuve a joué pleinement son rôle. La moyenne générale de l'épreuve s'établit à 09,2 ce qui reste globalement satisfaisant.

Correcteurs : Gilles BENSON, Rémi CHMURA, Alain COMBROUZE, Jean-François COSSUTTA, Benoit GUGGER, Jean-Pierre GONET, Hervé GUILLAUMIE, Thierry LEGAY, Laurent MAZLIAK, Yves MONLIBERT, Jean-Pierre SIAU.

MATHÉMATIQUES

Option économique

Alexandre Reissman

Le sujet

L'épreuve de cette année était composée de trois exercices indépendants. Pour chacun d'eux, l'objectif était de mettre en place une stratégie d'optimisation de type temps d'arrêt avec seuil.

Dans le premier exercice, on cherchait à prédire quand intervient le dernier succès dans une série d'expériences de type Bernoulli. Bien qu'étant le plus facile des trois problèmes, c'est celui qui a été le moins bien traité. Peu de candidats ont saisi qu'il s'agissait simplement d'étudier les variations d'une suite afin d'en déduire les valeurs extrémales.

Le deuxième problème proposait d'optimiser la recherche d'une place de parking : dans une rue, on souhaite se garer le plus près possible d'un point d'arrivée, et on se demande à quelle distance de ce point on doit commencer à accepter la première place libre. Dès la première question, on peut déceler les candidats qui ont compris la problématique. Trop nombreux sont ceux qui ont pensé, à tort, que l'univers-image était fini. Outre que l'énoncé précise que la rue est infiniment longue, cette erreur était facilement détectable un peu plus loin dans l'énoncé, lorsqu'il s'agissait d'obtenir une loi géométrique. Quelques questions calculatoires se sont révélées très discriminantes, et on a pu déplorer quelques tentatives de bluff, durement sanctionnées.

Le troisième exercice s'inspire d'une procédure de vente par petite annonce, dans laquelle chaque journée de parution est facturée. On souhaite savoir à partir de quel montant il est raisonnable d'accepter une proposition afin de maximiser le gain moyen. En général, la mise en place du problème est comprise, et les questions portant sur l'interprétation des résultats obtenus sont plutôt bien traitées. Peu de candidats ont abordé la fin du sujet, certainement par manque de temps.

Commentaires généraux sur les copies

Dans l'ensemble, les copies sont soignées et bien présentées. En revanche, les fautes d'orthographe, de syntaxe, et plus généralement l'usage incorrect du français rendent beaucoup de copies pénibles à lire. Plus grave, on déplore trop d'erreurs dans la rédaction mathématique : des notations impropres, des contresens logiques, des affirmations sans justification, des énoncés imprécis. . . Rappelons aux candidats que la rigueur et la précision de la rédaction sont des éléments essentiels dans l'appréciation d'une copie.

À l'inverse, les correcteurs ont apprécié les réponses souvent très correctes apportées aux questions d'informatique.

Quelques erreurs mathématiques récurrentes

1. Dans le premier problème, la probabilité P_s , pour une valeur de s fixée, a souvent été confondue avec la suite finie $(P_s)_{1 \leq s \leq n}$. Ainsi, certains candidats ramènent leur raisonnement à l'équivalence suivante :

$$\frac{P_{s+1}}{P_s} \geq 1 \iff (P_s)_{1 \leq s \leq n} \text{ est croissante}$$

ce qui n'a pas de sens, puisque le membre de gauche de cette équivalence ne concerne qu'une seule valeur de l'indice s , alors que celle de droite les concerne toutes.

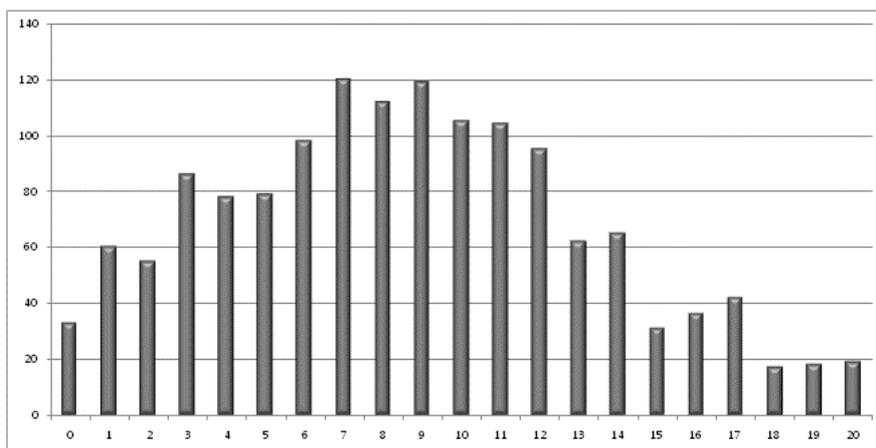
2. De manière analogue, une fonction f est souvent confondue avec la valeur $f(x)$ qu'elle prend en un certain point, et il est choquant de trouver des notations fautives de la forme $(f(x))'$ dans plus de la moitié des copies.

Certes, à la question **2.c** du deuxième problème, l'écriture $\sum_{k=1}^N kx^{k-1} = \left(\sum_{k=0}^N x^k \right)'$ ne prête pas à confusion, la variable de dérivation ne pouvant être que x . Cependant, à la question **2.d** du troisième problème, on voit mal ce que peut signifier la notation $\left(\frac{F(x) - F(s)}{1 - F(s)} \right)'$.

Conclusion

Le sujet de cette année était long et sa difficulté a pu dérouter ceux qui n'étaient pas suffisamment préparés pour cette épreuve. Il a néanmoins été traité dans son intégralité de manière fort satisfaisante par plusieurs candidats. Cette épreuve a de fait atteint son objectif : sélectionner les candidats de l'option économique aptes à poursuivre leurs études à l'ESSEC.

Sur les 1434 copies corrigées, la moyenne est de 8,9 pour un écart-type de 4,7. Les notes se répartissent de la façon suivante :



Correcteurs :

Guy BROUARD, Michel DENGREVILLE, Éric GUICHET, Édouard LEBEAU, Audrey RAULT, Alexandre REISSMAN, Geneviève ROCHE, Jean-Yves ROUSSEL

Epreuve écrite de maths 2 option scientifique

Epreuve CCIP

Moyenne par école

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecole	Candidats	Moyenne	Ecart-type
ESSEC	2401	11,24	4,02
EMLYON Business School	3177	10,01	4,52
ESCP Europe	2635	10,95	4,10
HEC	2260	11,42	4,00

Nombre de candidats présents	3256
Moyenne générale	9,95
Ecart type de l'épreuve	4,55

1. Le sujet

Le problème de mathématiques 2 de cette année avait pour objet principal l'étude du couple (inf, sup) de variables aléatoires suivant la loi uniforme sur $\{1, 2, \dots, N\}$. Il se prolongeait ensuite par la recherche du meilleur prédicteur du sup d'un $(n+1)$ -échantillon et s'achevait par la mise en évidence d'un estimateur optimal du paramètre N (amélioré de Rao-Blackwell et démonstration du théorème de Lehmann-Scheffé dans le cas particulier d'une loi uniforme).

Le contenu du sujet permettait de couvrir une large partie du programme de probabilités discrètes et d'algorithmique : loi d'un couple, probabilité et espérance conditionnelles, formule de l'espérance totale, estimation, étude de suites, minimisation, fonctions de plusieurs variables, programmation Pascal.....

2. Les résultats statistiques

Il y a 14 candidats qui ont obtenu la note maximale de 20 et 9% de l'ensemble des candidats se voient attribuer une note supérieure à 16.

Le poids de chacune des parties du problème était de 5% pour le préliminaire, 22% pour la partie I, 22% pour la partie II, 24% pour la partie III et 27% pour la partie IV.

La partie III et la seconde moitié de la partie IV ont été peu abordées, l'essentiel du travail des candidats se limitant aux deux premières parties.

3. Commentaires détaillés et erreurs les plus fréquentes

Les remarques générales qui ressortent de l'examen des copies sont les suivantes :

- très souvent, les candidats négligent de justifier l'application d'un théorème du cours en ne vérifiant pas l'adéquation de ses hypothèses au cas de la question traitée ;
- la justification précise de l'utilisation de tel ou tel concept probabiliste est fréquemment absente ;
- la présentation des copies reste globalement satisfaisante, seules quelques copies étant encore illisibles (écriture, ratures, etc.).

1. Cette première question, très proche du cours, a été assez discriminante. Finalement, elle n'aura été correctement traitée que dans de la moitié des copies, ce qui a fortement surpris les correcteurs.
2. Ces valeurs sont connues même si on relève quelques erreurs sur la variance.
3. Cette question est en général bien résolue.
4. La limite de la suite $(dn(N))_n$ n'a pas été trouvée dans toutes les copies. Il y a eu confusion entre n et N . La détermination de la variance $V(Tn)$ et de sa limite révèle la capacité de certains candidats à conduire correctement un calcul à son terme (questions c et d) ; d'autres, sans reproduire leur calcul sur la copie, affirment le résultat !
5. Très peu de candidats connaissent le lien entre sup et inf. Son utilisation aurait permis un gain de temps précieux.

6. Question d'informatique abordée dans la moitié des copies. Confusion entre $\text{Random}(N) + 1$ et $\text{random}(N+1)$. Rappelons que l'on attribue un poids non négligeable dans le barème de notation à l'écriture correcte d'un programme, fût-il très court.
7. La question a) a été « devinée », puisque la réponse était donnée dans l'énoncé, mais rarement justifiée correctement. Une probabilité égale à N ne surprend pas ! La question b) a été littéralement « massacrée ».
8. Là encore, on mesure les faibles capacités de calcul de certains candidats. Trouver la limite d'un coefficient de corrélation linéaire égale à l'infini ne semble pas gêner... Un peu de recul est parfois nécessaire...
9. Pour calculer une probabilité conditionnelle, il suffit souvent (et c'était le cas ici) de s'en tenir à la définition. De même pour l'espérance conditionnelle. Trop souvent, on trouve des pseudo-raisonnements « alambiqués » et faux.
10. Un oubli dans cette question (il faut supposer les t_i distincts) sans conséquence pour la suite du problème, a été repéré par une petite minorité de candidats qui s'est vue récompensée par des points de bonification.
11. Le maniement des fonctions indicatrices (présentes dans plusieurs problèmes de concours ces dernières années) est toujours aussi troublante pour les candidats.
12. Question qui a été mal traitée car l'énoncé ne fournissait pas le résultat de la question a).
- 13 à 16. Seule, une infime minorité de candidats a abordé ces questions.
17. Question correctement traitée, excepté la a). Une dizaine de candidats connaissent la définition d'un estimateur.
18. La question a) a été convenablement résolue, mais la b) rarement justifiée.
- 19 et 20. Questions non abordées.

4. Recommandations aux futurs candidats

Les développements mathématiques doivent faire l'objet de justifications rigoureuses s'appuyant sur des raisonnements et des théorèmes qui s'expriment dans un langage clair et soigné. Une réponse qui n'est pas correctement argumentée ne rapporte aucun point.

Les correcteurs sont évidemment à même de juger si une réponse est démontrée ou seulement *devinée* ; dans cette dernière éventualité, l'impression générale qui se dégage est négative et ils seront moins cléments pour des questions plus difficiles. De même, ils ne sont pas censés corriger des copies dans lesquelles il est nécessaire de déchiffrer des notations de cours écrites dans un style sténographique.

Epreuve écrite de maths 2 option économique

Epreuve ESSEC

Moyenne par école

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecole	Candidats	Moyenne	Ecart-type
ESSEC	1451	10,71	4,49
EMLYON Business School	2290	9,04	4,75
ESCP Europe	1754	10,09	4,57
HEC	1209	11,13	4,46

Nombre de candidats présents	2381
Moyenne générale	8,96
Ecart type de l'épreuve	4,77

MATHEMATIQUES 2

Option Economique

Elodie Massart

Description du sujet

Le sujet proposait plusieurs variations autour de la notion de risque quadratique. Il comportait quatre parties de difficultés croissantes couvrant une large part du programme de probabilité.

- La partie I concernait les variables aléatoires à densité : elle était calculatoire mais conceptuellement simple. Elle permettait de tester les connaissances de cours et soulignait qu'un bon estimateur au sens du risque quadratique n'est pas nécessairement sans biais.
- La partie II concernait des variables aléatoires discrètes finies et infinies et proposait de mettre en compétition deux estimateurs d'un même paramètre.
- La partie III définissait la notion d'information de Fisher nécessaire au théorème de Cramer Rao énoncé dans la partie IV. Elle permettait de tester les candidats sur l'utilisation de la formule de transfert dans des cadres variés.
- La partie IV était plus théorique. On y étudiait une preuve dans un cas simple du théorème de Cramer-Rao. Pour terminer, il s'agissait d'utiliser ce théorème pour évaluer les performances des différents estimateurs de la partie II.

Remarques générales

Le sujet, très progressif, a semblé bien adapté aux candidats de la voie économique. Il a en tous cas permis de les classer correctement. Si un petit quart des candidats semblaient ne pas vraiment concourir, il y avait aussi un bon quart de bonnes ou très bonnes copies témoignant d'un cours bien appris et assez bien maîtrisé.

Les écarts de notes se sont créés dès la partie I : les calculs ont souvent découragé les plus faibles. Le début de la partie II a souvent été bien traité, les questions 5, 6 et 7 permettant aux meilleurs de montrer leur maîtrise du cours et des calculs. La fin de cette partie redonnait la main à tous avec de l'analyse de première année. Les plus faibles se sont perdus dans les notations de la partie III mais beaucoup ont compris le travail à effectuer. Rares sont ceux qui sont rentrés correctement dans la sous-partie A de la partie IV, mais fort heureusement la plupart des candidats ont repris pied habilement à la question 4 de la sous-partie B.

Sans décourager le candidat fragile, le problème a permis de repérer les candidats de valeur, sachant exploiter les étapes de l'énoncé et utiliser avec précision les outils de calcul du cours.

Bilan détaillé de la correction

Partie I

I.1 Les trois aspects, continuité, positivité et intégrale égale à 1 sont traités.

Certains candidats affirment d'emblée (à tort) que f_θ est continue sur \mathbf{R} , d'autres étudient en détail la continuité en 0 et en θ (ce qui était inutile).

I.2 et I.3 pas de problème.

I.4 Des erreurs de calcul. Quelques candidats confondent le moment d'ordre 2 et la variance.

I.5 Bien fait en général.

Aucun candidat n'a été gêné par l'absence de l'hypothèse « T admettant une variance »

I.6 Assez bien fait. Certains candidats oublient que le biais est nul et développent tout au prix d'erreurs de calculs.

I.7 et I.8 De façon assez surprenante, parmi ceux qui ont un résultat correct à la question I.7 certains se perdent dans le raisonnement. Il y a des confusions entre le point λ^* où le maximum est atteint et la valeur du maximum $Q(\lambda^*)$.

I.9 Conclusion non abordée la plupart du temps ou très mal exprimée.

Partie II

II.1 Assez bien traitée dans l'ensemble. Le calcul de $P(Y_i = 1)$ suffit surtout si le calcul (assez fréquent) de $P(Y_i = 0)$ est mal effectué.

II.2 Souvent juste pour la loi même si l'indépendance est parfois omise.

Attention la valeur de l'espérance étant donnée, il est bien sûr inutile de tricher pour obtenir le résultat annoncé à tout prix.

II.3 Pas de remarque particulière.

II.4 Assez bien traitée. Des confusions entre les paramètres k et n .

II.5 Le début est fait

$$\varphi(j) = \frac{P(S_n = j, X_1 = 0)}{P(S_n = j)}$$

Mais le passage

$$P\left(\sum_{i=1}^n X_i = j, X_1 = 0\right) = P\left(\sum_{i=2}^n X_i = j, X_1 = 0\right)$$

n'est pas bien posé ainsi que l'indépendance qui suit.

II.6 et II.7 Assez peu traitée. Très peu de candidats donnent la bonne hypothèse de convergence absolue. Ces trois questions ont en général départagé les meilleurs candidats des autres : connaissance du théorème de transfert, des séries exponentielles.

II.8 a. Le théorème des accroissements finis est mal connu : hypothèses précises, rédaction rigoureuse. Certains ne semblent connaître que $|f'(x)| \leq M$ comme hypothèse, d'autres passent par d'autres méthodes pour obtenir le résultat.

II.8 b. La dérivée est très souvent exacte, mais peu d'étude de signe correcte.

II.8 c. Assez bien traitée en général. Certains ont même admis la positivité de h pour pouvoir conclure.

II.8 d. La déduction immédiate de l'inégalité des variances sur celle des risques n'est pas vue. Certains candidats redéveloppent encore tout le risque.

Partie III

Section A

III.1 Bien traitée.

III.2 Peu de candidats reconnaissent la variance et préfèrent développer $(k - N\theta)^2$ pour faire apparaître $E(X^2)$, $E(X)$ et applique ensuite la formule de Koenig-Huygens.

III.3 La convergence de la série n'est pas (ou peu) abordée.

Le calcul $(k - \theta)^2$ est développé, on est alors amené à considérer l'étude de plusieurs séries entraînant beaucoup de fautes de calcul.

Section B

III.1 L'égalité est trouvée mais la convergence est mal justifiée.

III.2 Certains développent le carré, peu reconnaissent directement la variance.

III.3 La formule de transfert est utilisée sans rappeler les hypothèses.

Partie IV

Partie très peu abordée.

Il y a parfois des arguments fantaisistes comme :

- $p(\theta, k)$ ne dépend pas de θ donc $\frac{\partial}{\partial \theta} p(\theta, k) = 0$.
- $\frac{\partial}{\partial \theta} \ln p(\theta, 1) = \frac{\ln p(\theta, 1)}{\theta}$ en simplifiant par « ∂ ».

Correcteurs : Elodie MASSART, Patrick BLOCH, Daniel BOICHU, Martin CANU, Hervé CHABERT, Bernadette GERARDIN, Cécile HARDOUIN-CECCANTINI, Philippe HEUDRON, Jean-Yves LARQUE, Marie-Françoise LE DANTEC, Claude LEGRAND, Andrée MEYER, Yves MONLIBERT, Michèle RONDEAU, Armelle VANOT.

MATHEMATIQUES

Option B/L

Elodie Massart

DESCRIPTION DU SUJET

Le sujet comportait deux problèmes.

- Le premier problème portait sur l'algèbre linéaire et en particulier sur la réduction.
- Le second problème portait sur le calcul des probabilités et faisait appel à des résultats d'analyse. Il s'agissait d'étudier le comportement de la somme de n signes aléatoires (indépendants ou non indépendants) en donnant un équivalent du nombre moyen de retour en 0.

Bilan détaillé de la correction

Problème I

Ce problème est assez bien traité dans l'ensemble, même si les connaissances restent souvent superficielles.

Partie I

1. Calculs corrects dans la plupart des copies.
2. Démonstrations bien menées dans l'ensemble. Certains candidats concluent bien rapidement que les valeurs propres d'un endomorphisme sont exactement les racines d'un polynôme annulateur.

Partie II

1. Trop de candidats affirment sans calculs complémentaires que α, β trouvés en 1 sont valeurs propres de A_2 donc A_2 est diagonalisable dans \mathbb{C} . En revanche, A_2 non diagonalisable dans \mathbb{R} a été trouvé dans l'ensemble des copies.
2. La vérification $A_{2n}^2 = 2A_{2n} - 2I_{2n}$ n'apparaît pas toujours explicitement, mais le produit par blocs pour les candidats qui l'utilisent est correctement appliqué.
3. On trouve à nouveau que α et β sont valeurs propres de A_{2n} .
4. $\varphi \circ \varphi = 2\varphi - 2Id_E$ a souvent été utilisée précédemment donc déjà démontrée pour prouver que $A_{2n}^2 = 2A_{2n} - 2I_{2n}$.

$Ker(\varphi - \alpha Id_E) \oplus Ker(\varphi - \beta Id_E) = E$ est traitée parfaitement dans 4 copies. Trop de candidats se limitent à $Ker(\varphi - \alpha Id_E) \cap Ker(\varphi - \beta Id_E) = \{0_E\}$ pour affirmer que ces sous-espaces vectoriels sont supplémentaires

Problème 2

Partie I

1. Très bien.
2. Propriété démontrée le plus souvent par récurrence. Certains élèves astucieux pensent à utiliser le dénombrement des parties de $\{1, \dots, 2n\}$.

Partie II

1. Bien. Malheureusement quelques candidats affirment que X_i suit une loi de Bernoulli de paramètre $1/2$.
2. Assez bien mais l'indépendance est souvent omise.
3. Assez bien.
4. Très bien.
5. 11 copies remarquables sur cette question. Des idées sur la méthode pour démontrer

$\sum_{k=1}^n \frac{1}{\sqrt{k}} \sim_{n \rightarrow +\infty} \int_1^n \frac{1}{\sqrt{t}} dt$ mais pour certains le théorème de comparaison séries-intégrales permet d'affirmer que cette équivalence est réalisée.

Partie III

Section A

1. Initialisation bien faite. Pour l'hérédité, des idées pour l'intégration par parties mais les calculs n'aboutissent pas.
2. Assez bien mais quelques manipulations d'inégalité manquent de justification.
3. Des idées mais beaucoup oublient de préciser $x \geq 0$ pour affirmer que

$$\int_0^x f(t) dt \leq \int_0^x g(t) dt .$$

Il ne faut pas oublier de préciser que $\int_0^x (1-t)^{-3/2} dt$ ne dépend pas de n avant de passer à la limite en n dans l'inégalité.

4. Assez bien. Ne pas oublier l'argument $4x \in [0, 1[$.
5. Bien.
6. Peu rigoureux.
7. Oubli de préciser la convergence des séries avant de passer à la limite.

Section B

1. Bien
2. Bien
3. Peu rigoureux. N chances de choisir A ainsi que \bar{A} d'où $P(X_i = 1) = 1/2$.
La fin est très peu traitée.

Epreuve écrite de MATHS 2 Option technologique

Epreuve CCIP

Moyenne par école

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyenne	Ecart-type	Candidats
ESSEC	12,94	6,07	165
AUDENCIA Nantes	10,41	6,39	247
CERAM	8,32	5,96	411
Concours TELECOM Management	9,66	6,15	252
EDHEC	11,87	6,24	220
E.M. LYON	11,68	6,07	231
ESC Grenoble	11,58	6,01	325
ESC Lille	8,93	6,17	360
ESC Rennes	7,65	5,87	550
ESC Toulouse	9,95	6,22	412
ESCP Europe	12,66	6,00	195
HEC	13,09	5,93	140

Moyenne générale	:	8,48
Ecart-type	:	6,23
Nombre de candidats	:	645

MATHEMATIQUES 2

Option Technologique

Epreuve CCIP

Le sujet

Quatre exercices indépendants formaient l'épreuve de l'option technologique cette année, l'objectif étant de pouvoir juger les performances des candidats sur une très vaste partie du programme.

Ainsi en analyse, on étudiait une fonction rationnelle à l'aide des outils classiques (dérivée, limites,...) et toute une partie de ce premier exercice était consacré à l'étude de deux suites faisant une place importante au raisonnement par récurrence. L'exercice 2 concernait un schéma d'urne assez simple et la plupart des résultats probabilistes étaient fournis par l'énoncé. Dans l'exercice 3, on commençait par étudier une fonction où intervenait un logarithme (limites, tangente, point d'inflexion, intégrale), pour finir par une variable aléatoire à densité dont on demandait de discuter de l'existence de son espérance mathématique. Enfin, le dernier exercice mêlait des calculs matriciels élémentaires et des suites récurrentes linéaires.

Les poids respectifs des quatre exercices dans le barème de notation étaient de 25%, 22%, 24% et 29%.

Résultats statistiques

La note moyenne des 645 candidats à cette épreuve est de 8,48 avec un écart-type particulièrement élevé puisqu'il est de 6,23 ; il reflète une évidente disparité des candidats dans cette épreuve. A cet égard, les quartiles sont très significatifs de ces différences de niveaux entre les candidats : ils sont de 3,2 pour le premier, 6,5 pour la médiane et 14 pour le troisième. On observe 20% de candidats ayant une note supérieure à 16 et 7 d'entre eux qui ont eu 20.

Erreurs les plus fréquentes

Le raisonnement par récurrence est très souvent mal conduit ; seule, l'initialisation est comprise.

Pour l'étude de suites, on lit des écritures étranges comme « $u_{n+1} = u_n \cdot u$ » ou encore des confusions entre u_{n+1} et u_{n+1} . De même, lorsque l'énoncé précise « pour tout entier naturel n », on voit dans nombre de copies, une initialisation à $n=1$. Enfin, on trouve très fréquemment que « toute suite croissante de nombres positifs a pour limite l'infini ».

L'étude des fonctions donne lieu à beaucoup d'erreurs de calcul et à une grande méconnaissance des limites usuelles ; les techniques mathématiques les plus élémentaires enseignées dans le secondaire ne sont pas maîtrisées (mise en facteur, division de fractions, identités remarquables, simplification de résultats de calcul, etc.).

En probabilités, on note une confusion fréquente entre « tirer une boule blanche » et « tirer la *première* boule blanche ». L'utilisation du théorème des probabilités totales est rarement justifiée par un système complet d'événements. Il y a beaucoup de confusions entre événement et probabilité.

En algèbre, il n'est pas rare que l'on additionne des nombres réels et des matrices, ou bien que l'on divise une matrice par une autre.

Epreuve de gestion et management Option technologique

Epreuve sous la responsabilité de HEC

Moyenne par école

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyenne	Ecart-type	Candidats
ESSEC	10,17	3,53	166
AUDENCIA Nantes	9,94	3,12	248
CERAM Sophia-Antipolis	9,51	3,03	413
Concours TELECOM Management	9,48	3,11	254
EDHEC	9,94	3,28	220
EMLYON Business School	10,11	3,10	231
ESC Grenoble (GEM)	9,85	3,16	325
ESC Lille	9,36	3,01	362
ESC Pau	9,00	3,00	375
ESC Toulouse	9,74	3,13	412
ESCP Europe	10,11	3,34	195
HEC	10,19	3,41	141
ISCID	7,40	1,17	10

Moyenne générale	:	9,33
Ecart-type	:	3,08
Nombre de candidats	:	649

MANAGEMENT ET GESTION DES ENTREPRISES

Option technologique

Epreuve conçue par HEC

I. OBSERVATIONS RELATIVES AU SUJET ET A SON TRAITEMENT PAR LES CANDIDATS

Dossier 1 : L'économie des domaines skiables

Ce dossier introductif permettait de dégager le contexte de l'étude à partir des documents fournis en annexe. Il a été traité dans quasiment toutes les copies ; dans quelques cas après d'autres dossiers. La plupart des candidats a relevé avec pertinence les éléments essentiels du contexte. En général, ils ont suivi une démarche consistant à partir des informations et à les classer, quelques-uns, plus audacieux, sont partis d'outils d'analyse stratégique (PESTEL, DAS, Porter et les forces de la concurrence, SWOT) et ont recherché les éléments pertinents. Si cela démontre d'exceptionnelles qualités conceptuelles et des connaissances dans l'analyse stratégique, il ne faut pas faire de cette analyse une exigence de la classe préparatoire qui ne le prévoit pas dans ses programmes.

Il semble, au vu des réponses, que certains candidats n'aient pas lu avec soin les questions posées et ne répondent donc pas précisément à chacune de ces dernières. On relève aussi des confusions entre la station de ski proprement dite et la société SRMA.

Dossier 2 : La situation financière de l'entreprise

La plupart des candidats ont traité ce dossier qui reposait sur une démarche classique d'élaboration d'un tableau de bord de données financières, d'analyse et de commentaire de ces dernières dans la perspective d'investissements à venir.

1) Tableau de bord.

Présentation d'un bilan fonctionnel.

Les erreurs sont principalement effectuées dans le reclassement des postes du bilan :

- actifs immobilisés retenus pour leur valeur nette,
- valeurs mobilières de placement incluses dans les emplois cycliques et non en trésorerie – actif comme le suggérait le texte,
- confusion entre « capitaux propres » et « ressources propres »,
- confusion entre « dettes à long et moyen terme » et « dettes d'exploitation ».

À la suite de ces erreurs, de nombreux candidats ont présenté un bilan déséquilibré, avec un total de l'actif différent de celui du passif.

Toutefois, cette technique est généralement bien maîtrisée.

Soldes intermédiaires de gestion.

La démarche de calcul est le plus souvent connue, toutefois les erreurs les plus fréquentes ont porté sur :

- Le calcul d'une marge commerciale (en l'absence de toute activité commerciale) en utilisant les valeurs correspondant à la production. Le montant de la valeur ajoutée était alors incohérent puisqu'il comportait deux fois les mêmes éléments,
- Une confusion entre « marge commerciale » et « valeur ajoutée »,

- Une confusion entre « résultat courant » et « résultat de l'exercice ».

Il a été parfois noté une méconnaissance de la notion de chiffre d'affaires. Alors que ce dernier correspondait simplement au poste « Production vendue » du compte de résultat, on a relevé des confusions entre :

- chiffre d'affaires et total des produits d'exploitation,
- chiffre d'affaires et total des produits,
- chiffre d'affaires et marge commerciale.

CAF, ETE et trésorerie.

La capacité d'autofinancement (CAF) a le plus souvent été déterminée à partir de l'excédent brut d'exploitation (EBE). Mais les candidats qui calculent mécaniquement cet indicateur de gestion commettent des erreurs.

Si beaucoup de candidats connaissent la notion d'excédent de trésorerie d'exploitation (ETE), un certain nombre d'erreurs ont été commises dans son mode de calcul : erreur de signe, confusion entre « BFRE » et « Variation du BFRE ».

Enfin, pour le calcul du montant de la trésorerie, de nombreux candidats ont négligé la prise en compte du poste « Trésorerie – passif » du bilan fonctionnel.

Détermination de quelques ratios.

Le texte indiquait les modalités de calcul de ces ratios. Cette question n'a donc pas posé de problème aux candidats.

2) Commentaire.

L'analyse devait conduire les candidats à déceler une situation financière très particulière :

- fonds de roulement net global et besoin en fonds de roulement négatifs,
- dégradation importante de la rentabilité alors que la trésorerie s'améliore,
- accroissement important de l'endettement et dégradation de la capacité de remboursement alors que la réalisation d'investissements semble devenir impérative.

Certains candidats ont assez bien analysé cette situation. Toutefois, d'une manière générale, très peu de candidats ont présenté une analyse structurée. Beaucoup d'entre eux se limitent à un commentaire des ratios, sans chercher à situer leur analyse dans le contexte particulier d'une entreprise confrontée à de graves difficultés en matière de rentabilité et de financement.

Dossier 3 : La neige de culture

Un investissement dans des canons à neige était envisagé. Le candidat devait déterminer la rentabilité de cet investissement, rechercher les conséquences économiques pour la station et évaluer l'impact écologique.

Il fallait dans un premier temps rechercher des informations relatives à la fréquentation du domaine. Le système d'information était sollicité, la base de données devait être interrogée.

La très grande majorité des candidats a traité les questions relatives aux requêtes SQL avec cependant quelques difficultés :

- La requête n°1 a majoritairement été bien traitée si on accepte les utilisations de tables redondantes.
- La requête n°2 a permis d'attribuer des points par clause exacte (les clauses FROM et WHERE étaient majoritairement exactes).
- La requête n°3 a été peu traitée et rarement de façon cohérente mais là également des points ont été attribués pour toute clause exacte ou pertinente notamment en ce qui concerne le calcul des pourcentages.

Il faut souligner que l'ordre des clauses est assez souvent méconnu et que le formalisme du langage SQL est souvent peu rigoureux mais que ces défauts n'ont pesé que modestement dans l'évaluation.

Le montant de l'investissement en canons à neige était demandé (question n°2). Beaucoup de candidats ont fait la confusion entre investissement et amortissement en présentant le tableau d'amortissements d'un canon à neige. De même le concept de coût de production n'est pas maîtrisé : dans le calcul du « coût annuel de la production de neige », des éléments qui relèvent du coût de revient et non du coût de production ont le plus souvent été incorporés.

Le sujet demandait de retenir le « délai de récupération du capital investi » comme critère de choix d'investissement. C'est un critère très simple à mettre en œuvre mais, semble-t-il mal connu de certains candidats. Certains cherchent à appliquer le critère de la valeur actuelle nette (V.A.N.), évidemment sans succès (absence d'information).

Il faut recommander aux candidats, une lecture attentive des questions pour éviter toutes pertes de temps et toutes confusions dans les réponses. Par exemple, la méprise entre la société d'exploitation des pistes (SRMA) et la station a conduit à quelques conclusions inadaptées.

Modèle relationnel :

Une petite moitié environ des candidats a traité la question relative au complément du modèle en présentant des solutions de qualité variable. Des points ont été attribués à chaque candidat en fonction de la pertinence des propositions avancées.

Dossier 4 : Le tourisme d'été

Ce dossier envisageait l'ouverture des remontées mécaniques l'été pour améliorer la rentabilité.

Un grand nombre de candidats n'a pas traité ce dossier, sauf la question n° 5.

La première question demandait de déterminer les remontées mécaniques ayant atteint le seuil de rentabilité. Le travail consistait à positionner l'activité des remontées de SRMA sur un graphique puis d'interpréter ce dernier. Les candidats n'ont pas su s'adapter aux données fournies mais ont cherché à calculer un chiffre d'affaires critique à l'aide de formules inexploitable dans ce sujet.

Le coût des remontées mécaniques (question n° 2) est souvent incomplet : l'amortissement du matériel est omis.

Le concept de coût marginal est parfois connu mais sa mise en œuvre est souvent erronée.

Dossier 5 : Synthèse sur les orientations stratégiques

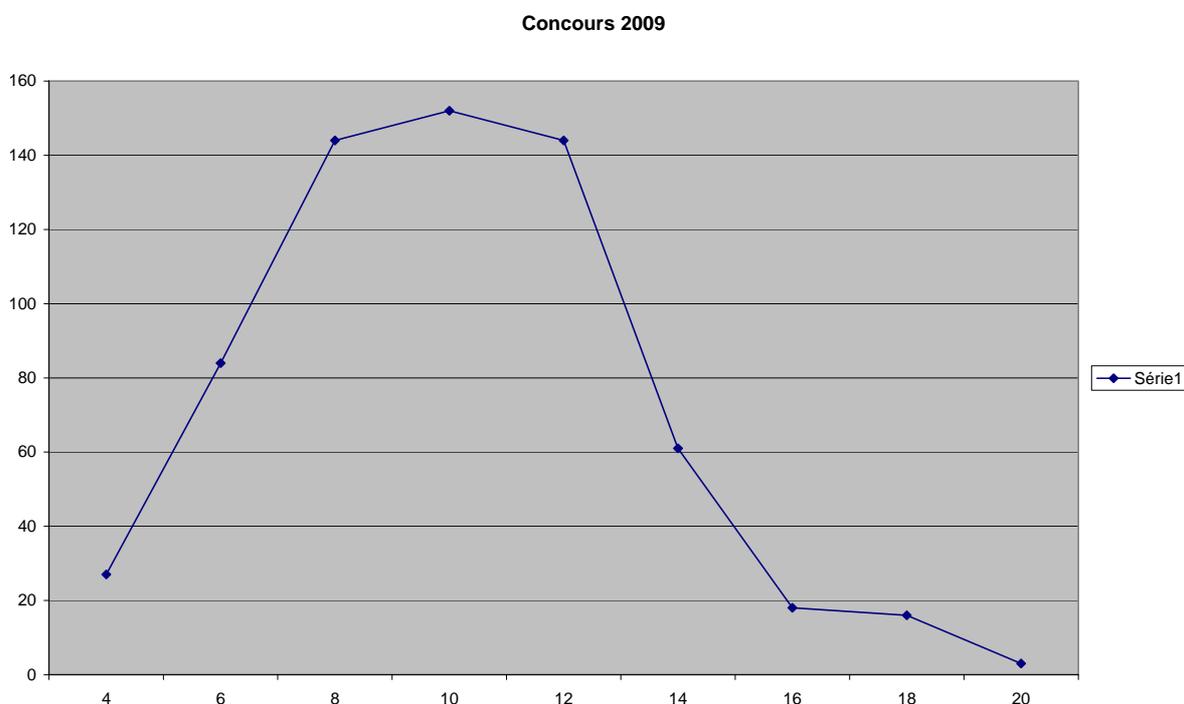
Ce dossier terminal n'a pas été traité par nombre de candidats (plus du tiers). Il s'agissait d'apporter une conclusion à l'ensemble du sujet. Quelques candidats semblent avoir traité ce dossier avant les autres.

Les conclusions apportées par les candidats sont, dans bien des cas, conformes à l'étude qui précède. L'argumentation en faveur ou non de tel ou tel choix stratégique est souvent peu approfondie.

Cependant certains candidats ont fourni une typologie scolaire de stratégies, sans lien aucun avec le cas pratique qui leur était soumis ; d'autres apportent des réponses qui ne relèvent pas de choix stratégiques mais plutôt de choix de gestion.

II. LES RESULTATS

Répartitions des notes globales



III. OBSERVATIONS DE FORME ET CONSEILS AUX CANDIDATS

La maîtrise de la langue française constitue l'un des atouts majeurs pour réussir.

Les recommandations habituelles pour ce type d'épreuve sont rappelées :

- organiser son temps afin de traiter l'ensemble du sujet ;
- soigner la présentation des copies, en particulier écrire à l'encre (le crayon de papier doit être banni dans une copie) ;
- respecter la numérotation des dossiers et des questions ;
- respecter les règles de présentation habituelle : une idée par paragraphe, des parties bien distinctes (plan apparent) dans les questions demandant un commentaire, une conclusion, une synthèse ;
- présenter les calculs de coûts dans des tableaux ;
- un résultat doit être justifié par la présentation du calcul, ou par la formule utilisée, ou par la démarche suivie ;
- relire pour corriger les fautes d'orthographe.

Les questions relatives au management exigent souvent un effort rédactionnel qui n'est pas totalement fourni. Les correcteurs attendent des réponses sobres dans le cadre d'un raisonnement rigoureux. Il faut éviter les bavardages inutiles et essayer d'apporter des réponses aux questions. Une relecture pour éliminer les fautes les plus évidentes et pour améliorer la rédaction est vivement recommandée.

Les connaissances de cours sont importantes mais, pour autant, leur citation *in extenso* n'est très souvent pas attendue dans la copie. Il faut adapter cette connaissance au contexte de l'entreprise étudiée et n'utiliser cette connaissance qu'à bon escient.

Epreuve d'économie et droit Option technologique

Epreuve sous la responsabilité de l'ESSEC

Moyenne par école

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyenne	Ecart-type	Candidats
ESSEC	9,19	3,07	166
AUDENCIA Nantes	9,11	2,89	249
CERAM Sophia-Antipolis	8,57	2,75	414
Concours TELECOM Management	8,39	2,91	254
EDHEC	9,01	3,04	221
EMLYON Business School	9,14	2,90	232
ENAss (option Histoire-géographie)	6,25	3,93	4
ESC Grenoble (GEM)	8,67	3,00	326
ESC Lille	8,41	2,80	363
ESC Pau	8,03	2,72	375
ESC Toulouse	8,68	2,86	413
ESCP-EAP	9,22	3,05	196
HEC	9,20	2,95	141

Moyenne générale	:	8,27
Ecart-type	:	2,77
Nombre de candidats	:	636

ECONOMIE ET DROIT

Option technologique

Laurent IZARD
Rémi LEURION

La session 2009 du concours est la première session d'une épreuve rénovée ; trois innovations ont été introduites :

- le couplage économie-droit : le droit s'est détaché de l'épreuve de gestion pour former, avec l'économie, un pôle plus cohérent
- la structure de la partie économie, avec une **note de synthèse** - composante originale et essentielle de l'épreuve - et une **réflexion argumentée**
- la structure de la partie droit, avec d'une part une « **mise en situation juridique** » et, de l'autre, une composante elle aussi tout à fait novatrice, à savoir une question relative à la **veille juridique** portant sur un thème particulier.

Cette première session permet de tirer des enseignements importants, tant globaux que disciplinaires. Le nombre élevé des candidats (636) est de nature à permettre de tirer des conclusions fondées, des tendances lourdes s'affirmant clairement.

I. Remarques globales sur la session 2009

Un changement radical d'épreuve - et d'évaluation - entraîne toujours des risques : risque de ne pas percevoir les évolutions attendues, risque de ne pas changer les habitudes ancrées, risque de ne pas juger avec précision les qualités de fond et de forme, risque aussi de ne pas parvenir à faire de cette épreuve une épreuve de sélection des meilleurs... Aucun de ces risques ne s'est produit ; le jury s'en réjouit et tient à rendre hommage aux enseignants des classes préparatoires d'avoir formé des étudiants dans le sens espéré.

Ainsi, il est démontré que cette épreuve joue efficacement son rôle au concours, c'est-à-dire évaluer, classer et faire émerger des candidats remplissant les qualités requises pour accéder aux épreuves d'admission. Plus encore, cette épreuve est de nature à juger avec précision, au-delà des qualités de «forme», c'est-à-dire de construction ou d'expression, des candidats, les qualités de «fond» : dans les quatre sous-parties de l'épreuve, les connaissances sont très facilement identifiées et donc évaluées ; la méconnaissance des concepts de base de l'économie et du droit, et même les approximations et imprécisions, apparaissent très clairement dans les copies... de même, à l'inverse, qu'une bonne maîtrise de ces disciplines.

Le nombre de candidats de la session 2009 s'élève à 636, contre 120 en 2008, 89 en 2007, 92 en 2006, 75 en 2005, 62 en 2004, 38 en 2003, 33 en 2002, 53 en 2001 et 44 en 2000. Le nombre d'ensemble s'élève donc de manière extraordinaire cette fois.

La moyenne des copies est de 8,2 en 2009, ce qui est une moyenne un peu plus faible que celles des années précédentes ; mais, ce qui est plus intéressant - et encourageant - est que 34 copies ont une note supérieure à 14, contre 9 l'année dernière.

La répartition des notes est cette année la suivante :

Notes	Effectifs
[0 ; 4]	39
]4 ; 6]	111
]6 ; 8]	150
]8 ; 10]	210
]10 ; 12]	87
]12 ; 14]	5
]14 ; 16]	20
16 et plus	14
<hr/>	
636	

Plusieurs observations peuvent être faites à partir de ces résultats :

- 170 copies (sur 636) ont une note supérieure ou égale à 10, soit un quart des copies
- 34 copies ont une note supérieure à 14
- mais on enregistre, plus que l'année précédente, des copies faibles, dont la note est inférieure ou égale à six, ce qui montre que ce type d'épreuve discrimine plus fortement les candidats plutôt faibles ou insuffisamment préparés.

On peut, sur l'ensemble des copies, identifier **quatre groupes de candidats** :

- le premier groupe est composé de ceux qui maîtrisent très correctement l'économie comme le droit ; la quarantaine d'étudiants de ce groupe a logiquement obtenu une note élevée
- le deuxième groupe est composé de candidats qui sont très bons dans l'une des deux disciplines seulement ; dans ce cas, le jury a cherché à « survaloriser » la discipline privilégiée par le candidat
- le troisième groupe est composé de candidats ayant un niveau moyen (voire insuffisant) dans les deux disciplines ; ce groupe, majoritaire malheureusement, est noté de 6 à 10/20
- enfin, le quatrième groupe est composé de candidats qui sont très défaillants dans les deux disciplines ; on peut noter qu'il y a peu, cette année, de copies véritablement « indigentes », comme cela se produisait auparavant ; mais la nature même de l'épreuve (composée de quatre sous parties relativement indépendantes) peut l'expliquer aisément.

Si le jury est satisfait de constater que les étudiants ont très correctement muté pour une épreuve nouvelle, il n'en demeure pas moins qu'une analyse plus fine conduit à relativiser partiellement ce constat.

II. Remarques globales sur les copies

L'analyse de l'ensemble des copies permet de faire trois remarques essentielles, sur lesquelles le jury souhaite attirer l'attention tant des enseignants que des étudiants.

A. La gestion du temps

Les candidats disposent, pour cette épreuve, d'une durée de quatre heures au total ; ils sont donc maîtres de la gestion de leur temps ; même si l'économie et le droit pèsent, dans l'ensemble, de manière identique (50 % - 50 %), le candidat peut consacrer à chaque partie le temps qu'il souhaite.

Ici réside l'une des difficultés premières du candidat : s'organiser afin de parvenir à traiter les quatre éléments (deux en économie et deux en droit) qui composent l'épreuve. Or, nombre de candidats ont manifestement privilégié l'une des deux disciplines, discriminant fortement l'autre ; ce manque d'équilibre dans la copie se traduit par une note plutôt moyenne. À l'inverse, aucune copie, malheureusement, n'est véritablement excellente dans les deux dimensions ; d'où l'absence de copie ayant une note supérieure à 17/20.

Il apparaît ici important de rappeler aux candidats que leur intérêt est d'une part de répartir leur temps entre les quatre éléments de l'épreuve, approximativement au prorata du poids de chacun d'entre eux dans la note globale, et d'autre part de répondre à l'ensemble des questions qui leur sont soumises ; ceci est loin d'être le cas malheureusement.

B. La tendance à ne pas traiter les sujets posés

Le jury est surpris de voir que beaucoup de candidats ne cherchent pas à traiter les sujets qui leur sont proposés (tant en économie qu'en droit), mais plutôt à faire des développements sur des thématiques connexes à ces sujets ; ainsi a-t-on, en économie, dans le cadre de la réflexion argumentée, de longs développements sur les théories de l'emploi, du chômage et du marché du travail, ou encore sur l'économie internationale.

Concernant le volet juridique de l'épreuve, le jury tient à rappeler que la seconde partie du programme est constituée par un thème fixé annuellement par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Ce thème unique a vocation à soutenir la mobilisation de l'étudiant dans une activité de veille portant sur l'activité juridique de l'année civile suivant celle au cours de laquelle le thème a été publié. Il est donc surprenant de constater que certains candidats ont pris la liberté d'autolimiter leur activité de veille à un point précis du programme. Ces candidats ont ainsi refusé de répondre à la question posée en substituant à la réponse attendue une synthèse de leur activité de veille, relative à leur propre champ de recherche, et sans lien avec le sujet !

Ces errements peuvent traduire soit une méconnaissance du contenu sur lequel porte l'évaluation, soit un manque patent de réflexion sur le sujet posé. Dans tous les cas, le hors sujet est lourdement pénalisé.

C. Les défaillances orthographiques, syntaxiques et grammaticales

Le jury a été surpris, cette année plus que les autres années, des défaillances (parfois graves) relatives à l'orthographe, à la grammaire et à la syntaxe. Très fréquemment d'ailleurs, des fautes d'orthographe ont été commises alors que les mots incriminés figuraient au sein même de l'énoncé ! Par exemple, la question argumentée était : « Plus de flexibilité... » (au singulier) « ... pour plus d'emplois ? » (au pluriel) ; or, la grande majorité des candidats a recopié l'énoncé en ignorant cette particularité, pourtant essentielle sur un plan analytique.

Dans la partie juridique, plusieurs candidats ignorent par exemple, après quatre années de droit, l'orthographe du « Code civil » (qui devient « *code civile* ») ou du « dol » (qui devient « *dôle* » ou « *doll* » ...). Mais plus grave encore, certaines approximations grammaticales ont pour effet de modifier le sens d'une ou plusieurs phrases, conduisant des candidats à affirmer le contraire de ce qu'ils voulaient réellement exprimer...

III. Remarques concernant l'épreuve d'économie

L'épreuve d'économie représente 50 % de la note globale de l'épreuve d'économie- droit ; elle se décompose en une note de synthèse d'une part (60 % de la note d'économie) et une réflexion argumentée (40 % de la note d'économie).

A. La note de synthèse

La technique de la note de synthèse semble globalement acquise ; cependant, il faut insister sur plusieurs points qu'il convient de faire évoluer pour la session suivante :

- le jury constate que de nombreux candidats (une grande majorité) n'ont pas compris la problématique posée par la « flexicurité » ; ils n'ont saisi ni la nature du concept ni les enjeux de celui-ci. Or, il est important de rappeler ici que tous ces éléments étaient dans le dossier documentaire et que, par là-même, il n'était absolument pas nécessaire de maîtriser le phénomène de la flexicurité pour aborder la note. Il est ainsi clair que les candidats peinent à retirer l'essentiel d'un dossier documentaire et de faire la **sélection entre le principal et l'accessoire**

- la note de synthèse ne doit s'appuyer que sur le dossier documentaire ; il n'est donc **pas possible de mobiliser des connaissances personnelles** dans la rédaction de la note ; ce n'est pas l'exercice ! Or, de trop nombreux candidats s'appuient sur le sujet de la note pour faire des développements qui ne s'y rapportent pas. D'ailleurs, dans certaines copies, les positions exprimées étaient contraires à celles développées dans le dossier. La note de synthèse n'est pas une « petite » dissertation en 500 mots

- dans le même ordre d'idées, il est important de souligner que le candidat doit rester **neutre par rapport au sujet**, qu'il traduit les idées de la note, sans aucun jugement personnel. Or, cette obligation n'est pas toujours respectée, loin s'en faut

- l'ensemble des documents doivent être exploités, car ils ont tous leur importance. La note de synthèse à ce concours ne comporte pas de « piège » avec, par exemple, des documents de portées très inégales, voire même des textes « intrus » dans le dossier. Cependant, tous les textes n'ont pas la même importance, certains étant descriptifs, d'autres plus analytiques

- il ne faut pas donner un titre à la note, si ce n'est le titre inclus dans la consigne même ; or, beaucoup de candidats ont cherché à titrer leur note, avec des titres d'ailleurs parfois étonnants !

- la longueur de la note de synthèse est imposée : 500 mots plus ou moins 10 %. Or, plusieurs copies ont 700, voire 800 mots ! Ce n'est pas la nature de l'épreuve ! Elles sont pénalisées pour de tels dépassements

- la note doit être, dans la mesure du possible, structurée, avec un plan simple en deux parties (la présentation visuelle de son parti n'est pas indispensable). De plus, il n'est pas nécessaire de faire des références aux documents mobilisés.

B. La réflexion argumentée

Le sujet posé « Plus de flexibilité pour plus d'emplois ? » était très classique (il s'agissait d'une variante du sujet : « Flexibilité et emploi »). Or, cette partie d'épreuve d'économie n'est, en général, pas réussie.

Si certains (trop peu) candidats ont compris le sujet... et l'ont traité, la grande majorité a fait des digressions hors sujet sur l'emploi, le chômage, les théories du chômage, les politiques de lutte contre le chômage, les relations économiques internationales, le sous-développement... Tous ces éléments n'ont qu'un rapport très lointain avec le sujet !

Il est important de rappeler deux points essentiels ici :

- la réflexion argumentée n'a **pas de rapport direct avec la note de synthèse**. Or, la plupart des candidats ne s'appuient que sur le dossier documentaire de la note pour traiter la question posée, de sorte

qu'il y a des redondances importantes entre les deux parties de l'épreuve d'économie. Il faut au contraire partir de l'idée que la question argumentée pose un problème « général » d'économie, dont l'un des multiples aspects est présenté dans la note de synthèse. En conséquence, l'apport de connaissances est souvent très faible dans cette partie

- la réflexion argumentée doit donner lieu à un **raisonnement économique**, et non à une présentation « en catalogue » d'idées, ou de cours, se rapportant, de près ou de loin, au sujet. Ainsi, la longueur de la réponse n'est pas imposée (certains candidats ont ainsi traité la question en trois pages, d'autre, tout aussi efficacement, en une page et demie). Ce qui est jugé ici est d'une part l'attitude à l'argumentation structurée, et d'autre part la maîtrise de connaissances sur le sujet.

III. Remarques concernant l'épreuve de droit

La partie juridique de l'épreuve représente 50 % de la note globale de l'épreuve d'économie- droit ; elle se compose d'une mise en situation juridique d'une part, et d'une question portant sur la veille juridique d'autre part. Cette deuxième sous-partie de l'épreuve ayant peu inspiré les candidats, le jury a décidé de minorer sa prise en compte dans la notation finale, en ne lui attribuant que 30% de la note globale de droit.

A. La mise en situation juridique

Il s'agit d'un exercice pratique : les correcteurs attendent des candidats non pas une démonstration théorique purement académique, mais l'exposé d'un raisonnement synthétique conduisant à proposer et à justifier des solutions concrètes face à un problème spécifique. Plusieurs **écueils** guettent les candidats :

- confondre cas pratique et récitation d'un cours : le cas concret proposé n'a pas pour seul objectif de délimiter les frontières d'un sujet qui donnerait ensuite lieu à la récitation d'un manuel : si les connaissances de cours sont indispensables, elles constituent principalement un support à la réflexion personnelle

- proposer, à l'inverse, des solutions concrètes déconnectées du cours, sans expliquer le raisonnement qui les a conduits vers ces solutions et sans leur donner de véritable fondement juridique. Il ne suffit pas de proposer des réponses cohérentes aux questions posées mais d'exposer le cheminement intellectuel qui aboutit aux solutions retenues

- confronter le cours théorique aux questions du cas sans proposer, *in fine*, de solution concrète précise : la peur de l'erreur conduit parfois les candidats à ne pas aller jusqu'au bout des raisonnements ou à émettre des hypothèses plus ou moins vraisemblables sans sélectionner la solution qu'ils estiment la plus juste d'un point de vue juridique.

Les candidats avaient pour la plupart abordé en cours les points de droit leur permettant de répondre aux questions posées. Mais certains candidats n'ont à l'évidence pas véritablement assimilé des connaissances (mal!) acquises : ainsi, et par exemple, le jury a pu lire, dans plusieurs copies, des affirmations du type : « *La clause insérée dans le contrat est nulle, mais comme les parties ont signé le contrat, elle est valable* »... Une telle affirmation révèle évidemment une totale incompréhension des principes fondamentaux du droit des contrats...

Plus surprenant encore, certains candidats ont fait appel, avec une certaine précision, aux notions de « *modifications substantielles ou non substantielles du contrat de travail* ». Or, cette « *summa divisio* » a aujourd'hui totalement disparu des arrêts de la Cour de cassation (depuis 1996) et du Code du travail (depuis 2005). Le jury s'interroge donc sur les supports de travail des candidats et leur actualisation...

Enfin, dans plus de 90% des copies, le jury a dû déplorer une grave erreur de raisonnement conduisant les candidats à confondre la prétention de l'une des parties avec la qualification juridique des faits : ainsi, dans la question 3, l'acquéreur du yacht affirmait que le vendeur lui avait sciemment caché, au moment de la vente, certaines caractéristiques de ce yacht. Il était difficile d'exciper de cette seule affirmation la certitude d'un dol (qui suppose une volonté manifeste et réelle de tromper l'autre partie), voire d'une escroquerie...

Certains candidats ont toutefois brillamment traité l'intégralité des questions avec une rigueur et une exhaustivité remarquables, démontrant que l'exercice était tout à fait à la portée d'un étudiant de classe préparatoire technologique bien préparé.

Quelques **conseils** aux futurs candidats :

- la méthodologie classique de résolution d'une question juridique pratique invite les candidats à respecter plusieurs phases successives d'analyse :

- lecture attentive du sujet et analyse juridique des éléments de fait ;
- qualification juridique des faits ;
- recherche des éléments de droit applicables aux faits ;
- proposition de solutions concrètes

- mais le recours - à bon escient - de tout outil d'analyse et d'organisation du raisonnement (par exemple la méthode des syllogismes) est également apprécié par le jury et valorisé.

Il nous paraît d'autre part important de rappeler ici **quelques points essentiels** :

- les règles de droit applicables au cas doivent être indiquées avec la plus grande précision possible : nature d'un texte (loi, règlement...), date, juridiction concernée... Ces précisions sont importantes. Par exemple, il ne suffit pas de citer la Cour de cassation : encore faut-il préciser la (ou les) chambre(s) concernée(s) (il est peut arriver qu'il existe une divergence entre la chambre criminelle et la chambre civile...), la date de l'arrêt (la jurisprudence a pu évoluer...) etc.

- la réflexion doit conduire à la proposition d'une solution concrète : il s'agit de raisonner à partir des règles de droit sélectionnées, pour les confronter aux éléments de fait et en déduire des solutions précises. Attention aux erreurs logiques, aux mauvaises interprétations des textes ou aux rapprochements douteux : le jury apprécie les raisonnements rigoureux. S'il est possible de proposer plusieurs solutions, il convient d'indiquer celle qui paraît la plus plausible ou pertinente, et de toujours motiver les choix réalisés. Il convient de noter que le plus important pour le correcteur n'est pas l'exactitude de la solution proposée (dans un procès, chaque avocat propose une solution différente !), mais la logique du raisonnement qui conduit à la solution retenue.

- il est parfois nécessaire de faire preuve d'un peu d'imagination : la réponse à une question posée dans le cas n'est pas nécessairement évidente, et les candidats ont souvent trop tendance à paniquer s'ils n'identifient pas immédiatement la règle de droit applicable : il n'est pas interdit à un candidat de procéder par tâtonnement, et de proposer l'application d'une règle en montrant au jury son hésitation : les juges eux-mêmes sont parfois indécis, mais ils n'ont pas plus que le candidat droit au « déni de justice » !

- les développements d'un cas pratique doivent être précis : il convient d'éviter les éléments de cours sans lien direct avec la question traitée, la description des grandes controverses doctrinales ou l'analyse détaillée d'un point de droit qui n'apporte pas d'élément de solution décisif. La rigueur juridique et logique importe davantage que la rigueur de construction : certaines questions peuvent être traitées en quelques lignes, d'autres nécessitent parfois une analyse un peu plus approfondie. Si le cas pratique constitue l'exercice le moins formaliste des épreuves de droit, le soin accordé à la rédaction et à la présentation du devoir aura nécessairement une influence sur la note finale.

B. La question portant sur la veille juridique

L'objectif de cette veille juridique consiste, sur un champ clairement délimité s'inscrivant dans l'un des trois modules du programme, à tenir compte du caractère évolutif du droit et à mettre en œuvre les méthodologies permettant de repérer les évolutions intervenues, de les analyser, afin d'être en mesure de les hiérarchiser et de les intégrer dans un raisonnement juridique.

Cette année, la question posée invitait les candidats à conduire une réflexion sur les enjeux de l'évolution du droit relative à la protection des consommateurs. Cette question s'inscrivait dans le cadre du thème annuel prévu pour la session du concours 2009, portant sur : "Les fonctions du droit dans la société contemporaine".

Si le libellé du sujet demandant aux candidats un « bref développement » laissait à ces derniers une importante latitude dans la présentation de leur pensée, le jury attendait néanmoins :

- une **réflexion organisée** (et si possible structurée) ;
- une analyse des **enjeux** relatifs à la protection des consommateurs (l'analyse ne pouvant d'évidence se limiter aux intérêts des seuls consommateurs et supposant un minimum de recul par rapport aux évolutions du droit positif) ;
- un minimum de **connaissances** sur ces évolutions.

Il ne s'agissait donc pas de proposer un catalogue plus ou moins complet des évolutions législatives ou réglementaires relatives au droit de la consommation sur la période concernée, mais de conduire une réflexion personnalisée, témoignant de la réflexion du candidat sur le sujet proposé.

Le jury déplore qu'une majorité des candidats n'ait pas cherché à répondre à la question posée, en se réfugiant derrière une simple description d'une ou deux lois essentielles (souvent bien connues par ailleurs). Il regrette également que les candidats aient souvent totalement négligé les textes fondamentaux antérieurs à la période précise d'analyse : comment comprendre, hiérarchiser et intégrer dans un raisonnement juridique les évolutions survenues, sans tenir compte des imperfections des textes antérieurs et des contraintes socio-économiques qui ont motivé ces évolutions ?

En définitive, si la partie de l'épreuve relative à la mise en situation juridique permet de tester les compétences techniques du candidat, la question relative à la veille conduit à évaluer sa capacité à prendre du recul et à analyser les évolutions juridique et leurs fondements. Le jury invite les enseignants à préparer les étudiants dans cette optique.

Pour conclure, l'ensemble de ces remarques n'a qu'un objectif : mettre l'accent sur les défaillances constatées lors de cette première épreuve ; elles sont utiles pour donner des axes de formation des futurs candidats.

Correcteurs : Rémi LEURION (économie) – Laurent IZARD (droit)

Epreuve d'histoire, géographie et géopolitique option scientifique

Epreuve sous la responsabilité de l'ESSEC

Moyenne par école

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyenne	Ecart-type	Candidats
ESSEC	10,40	3,04	2404
EDHEC	9,96	3,03	3406
ENSAE	10,74	3,27	339

Moyenne de l'épreuve	:	9,95
Ecart-type	:	3,03
Nombre de candidats	:	3 481

HISTOIRE, GEOGRAPHIE ET GEOPOLITIQUE

Option scientifique

Dominique HAMON

Sujet : l'essor économique et la montée en puissance de la Chine : chances ou menaces pour le reste du monde ?

Le sujet porte sur les conséquences pour le reste du monde, effectives et perçues, de l'essor économique et de la montée en puissance de la Chine, implicitement depuis le grand tournant de 1978 (cf. chronologie annexe). Beaucoup de candidats éprouvent des difficultés de lecture de l'énoncé. Passons sur ceux qui dissertent sur l'essor et la puissance de la Chine sans même structurer d'argumentation autour des notions de chance et de menace, mais un nombre trop élevé de candidats interprètent **les deux points** comme une conjonction de coordination et consacrent la première partie du devoir, telle quelle hors sujet, à une simple récitation de l'essor économique et (rarement) de la montée en puissance de la Chine, dans quelques cas depuis 1949 voire le XIX^e siècle. A la surprise des correcteurs, notamment à cause de la carte, les candidats traitent beaucoup mieux les aspects économiques que les aspects géopolitiques, parfois totalement escamotés par ceux qui ne font pas la différence entre l'essor économique et la montée en puissance. On se demande parfois si les candidats ont bien saisi le sens du mot géopolitique. Bon nombre d'entre eux n'interrogent pas les interactions entre le rôle croissant de la Chine dans l'économie internationale et ses ambitions politiques, jusqu'à assigner des parties bien distinctes aux aspects géoéconomiques et géopolitiques, privant ainsi le développement de toute approche dynamique du sujet.

Qu'entend-on par **reste du monde** ? L'espace économique et politique ne se découpe pas seulement en Etats-nations. Les candidats oublient d'autres articulations importantes pour identifier les acteurs : gouvernements, élites dirigeantes, peuples, consommateurs, salariés, actionnaires.

Les candidats qui définissent la notion de **chances** en introduction, proposent des synonymes pertinents, au moins pour le champ économique, comme « opportunités bénéfiques à saisir ». L'ouverture économique de la Chine est sans conteste une « aubaine » pour les agents de la mondialisation qui veulent augmenter leur marge de profit ou leur pouvoir d'achat pour sortir de la crise des années 1970. Moteur de la croissance asiatique, le boom chinois sort le Japon de son marasme des années 1990. Les grands bénéficiaires de l'essor économique de la Chine sont les entreprises exportatrices en Chine de produits bruts, de biens d'équipement professionnels, de produits achetés par la nouvelle classe moyenne, les actionnaires des sociétés transnationales qui y implantent des usines (pour produire à bas coût puis vendre aux Chinois et/ou au reste du monde) et des hypermarchés, les destinataires des investissements chinois à l'étranger. La majorité des candidats oublie les consommateurs du monde entier (surtout les plus modestes) qui achètent des produits bon marché *made in China*.

Menaces, un terme excessif ou trop occidental ? P. Hassner souligne la nécessité d'« avoir recours à une géopolitique élargie qui prend en compte à la fois les intérêts, les idées et les passions »¹. Comme pour les chances, **le pluriel** indique dans le texte du sujet, qu'elles concernent autant l'économie que la géopolitique. Il suggère aussi que la notion de menace décline des acceptions multiples et nuancées qui s'appliquent à des circonstances diverses, de l'action délibérément agressive de Pékin (en l'occurrence) à

¹ In *Guerres d'aujourd'hui*, sous la direction de S. Daniel, Editions Delavilla, octobre 2008, p.457

l'agitation d'un épouvantail par ses contempteurs, en passant par toute une gamme de situations, réelles ou imaginaires mais qui sont objectivement sources d'inquiétudes pour les partenaires de la Chine, même ses alliés. Rappelons donc, avec l'énergie du désespoir, que l'introduction de la dissertation n'est pas une corvée à expédier en quelques lignes, en commençant par la citation *ad nauseam* de la phrase attribuée à Napoléon (ou à A. Peyrefitte), mais le moment de prédilection où le candidat doit procéder à une analyse fine du libellé du sujet pour mettre en exergue ses qualités de réflexion. Les introductions nous semblent moins élaborées que celles de l'année précédente, comme si les candidats avaient pensé que le sujet était plus facile et qu'il suffisait de paraphraser l'énoncé pour le décoder.

L'Etat chinois n'hésite pas à « agir pour obtenir quelque chose par la contrainte ou l'intimidation » (sens premier de menace) quand il durcit sa démonstration de force. La forte augmentation des dépenses militaires, les ambitions maritimes, les bases et facilités navales dans l'Océan Indien, les actions belliqueuses liées aux différends territoriaux sur terre et sur mer, inquiètent d'abord les voisins de la Chine, et pas seulement les Etats-Unis. La menace n'est pas un vain mot pour les Taiwanais qui voient des missiles lancés du continent voler au dessus de leurs têtes ou qui s'interrogent sur la pérennité de leur « système » en cas de réunification. Quand un gouvernement plaçant la cause du Tibet, ne veut pas risquer le boycott par la Chine des produits vendus par son pays, il cède à une indéniable menace.

Même involontaire, la menace existe sous la forme d'une « réalité objectivement dangereuse ou nuisible » (sens second du mot). Par son poids et son dynamisme, la Chine remet en cause l'ordre établi des puissances et la hiérarchie des influences. La montée en puissance de la Chine aiguise des rivalités avec les Etats-Unis, le Japon, l'Union européenne, la Russie, mais sans que cela invalide la notion de menace. Fût-ce à son corps défendant, la Chine est perçue comme une menace par ceux qui redoutent de perdre leur position acquise/dominante.

La mondialisation s'apparente souvent à une « guerre économique ». La concurrence chinoise est d'autant plus redoutable que son intensité technologique augmente. Elle devient franchement préjudiciable aux entreprises étrangères avec le non respect de la propriété intellectuelle. Evidemment, la Chine n'a pas le monopole des menaces, par exemple dans le cas des opérations des fonds souverains ou des OPA dites inamicales, visant des entreprises stratégiques (Unocal). Mais même consenties, certaines acquisitions peuvent susciter des craintes (Rio Tinto, terres agricoles). La concurrence de la Chine est jugée déloyale par ceux qui dénoncent son dumping social et monétaire. Les délocalisations exercent une pression à la baisse sur les salaires. Les ouvriers peu qualifiés des pays industriels, mais aussi comme le précisent très bien certains candidats, ceux des pays en développement, ont peur de perdre leur emploi. La mauvaise qualité de certains produits chinois exportés peut menacer la santé des consommateurs. La Chine contribue massivement à l'émission de gaz à effet de serre.

Les devoirs, peu nombreux, qui ont privilégié le **découpage géographique** (la Chine et l'Asie, la Chine et l'Occident, la Chine et les pays africains et latino-américains) ou géoéconomique (pays développés, pays en développement, monde entier) montrent combien cette approche est irrecevable, buttant sur le statut des pays développés d'Asie, et surtout le trop grand nombre d'aspects économiques universels. Quant au théâtre géopolitique, Pékin joue les mêmes parties sur tous les continents, entre réalisme calculateur et désir sincère de coopération, culte de la stabilité et initiatives brutales. Partout on rencontre le duo/duel avec les Etats-Unis. Le plan géographique pur favorise le cumul des redites et des lacunes alors que le plan dialectique n'empêche nullement les nuances géographiques, au contraire. On pouvait, par exemple dans les paragraphes consacrés aux menaces géopolitiques, distinguer l'échelle régionale (cf. la carte) du reste du monde. Telle menace peut concerner davantage les pays industriels que les PED et réciproquement. L'inquiétude taiwanaise diffère de la française.

La majorité des candidats ont construit leur dissertation sur **l'opposition chances/menaces**, préférant, non sans raison, coller au sujet et ne pas s'aventurer dans des constructions trop compliquées, fussent-elles séduisantes. Encore faut-il que chaque partie ne prenne pas la forme d'un catalogue désordonné et décousu. La qualité de l'architecture ne se limite pas au plan général. Le jury accorde une grande importance à la conduite de chaque partie. Trop de « développements » se réduisent à une énumération cursive de brèves de comptoir. Les allusions à la chronologie annexe, par simple citation sans apport personnel, ne suffisent pas. Un exemple est la matière à partir de laquelle une idée est démontrée

par un commentaire argumenté. A partir du prochain concours (2010), les indications chronologiques présentées en annexe du sujet seront fortement réduites, limitées à quelques repères.

Si l'analyse complète des enjeux économiques était possible donc souhaitable, le jury n'attendait pas une revue exhaustive des dossiers géopolitiques dans lesquels la Chine est plus ou moins impliquée, mais plutôt une démonstration typologique avec dimension géographique. Certaines questions, plus importantes que d'autres, méritent une analyse approfondie avec une mise en perspective historique. C'est le cas de la question de Taiwan ou des relations entre la Chine et l'Afrique. Certaines affirmations laissent pantois : le Tibet défini comme Etat voisin ; la Chine menaçante parce que communiste et/ou dotée de l'arme nucléaire, non signataire du Protocole de Kyoto, privée de toute conscience écologique (avec pour preuve le catastrophique barrage des Trois-Gorges) ; le « modèle chinois » alternative au « modèle capitaliste », véritable chance pour les PED. Trop de candidats expriment un goût douteux, probablement inconscient pour des représentations de la Chine plus ou moins exotiques ou zoologiques (« tigre guettant sa proie », « souffle enflammé du dragon », « vampire du milieu », « oie géante », « tortues de mer »), qui deviennent franchement déplaisantes à propos de la diaspora assimilée à une *cinquième colonne*.

Environ la moitié des candidats obtiennent une troisième partie, soit en réservant la première à un exposé des performances économiques de la Chine depuis les années 1990, qui restent suspendues dans le vide si elles ne sont pas intégrées à ses avantages pour le reste du monde (ceux-ci expliquant en partie celles-là), soit en séparant les menaces économiques des menaces géopolitiques. Dans les deux cas, la problématique du sujet se réduit à la juxtaposition de deux tableaux opposés jusqu'à la caricature, avec le sentiment dominant que la Chine est plus porteuse de menaces que de chances. Or **l'enjeu intellectuel majeur du sujet réside dans la capacité des candidats à dépasser la dichotomie**. La pertinence de la troisième partie a été le critère décisif pour distinguer les meilleures copies. **Le point d'interrogation du sujet** ponctue certes l'alternative, mais invite aussi le candidat à s'interroger sur la portée des termes proposés à sa réflexion, et par conséquent sur les éventuelles limites des menaces. Pour sortir de l'approche binaire, les meilleures copies s'efforcent de montrer que les relations entre la Chine et le reste du monde sont plus complexes qu'il n'y paraît à première vue, sans sacrifier la clarté de l'exposé. Les meilleurs candidats savent prendre du recul par rapport aux présentations trop simples des *mass media*. La « menace chinoise » rappelle « l'étreinte du samouraï », aujourd'hui bien oubliée. La demande de la classe moyenne émergente en produits animaux risque-t-elle de faire peser des tensions insupportables sur l'offre alimentaire mondiale ? Certains candidats interdiraient volontiers aux Chinois d'améliorer leur ordinaire. Mais qui voit que derrière cette « menace », ressurgit le vieux discours malthusien ? A l'inverse, la prise en compte du poids démographique de la Chine pour relativiser le PIB ou sa contribution aux émissions de gaz à effet de serre, est particulièrement bienvenue.

Pour montrer les ambiguïtés des rapports à la Chine, on peut souligner que le même fait peut réjouir les uns et inquiéter les autres, voir le même acteur. L'envolée des prix des produits bruts aux cours des années 2000-2008, due en grande partie à la demande chinoise, n'a pas le même effet selon qu'on est exportateur (pas seulement les PED) ou importateur (pas seulement les pays développés). La diplomatie chinoise n'est pas appréciée de la même manière par l'élite dirigeante de tel Etat étranger et par sa population (cf. « chance pour le Soudan »). LVMH profite des nouveaux riches chinois et souffre de la contrefaçon. Le client américain qui achète chez Wal-Mart des produits fabriqués en Chine, peut menacer son propre emploi.

Il est également judicieux de reprendre la problématique à l'envers, c'est-à-dire sous l'angle des faiblesses de la Chine. La géopolitique analyse les rapports de forces, donc aussi les faiblesses des protagonistes, à la fois adversaires, concurrents et partenaires indispensables. Le concept d'interdépendance(s) est un thème central de l'analyse géopolitique du monde contemporain. La Chine a autant besoin du monde qu'il dépend d'elle. La Chine, exposée à d'importants risques internes et encore éloignée de la parité stratégique avec les Etats-Unis, ne dispose pas de tous les moyens de ses ambitions, encore moins des moyens d'une très hypothétique volonté de domination. Le discours de Pékin sur le « développement dans la paix et l'harmonie » et sa volonté de participer pleinement à un monde multipolaire régulé par le multilatéralisme, sont étrangement ignorés de la grande majorité des candidats. Les accords de coopération mentionnés dans la chronologie restent inexploités. L'intégration de la Chine à

la mondialisation, base de son essor économique et de sa montée en puissance, présente pourtant des vertus géopolitiques. Pékin a besoin d'un environnement stable pour atteindre ses objectifs stratégiques. La crise de 1997 a consacré la Chine dans le rôle de « grand frère » responsable. Elle s'efforce depuis d'apparaître comme « un bon voisin, un partenaire constructif, un interlocuteur attentif, une puissance régionale qui ne fait plus peur ». A l'opposé de tout jugement péremptoire et définitif, les candidats pouvaient reprendre certains cas, légitimement analysés auparavant sous l'angle des menaces, pour montrer le versant de la coopération chinoise. Les relations avec Taiwan, le Japon, les pays de l'Asean, l'Inde, la Russie s'avèrent finalement ambivalentes. Le rôle de Pékin comme médiateur dans le dossier de la Corée du Nord fournit aussi un bel exemple. Au-delà du champ régional, car l'environnement de la Chine est devenu global, l'analyse économique et géopolitique du couple sino-américain est également très démonstrative. Or pour la plupart des candidats, la Chine est soit une chance, soit une menace pour Washington, mais pas les deux à la fois.

Si les faiblesses internes de la Chine et ses liens de dépendance fragilisent sa montée en puissance, est-ce pour autant une chance ? Non car le monde peut aussi s'en inquiéter. Les faiblesses de la Chine constituent en elles-mêmes une menace pour le monde : un paradoxe malheureusement très rarement exposé, comme le rôle de la Chine dans la crise actuelle. Pourtant, elle est durement touchée et, comme banquier des Etats-Unis, détient une part de responsabilité à la fois dans les origines de la crise et les moyens d'y remédier. Le plan de soutien à l'économie, annoncé par Pékin en octobre 2008, est l'occasion de modifier en profondeur son mode de croissance, par un double rééquilibrage entre les exportations et la consommation intérieure d'une part, le productivisme et le développement durable, d'autre part. Sa réussite bénéficiera à court terme au reste du monde qui aurait beaucoup à craindre d'une brutale déstabilisation de la Chine, à long terme car la « croissance harmonieuse » de la Chine résoudra certains problèmes perçus comme des menaces.

Passons sur les **conclusions** des dissertations qui prescrivent des devoirs à la Chine ou proposent au monde des recettes pour lui résister. La quasi-totalité des conclusions ne sont que des résumés répétitifs. Elles n'apportent pas de réponse nuancée à la problématique du sujet, qui est une question. L'actualité permet aussi d'ouvrir quelques prudentes perspectives sur la place de la Chine dans le nouvel ordre mondial qui semble s'esquisser à la faveur de la crise et de la nouvelle donne américaine. Mais évitons d'émettre des prédictions à l'horizon 2050.

Les copies superficielles, imprécises et lacunaires sont presque toujours écrites dans un style relâché. Mais la majorité des candidats maîtrise à peu près la syntaxe, plus mal l'orthographe. Nous attirons l'attention des candidats sur deux points : la nécessité de matérialiser la progression du raisonnement, à l'intérieur de chaque partie, par des alinéas ; l'abus exaspérant des conjonctions de coordination en guise d'enchaînements logiques. Quelques candidats ont cru bon de faire un croquis, presque tous sans intérêt par rapport au traitement du sujet. Rappelons que cet exercice n'est pas demandé et qu'il est plus judicieux de consacrer davantage de temps à la réflexion sur la carte. **Mêmes partielles par rapport au sujet, les informations de la carte doivent explicitement étayer des arguments développés dans la dissertation.**

Le sujet est-il insuffisamment ou trop sélectif ? Le faible nombre de très mauvaises copies et le nombre élevé de notes médiocres/moyennes (8-11) témoignent des connaissances acquises par la majorité des candidats et de l'intérêt qu'ils manifestent pour le thème proposé. On peut déplorer le contingent habituel mais toujours étonnant, de « perles » (« la production bad game ») et, plus grave, d'énormités. On regrettera davantage cette année que si peu de candidats aient réussi à discerner toutes les facettes du sujet. La dissertation serait, entend-on dire parfois, un exercice trop rhétorique, inadapté à la formation d'un futur cadre d'entreprise. S'il le fallait, la lecture des copies du concours 2009 conforte notre conviction. Analyser la réalité du monde contemporain pour en comprendre la complexité et saisir la vérité au-delà des préjugés ambiants ; sélectionner et ordonner les informations ; argumenter avec fermeté et cohérence ; formuler sa pensée dans une langue claire, précise et nuancée : la dissertation est en effet un exercice de haut niveau intellectuel. Pertinent aussi puisque les 499 admissibles (sur 2403 candidats présents pour l'ESSEC voie S) ont obtenu une note moyenne de 13 à l'épreuve, supérieure au seuil d'admissibilité.

Correcteurs : Dominique Hamon, Nicole Anquetil, Nicolas Balaesque, Luc Berger, Pierre Biard, Patrick Bontoux, Michel Bouliou, Pascal Brouillet, Martine Citron, Franck Favier, Marguerite Graff-Langlois, Ivan Serge Keller, Jean Kogej, Marie-Gabrielle Lachmann, H  l  ne Lafaye-Fouhety, Yannick Le Fur, Pierre-Yves Legras, Fran  ois Martin, Alain Michalec, Anne Michelin, St  phanie Morillon, Yves Morla, Fr  d  ric Munier, Martine Piffault, Traian Sandu, Marie Stern, C  dric Tellenne, Vincent Th  bault, Denise Vallat.

Histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain

Copie de candidat

La copie parfaite n'existe que par la combinaison des meilleures parties et sous parties des cinq ou six meilleures copies. Dans celle qui est publiée ci-dessous, l'expression n'est pas exempte de maladresses, et le thème des rapports ambivalents à la Chine à cause des interdépendances, est limité à deux exemples : la sous-évaluation du yuan et les cours mondiaux des produits bruts. Mais la troisième partie développe bien le paradoxe des faiblesses chinoises, sources de menaces et d'inquiétudes. Le paragraphe sur «l'agressivité géopolitique» de la Chine est un peu rapide et oublie Taiwan, mais tout le reste est bien informé et réfléchi. Les candidats qui liront attentivement cette copie seront persuadés que l'excellence relative n'a rien d'inaccessible.

* * *

«L'essor économique et la montée en puissance de la Chine : chances ou menaces pour le reste du monde ?»

A la fin des années 1980, on jouait la nuit aux cartes sur les autoroutes éclairées allant à Pékin. Désormais, il existe six autoroutes périphériques autour de Pékin sur lesquelles la circulation est continue. Ainsi il ne fait pas de doute que la croissance chinoise a été spectaculaire au cours des trois dernières décennies. L'essor économique chinois, que l'on pourrait définir comme l'envol de la croissance chinoise, promue par les exportations, par une croissance à deux chiffres pendant trente ans – la «haute route» – et sa récente accession au rang de troisième puissance économique change la donne économique mondiale. De plus, la montée en puissance chinoise, qui consiste en une montée en puissance militaire (la Chine étant une puissance nucléaire), mais aussi politique et culturelle. La capacité nouvelle de la Chine de rassembler autour d'elle ou d'intégrer de nouvelles coalitions (G20, Organisation de Coopération de Shanghai), mais également sa force culturelle nouvelle (réseaux linguistiques Confucius) caractérisent sa montée en puissance.

Par cet envol économique, financier, politique et culturel, la Chine inquiète le monde plus que jamais et s'accompagne de la résurgence de l'opinion antichinoise, du «péril jaune» (Guillaume II). La Chine fait peur par sa taille («il n'est de force que d'hommes» Jean Bodin), et la Chine a toujours nourri les inquiétudes, ainsi Peyrefitte intitulait l'un de ses ouvrages Quand la Chine s'éveillera... le monde tremblera. Il semblerait que de nos jours, la Chine se soit «éveillée» et ainsi constitue-t-elle vraiment une menace ou au contraire est-elle porteuse de nouveaux espoirs pour le reste du monde ?

La Chine demeure plutôt fermée au monde et très protectionniste, or ce sont généralement les pays forts qui s'extravertissent et s'ouvrent, à l'instar de la Grande-Bretagne au XIX^{ème} siècle... Et pourtant, la croissance chinoise rend la Chine plus dépendante vis-à-vis du monde et donc plus agressive. Ainsi la conseillère de la Maison Blanche des affaires asiatiques Susan Shrik déclarait que l'histoire nous enseignait que les puissances émergentes étaient souvent la source de conflits. De même François Heisbourg dans l'Épaisseur du monde met en exergue les tensions régionales liées à la montée en puissance de la Chine, en la comparant à l'Allemagne de Guillaume II qui émergeait de manière conflictuelle au regard de la Grande-Bretagne et de la France qui n'étaient pas prêtes à se laisser marginaliser. Par conséquent, qu'y a-t-il à espérer pour le reste du monde de l'essor chinois ?



Lucien Bianco déclarait que l'accession au rang de puissance d'un pays qui représente 1/5 de l'humanité ne fait que «rétablir une anomalie». L'essor chinois serait avant tout un rééquilibrage en terme de puissance dans le monde.

A bien des égards, la montée de la Chine constitue une chance pour le reste du monde, et à commencer par ses partenaires commerciaux.

La Chine est un «pays-atelier», en effet pour 100 \$ de PIB qu'elle exporte, elle en importe 52 \$. Pour cette raison même, elle est la source de convoitise de la part de l'Occident, qui la finance par les IDE. Clinton témoignait de cet intérêt particulier porté à la Chine en déclarant que les Etats-Unis ne pouvaient rester à l'écart d'une croissance économique dont ils garantissaient la paix et la sécurité. Désormais, de multiples firmes s'«orientalisent» et les écoles de commerce multiplient les partenariats avec la Chine. Kevin Rudd, le premier ministre australien faisait même de sa connaissance du chinois un argument de campagne.

Par sa qualité de pays-atelier, la Chine apporte aux firmes occidentales et japonaises une main d'œuvre à bas prix et leur permet d'être plus compétitives en matière de coûts.

La Chine est la principale responsable de la déflation des prix industriels, et en particulier du textile et de l'électronique (loi de Moore des prix de l'électronique).

Les PDEM en sont ainsi les principaux bénéficiaires, et surtout le Japon qui pêchait par un manque d'ancrage territorial et dont la Chine constitue désormais le premier partenaire commercial. Par ailleurs, la déflation des prix industriels permet de dégager un excédent de pouvoir d'achat dans les pays de la Triade, comme le montrait Susan Berger dans *Made in Monde*, et ce qui n'est plus dépensé dans les produits industriels le sera dans les services notamment. C'est ainsi que lorsque l'UE a créé des taxes protectionnistes et des quotas à l'encontre du textile chinois, elle les a rapidement supprimées sous la pression des commerçants européens qui ne vendaient plus, plus encore que celle des autorités chinoises.

Pour les mêmes raisons, l'Occident tolère un Yuan sous évalué car ce sont principalement des entreprises de la Triade qui sont implantées en Chine et qui bénéficient de la sous-évaluation de la monnaie.

De plus, la Chine constitue un marché de millions de consommateurs, bien que souvent assez fermé, d'où les implantations récentes de firmes telles que Wal-Mart (2001), Carrefour, Danone, LVMH, Airbus. L'occidentalisation du mode de vie chinois bénéficie en particulier à l'Occident qui vend du blé, mais aussi des logiciels informatiques et des films !

Le monde est enfin bénéficiaire de la diaspora chinoise, qui est bien souvent de qualité : sur les 140 Malais les plus riches, 130 sont Chinois, aux Etats-Unis, la minorité asiatique perçoit 10 % de plus que la rémunération moyenne. En 2006, 30 % des diplômés chinois ne trouvent pas d'emploi au bout d'un an et ainsi, nombre d'entre eux émigrent et font bénéficier le monde des flux de Brain Drain.

Le Tiers-Monde et en particulier les pays émergents bénéficient de l'essor économique chinois. Les flux d'IDE Sud/Sud augmentent notamment grâce à la Chine qui investit dans d'autres pays du Sud, l'Afrique par exemple suite au sommet Chine-Afrique en 2006.

En changeant d'échelle, la Chine institue la DIAT à l'échelle régionale et encourage la croissance des pays avoisinants, tels que le Vietnam.

Les pressions multiples à l'OMC dont la Chine est responsable octroient davantage de pouvoir et de crédibilité aux pays émergents.

En dernier lieu, la Chine change la donne géopolitique mondiale et premier des BRIC que Pierre Hassner caractérise par des «pays qui transcendent l'opposition Nord/Sud», la Chine semble mettre fin à l'unilatéralisme américain post-guerre froide. François Heisbourg évoque un «condominium sino-américain» militaire en Asie qui émergerait sous peu.

La Chine met également fin aux privilèges néo-colonialistes, en venant faire de la concurrence à AREVA au Niger, ce qui a forcé AREVA à acheter l'uranium plus cher. Son action est

semblable au Kazakhstan avec Gazprom. La Chine entraîne donc une hausse des matières premières qui favorise les pays qui en exportent et explique de bien des manières la croissance africaine des années 2000 (7 % de croissance en Angola en 2006).

Enfin, dans la crise actuelle, les fonds souverain finançant les déficits occidentaux semblent être une aubaine, pour le reste du monde en faillite.

Néanmoins, la croissance chinoise est également à l'origine d'une agressivité de la Chine par rapport au monde. N'oublions pas le passé d'une Chine meurtrie par des agresseurs avides et brutaux et qui voit dans son essor nouveau une revanche sur le passé. En témoignent les émeutes antijaponaises suite à l'imprécision des manuels scolaires japonais quant aux massacres de Nankin.

La croissance économique chinoise fait aussi de la Chine un prédateur sur les marchés et un concurrent qui s'affranchit souvent des règles (Yuan sous-évalué et partiellement convertible). Les délocalisations se font aux dépens de la main d'œuvre locale, ce qui touche la Triade mais également les «arrière-cours» européennes et américaines. En effet, les principales victimes de l'abolition des AMF sont le Maroc et le Mexique. Par exemple la poupée Barbie produite par Mattel au Mexique est désormais produite en Chine, où les coûts sont plus rentables.

Les grands perdants de la montée de la Chine sont donc les populations touchées par les délocalisations, mais aussi les PMA enclavés et les moins bien dotés en matières premières et qui souffrent de la montée des cours alimentaires et énergétiques dont la Chine est en partie responsable.

La fuite de l'industrie en faveur de la Chine en Europe et aux Etats-Unis suscite aussi des inquiétudes et d'aucuns y perçoivent une dégradation progressive de l'Occident. Ainsi Paul Valéry déclarait «l'Europe va redevenir ce qu'elle est : un petit cap du continent asiatique.»

La Chine, dépendante du monde et de sa consommation est par conséquent un partenaire agressif, qui fait du dumping social, par une réserve de population dans les campagnes qui entraîne une déflation des salaires. Aussi le capitalisme chinois sera qualifié de «capitalisme d'apocalypse» (Alain Minc), alors même que la Chine promeut un modèle de développement non démocratique, une «autocratie développementale» (Minxin PEI) qui laisse confus les Occidentaux et les saint-simoniens qui voyaient dans les échanges une garantie de paix et de démocratie.

Par ailleurs, la dépendance chinoise en matière d'approvisionnement rend la Chine agressive par rapport au monde. Elle est d'une part le n° 1 de la consommation marginale énergétique (donc de l'augmentation de la consommation). Seize des vingt villes les plus polluées sont en Chine, et la Chine ne sera signataire du protocole de Kyoto en 2012 que si «d'autres Grands la signent». Elle est alors le «vampire du milieu d'Izraelewicz» par sa consommation effrénée.

Sa dépendance l'incite à être agressive aussi sur le plan géopolitique : au Tibet, vis-à-vis de Taïwan ; le partage des eaux du Cachemire fut cause de guerre dans les années 1960 entre la Chine et l'Inde. Pour sécuriser son approvisionnement pétrolier, la Chine crée l'OCS en 2001, menace directe pour l'hégémonie américaine. En effet Brzezinski dans le Grand Echiquier montrait qu'il n'y avait rien de pire pour les Etats-Unis qu'une coalition eurasiatique. Le budget de l'Armée chinoise augment de 5 % chaque année et la Chine sécurise son approvisionnement sur l'axe du «collier de perle» et va jusqu'à soutenir parfois des régimes tels que celui de la Birmanie ou du Soudan, où l'armée chinoise surveille aux dépens de la population les pipe-lines.

Cependant, si la Chine est agressive envers le monde et en cela constitue un partenaire difficile, la Chine souffre également de nombreux déséquilibres qui menacent le reste du monde qui,

depuis l'irruption de la Chine dans le monde en tant que puissance, commerce avec la Chine et s'expose à subir les conséquences de ses déséquilibres internes.

Pour commencer, la faiblesse chinoise en matière de hautes technologies fait de la Chine un partenaire souvent déloyal. On pensera en particulier à l'affaire Danone-Wuhaha, suite à laquelle Danone est condamné. «Le high-tech chinois n'est ni high ni chinois» déclare Izraelewicz. Le manque de respect de la propriété intellectuelle et des normes chinoises menace le reste du monde (lait à la mélamine) et des produits «China free» sont créés aux Etats-Unis.

La Chine a aussi un grand déséquilibre en matière de consommation et d'exportation. La Chine importe d'Europe autant que la Suisse alors que 20 % de ses exportations vont vers l'UE. La surépargne chinoise, due à l'absence de sécurité sociale, incite au déséquilibre commercial entre la Chine et l'Occident, qui s'endette par rapport à la Chine.

La faiblesse du système bancaire et financier chinois constitue une autre épée de Damoclès et son opacité menace le monde. Ainsi Domenach dans la Chine m'inquiète compare la Chine à un gros adolescent dont l'arrivée dans le petit bain de la piscine fait le scandale des usagers. Il fait peur par sa taille mais ne connaît que les rudiments de la natation. La Chine de même ne connaîtrait que les rudiments du capitalisme financier selon Domenach.

Le vieillissement imminent de la population chinoise dans un monde déjà vieux pose également problème. Pour finir, la Chine constitue selon Domenach une «bombe sociale». Les inégalités sont fortes (coefficient de Gini avoisine 0,4) et l'on ne pourra refuser longtemps la liberté publique à des individus auxquels on a déjà concédé des libertés privées.

De tels déséquilibres constituent de réelles menaces pour le reste du monde qui s'appuie de plus en plus sur le partenaire chinois.

* * *

C'est ainsi que l'on pourrait conclure en considérant que la montée en puissance et l'essor économiques chinois sont à bien des égards des chances pour le reste du monde. Ceci représente une opportunité pour les pays du Sud et permet la «walmartisation» des prix des biens de consommation dans les pays de la Triade. La dépendance énergétique chinoise, si elle rend la Chine agressive, est aussi une garantie de paix dans des détroits stratégiques tels que Bab el Mandeb ou Malacca. Néanmoins, on a pu voir que la Chine du fait de son essor, devient un partenaire agressif envers le monde et en particulier envers les pays avec lesquels elle partage ses ressources («les riverains sont des rivaux en puissance» Jean Margat), mais également en matière commerciale, comme l'atteste l'absorption du secteur grand-public d'IBM par Lenovo. La Chine, car elle a une influence politique nouvelle, est alors plus agressive sur ses marges (Tibet, Xinjiang où les Ouïghours turcophones vivent dans une zone où il y a du pétrole, Taïwan). Finalement, ce sont également les déséquilibres internes à la Chine qui menacent un monde qui est de plus en plus tourné vers la Chine.

Néanmoins, il faut nuancer ces menaces et savoir distinguer la part d'inquiétudes qu'engendre l'essor chinois, aussi la Chine est caractérisée par «l'espoir» alors que l'Occident l'est par «la peur» selon Moïse dans la Géopolitique des Emotions.

Epreuve d'analyse économique et historique des sociétés contemporaines option économique

Epreuve sous la responsabilité de l'ESSEC

Moyenne par école

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyenne	Ecart-type	Candidats
ESSEC	10,18	3,08	1 453
EDHEC	9,72	3,01	2 397

Moyenne de l'épreuve	:	9,69
Ecart-type	:	3,02
Nombre de candidats	:	2 443

ANALYSE ECONOMIQUE ET HISTORIQUE DES SOCIETES CONTEMPORAINES

Option économique

Stéphane BECUWE

Sujet : Progrès technique et emploi.

Le sujet proposé cette année était un sujet faussement facile.

En effet, il nécessitait de mobiliser une vaste littérature sur la croissance endogène et exogène, les cycles et leurs déterminants, la diffusion des technologies et la capacité d'absorption des agents qui les reçoivent, l'économie du travail en lien avec le biais technologique des demandeurs de travail et les théories du commerce international qui éclairent le lien entre progrès technique et emploi au travers des écarts de technologie entre pays et des comportements des firmes multinationales.

Le sujet fut en définitive plus discriminant qu'il ne paraissait de prime abord.

On peut noter qu'un nombre limité de candidats ont oublié de définir en introduction les termes du sujet. Toutefois, peu d'entre eux définissent correctement le progrès technique, souvent assimilé à l'innovation. Presque rien sur la distinction entre progrès technique autonome et progrès technique incorporé. De même, assez peu de candidats ont fait référence aux analyses en termes de progrès technique biaisé.

Assez fréquemment, les candidats ont développé leur argumentation sur le double lien de causalité qui peut exister entre progrès technique et emploi. Evidemment, il y a beaucoup plus de choses à dire sur la relation du progrès technique vers l'emploi que l'inverse. La conjonction « et » a donc souvent posé problème : Les candidats se sentant obligés d'étudier le lien entre emploi et progrès technique sont partis dans des propos très éloignés du sujet et ont confondu « travail » et « emploi ». Certains ont intelligemment mis en évidence le fait qu'un emploi qualifié pouvait apparaître comme une condition nécessaire de l'application du progrès technique.

S'agissant de la relation entre progrès technique et emploi, on pouvait l'envisager positive dans le long terme et/ou négative dans le court terme et s'appuyer sur des faits historiques pour la démonstration. Pour attester la relation positive dans le long terme, les copies correctes ont su mobiliser des références comme A. Sauvy ou J. Fourastié. En effet, dans les secteurs où les gains de productivité entraînent un accroissement de la demande, la demande de travail augmente. Une partie des destructions d'emploi est ainsi compensée. C'est l'idée de Sauvy : Les emplois se déversent vers les nouveaux secteurs. Néanmoins, il faut aussi que les délais d'ajustement entre la localisation et les qualifications soient rapides.

Dans le court terme, savoir si les gains de productivité générés par le progrès technique sont favorables ou non à l'emploi, les effets sont incertains. Les emplois créés ne sont pas les mêmes que les emplois détruits du point de vue de leur qualification, de leur localisation et le passage des uns aux autres n'est pas évident. Le progrès technique entraîne logiquement la croissance puisqu'il favorise la productivité. A cet égard, peu de candidats se sont appuyés sur les comparaisons internationales. Les gains de productivité peuvent être affectés à la baisse du temps de travail (cas de la France) ou à l'augmentation du revenu (cas des Etats-Unis). Une des explications de ces différences est le niveau et l'évolution des coûts salariaux. Leur modération aux Etats-Unis peut expliquer une substitution plus lente du capital au travail, ce qui est

favorable à l'emploi. Si les gains de productivité sont affectés à accroître le revenu, soit par l'intermédiaire de la baisse des prix des produits, d'une augmentation du pouvoir d'achat ou d'un accroissement des revenus du capital, il résulte une augmentation de la demande donc de la production et de l'emploi. Sur ce point, peu de candidats ont relativisé cette vision optimiste des effets du progrès technique sur l'emploi. En effet, tout dépend de la proportion à consommer. Selon le type de biens, elle diffère. De même, si l'accroissement des gains de productivité se fait en faveur des profits, les entrepreneurs peuvent anticiper une croissance atone et réduire leurs investissements. Dans ce cas, la demande diminue. En outre, si le chômage s'accroît, la proportion à consommer peut diminuer la demande en raison d'une épargne de précaution.

En définitive, cette année le plan n'a pas constitué un élément vraiment discriminant. Les candidats qui ont choisi un plan historique ont en général rendu une copie sans grand intérêt.

Si les candidats présentent une bonne connaissance des faits historiques, il n'en est pas de même des mécanismes économiques fondamentaux. Ainsi, la connaissance des théories de la croissance est très approximative. Le résidu de Solow a fréquemment été associé à la notion de croissance économique « tombée du ciel » ce qui est une très mauvaise interprétation des travaux de Solow sur la question. De même, le nouveau prix Nobel d'économie, P. Krugman a souvent été cité, mais les candidats lui attribuent tout et n'importe quoi.

Sur la forme, il faut rappeler la nécessité d'une structuration en sous parties, de la précision de l'expression, de l'utilisation de véritables concepts, et d'une conclusion débouchant sur une ouverture. Cette année, le nombre de fautes d'orthographe fut excessif.

Correcteurs : Stéphane BECUWE, Jean-Pierre BELIN, Alain COMBES, Claude-Danièle ECHAUDEMAISON, Christian ELLEBOODE, Karl GAIGNÉ, Jean-Pierre HUIBAN, Claude MATHIEU, Jean-José QUILES, Frédéric TEULON.

Analyse économique et historique des sociétés contemporaines

Copie d'un candidat

Bonne analyse du sujet. Le devoir est bien structuré. Les idées et les arguments avancés reposent sur de solides références théoriques. L'introduction et la conclusion sont pertinentes et participent à la qualité du devoir.

* * *

En 1769, le Britannique Watt invente le condensateur. Innovation dans le secteur de l'énergie, le condensateur initial va vite subir des transformations techniques qui, en réduisant sa taille et son poids, en jouant sur son efficacité, vont finalement créer un processus de progrès technique, à la fois facteur et conséquence de la croissance du XIX^{ème} siècle. Mais les effets de ces modifications sur les produits sont ambivalents : en gagnant en efficacité, le condensateur se substitue à la main d'œuvre, et serait donc cause de chômage dans un premier temps. Mais, à long terme, il est possible que l'efficacité du produit ait stimulé la production qui à son tour, par une hausse de la demande dans un contexte d'expansion économique, ait favorisé l'emploi. Le progrès technique paraît donc bien ambivalent. Il peut être défini comme le processus de transformation des méthodes et des moyens de production qui vise des gains de compétitivité et d'efficacité du produit. Il est donc différent de l'innovation car l'innovation a une dimension instantanée, elle se rapporte à l'apparition du nouveau produit ou de la nouvelle méthode de production, tandis que le progrès technique s'inscrit dans le long terme. Quant à l'emploi, il peut être défini comme la marchandise qu'offre l'employeur et que demande le travailleur, et qui aboutit souvent à un prix appelé salaire.

Au-delà du simple exemple du progrès technique effectué dans le secteur énergétique du XIX^{ème} siècle, la question est de savoir quels liens entretiennent progrès technique et emploi et quelle politique prôner pour amorcer la boucle progrès technique/emploi à long terme.

Cela mène à considérer d'abord les effets réciproques qu'ont le progrès technique et l'emploi l'un sur l'autre, puis à se pencher sur la question d'une possible intervention de l'Etat qui, sans entraver la libre concurrence, doit favoriser la compétitivité du pays par la combinaison du progrès technique et de l'emploi.

Le progrès technique a des effets ambivalents sur l'emploi, et l'emploi peut favoriser le progrès technique.

Le progrès technique peut avoir des effets négatifs sur l'emploi d'un point de vue quantitatif et qualitatif. D'abord, l'introduction de nouvelles méthodes de production ou d'instruments plus efficaces peut être à la base d'une substitution du capital au travail et donc d'une baisse de l'emploi. L'étude d'A. Sauvy sur ce point est éclairante. Dans la machine et le chômage, Sauvy n'hésite pas à considérer le progrès technique comme une source réelle de chômage à court terme. Par exemple, l'amélioration des engins agricoles comme les tracteurs ou les moissonneuses-batteuses a engendré, spécialement au lendemain de la seconde guerre mondiale, une baisse nette de l'emploi des agriculteurs. Ceux-ci représentaient en France 40 % des actifs en 1950, contre seulement 10 % à la fin des années 1960. Cette vision pessimiste d'un progrès technique qui se substitue à la main d'œuvre a fait l'objet d'analyses approfondies de Marx. Dans le Manifeste du parti communiste, publié dans les années 1860, à l'heure du développement des économies industrielles, Marx montre que le progrès technique, inhérent au capitalisme, est aussi la cause de son effondrement futur. L'appât du gain et la recherche d'une plus-value toujours plus importante incitent la classe dirigeante à rechercher le progrès technique par l'introduction de nouvelles machines plus efficaces, lesquelles se substituent à la main d'œuvre. La classe ouvrière est peu à peu mise à l'écart, le nombre de chômeurs croît, ce qui sera à long terme la cause d'une révolution prolétaire et de l'avènement du socialisme. Ainsi le progrès technique et l'emploi sont liés : le progrès technique serait la source d'une baisse en volume de l'emploi.

Mais il est possible d'approfondir l'analyse négative du progrès technique sur l'emploi d'un point de vue qualitatif et non plus quantitatif. A. Smith, dans la Recherche sur les causes et la nature de la richesse des nations, publiée en 1776, montre que la division du travail est source d'abâtissement des travailleurs. Dans le chapitre sur la manufacture des épingles, il montre en effet que la parcellisation des tâches et l'acquisition d'automatismes de la part de l'ouvrier peut certes augmenter la production mais est une source de déqualification de l'ouvrier. Il en est ainsi dans le secteur automobile des «Trente Glorieuses» où, en contrepartie d'un salaire raisonnable, les travailleurs ont accepté la parcellisation des tâches et le système de production «fordiste».

A l'inverse, le progrès technique, s'il est bien géré, peut être source d'emplois à long terme qui, à leur tour favoriseront la dynamique du progrès technique. Le même exemple pris dans le premier paragraphe peut être réutilisé pour montrer un aspect positif du progrès technique : la parcellisation des tâches, l'introduction de machines plus efficaces ont permis au secteur de l'automobile notamment de connaître un véritable essor dès l'entre-deux-guerres et surtout après 1945. Le progrès technique a permis de dégager des gains de productivité, d'où une hausse de la compétitivité prix du produit qui engendre une hausse du pouvoir d'achat du salarié, ce qui favorise la consommation, d'où une hausse de la production et de l'emploi par la demande effective. Pendant les Trente Glorieuses en France, la hausse de la productivité permise par le progrès technique a été un facteur d'une hausse du pouvoir d'achat des ménages qui a été multiplié par 5 entre 1945 et 1970 et d'un taux de chômage faible, inférieur à 3 % des actifs en moyenne entre 1950 et 1970.

Les effets du progrès technique sur l'emploi ne sont donc pas forcément négatifs. Plus encore pour A. Sauvy, le risque de substitution du capital au travail à court terme est résolu à long terme par un processus de déversement du primaire vers le secondaire puis du secondaire vers le tertiaire. Par exemple, le nombre d'agriculteurs a certes baissé entre 1945 et aujourd'hui de 40 % à moins de 4 %, mais parallèlement on a assisté à une expansion du secondaire de 30 à 40 % des actifs entre 1950 et 1970, puis à une expansion du tertiaire de 40 à 65 % entre 1970 et aujourd'hui.

Réciproquement, il est possible d'imaginer qu'une hausse de l'emploi favorise le progrès technique. En effet, une hausse de l'emploi peut aussi correspondre à une hausse des salaires nominaux selon un effet de courbe de Phillips, laquelle stimule la demande effective, ce qui engendre une hausse des profits pour l'entreprise qui peut décider d'investir alors pour favoriser le progrès technique via la recherche et développement. Certes, cette analyse est à nuancer : Friedman a invalidé la courbe de Phillips lors de la stagflation des années 1970, et Keynes montre que l'investissement est aussi fonction des anticipations et de l'efficacité marginale du capital. Mais une telle analyse a pu être observée durant les années 1990 aux Etats-Unis : le taux de chômage baisse de 6 à 4 % des actifs, la consommation bat son plein, et parallèlement on assiste à un progrès technique dans le secteur de l'informatique et des nouveaux matériaux. Ainsi se crée un cercle vertueux liant emploi et progrès technique à long terme, ce qui permet de nuancer l'effet négatif du progrès technique à court terme.

Mais pour favoriser le cercle vertueux qui allie à long terme progrès technique et emploi, l'intervention étatique structurelle n'est-elle pas nécessaire ? L'Etat doit en effet chercher la compétitivité de son pays en combinant progrès technique et emploi, mais ne doit pas entraver pour autant la concurrence des marchés, principale source du progrès technique.

Le progrès technique n'est pas un facteur exogène et c'est pourquoi l'intervention structurelle de l'Etat semble nécessaire. Telle est l'approche de l'école de la croissance endogène de Romer et de Lucas. En effet, après les études de Solow et celles de Carré, Dubois et Malinvaud dans la croissance française (1972) qui soulignent l'existence d'un résidu qui expliquerait jusqu'à 50 % de la croissance française des Trente Glorieuses. Les théoriciens de la croissance endogène empruntent une autre voie. Pour eux, le progrès technique est endogène à la croissance, il est à la fois cause et conséquence de la croissance et donc de l'emploi. L'Etat a donc pour fonction de «l'endogénéiser» à travers l'investissement public, la recherche et développement, l'aide au secteur privé, la formation. L'idée principale est la suivante : l'investissement immatériel de l'homme (recherche et développement, formation) favorise le progrès technique et la productivité du capital. Par exemple, en favorisant la création de pôles de compétitivité comme Sophia Antipolis, l'Etat français a encouragé les effets de synergie et de recherche et développement, ce qui a permis des avancées techniques dans le secteur énergétique et informatique. De même, la Silicon Valley, sous l'impulsion initiale du gouvernement américain, est devenu le premier pôle de compétitivité au monde et le premier centre d'emplois d'experts en Californie. Le progrès technique que connaît Microsoft est un exemple de cette réussite. Pour favoriser la boucle emplois/progrès technique, l'Etat peut donc sembler nécessaire.

Mais une telle intervention n'entrave-t-elle pas le marché et la concurrence des firmes ? Il semblerait en effet que la concurrence et que la stratégie des firmes soient encore les acteurs du progrès technique et les déterminants du niveau et de la structure de l'emploi.

D'abord, nombre d'auteurs montrent que l'intervention de l'Etat doit consister paradoxalement à favoriser la libre concurrence. Ainsi en est-il des théoriciens de la nouvelle histoire économique qui, à l'instar de Fogel, montrent que la défense de la propriété privée et la concurrence des firmes expliquent davantage le progrès technique et l'évolution de l'emploi que l'intervention étatique et la mise en place d'infrastructures ou de biens publics. En effet, c'est la recherche du profit, l'appât du gain, la rente de monopole, qui semblent pousser les firmes vers le progrès technique. Celui-ci permettrait une hausse de la compétitivité prix du produit, ce qui dans un premier temps évincerait les autres firmes du marché, et dans un deuxième temps favoriserait les bénéficiaires du monopole par une hausse du prix, comme l'a analysé l'économiste Haberger. C'est donc la dynamique de la concurrence entre les firmes qui peut favoriser le progrès technique si l'Etat n'interdit pas les monopoles, ce qui est contestable en cas de dumping commercial ou social.

Mais une telle concurrence qui stimule le progrès technique, favorise-t-elle l'emploi ? Et de quel emploi s'agit-il ? A l'heure de la mondialisation et de la tertiarisation des économies, il semble que le risque du progrès technique soit d'exclure les moins qualifiés au profit des autres. En effet, le progrès technique auquel aspirent les firmes, peut nécessiter une formation et une plus grande flexibilité du salarié. Par conséquent le risque de dualité du marché du travail est fort : d'un côté le marché primaire caractérisé par des CDI et par la polyvalence et la qualification du salarié, de l'autre le marché secondaire ou CDD riment avec emplois atypiques ou partiels. Le risque de dualité analysé par les économistes Piore et Doeringer relance la question des effets du progrès technique sur l'emploi d'un point de vue qualitatif. En France, ces formes particulières d'emploi représentent près de 20 % de l'emploi total. On voit ici les limites du libre jeu du marché car les FPE sont aussi facteurs d'exclusion sociale ou de déqualification salariale pour reprendre les termes de R. Castel dans la métamorphose de la question sociale en 1995.

C'est pourquoi finalement l'intervention, ou tout du moins l'encadrement sur les structures du marché paraît nécessaire. Il ne s'agit pas de substituer l'action de l'Etat à celle des entreprises, mais de prendre en considération les aspects négatifs du progrès technique sur la structure et sur les formes de l'emploi afin d'amorcer, par des investissements structurels, le lien entre progrès technique et emplois de qualité.

En conclusion, progrès technique et emploi entretiennent des liens étroits. A court terme le progrès technique peut entraîner une substitution du capital au travail et donc une baisse de l'emploi (aspect négatif quantitatif). Mais à long terme, il peut être source de déqualification salariale (aspect négatif qualitatif). Toutefois, à long terme, le progrès technique peut aussi stimuler l'emploi via la productivité et la demande effective. Inversement, l'emploi peut stimuler le progrès technique via la demande affective, les profits et l'investissement (aspect positif et lien de réciprocité). C'est pourquoi la théorie de la croissance endogène insiste sur la nécessaire intervention structurelle de l'Etat qui endogénéise le progrès technique et favorise ainsi l'emploi. Mais cette intervention ne doit pas entraver la concurrence des entreprises qui, en cherchant une situation de monopole, sont les principaux moteurs du progrès technique. Il s'agit de promouvoir en revanche une politique fondée sur la structure et le volume de l'emploi, qui allie progrès technique public et privé, concurrence des firmes et emplois de qualité.

Le progrès technique est donc à la base de la dynamique du capitalisme. C'est lui qui, selon Schumpeter, détermine le premier le rythme de la croissance. Plus précisément, les liens qu'entretiennent le progrès technique et l'emploi seraient le reflet du système capitaliste qui évolue avec le temps. Il serait ainsi possible, en reprenant les théories de l'école de la régulation de Boyer et d'Aglietta, de montrer qu'à chaque type de système régulationniste correspond une relation entre progrès technique et emploi déterminée par la forme de l'Etat (interventionniste ou non) et par la concurrence des firmes.

**Epreuve écrite de dissertation littéraire
Option Lettres et sciences humaines**

Epreuve ouverte sous la responsabilité de l'ESSEC

**Epreuve ENS Ulm (A/L - B/L)
Moyenne par école**

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyennes	Ecart-type	Candidats
ESSEC	11,15	3,72	306
AUDENCIA Nantes	10,59	3,77	242
CERAM Sophia-Antipolis	10,39	3,74	76
Concours TELECOM Management	9,69	3,56	34
Ecole de Management de NORMANDIE	8,70	2,99	32
Ecole de Management Strasbourg	9,23	3,27	93
EDHEC	10,88	3,70	233
EMLYON Business School	10,86	3,75	238
ENAss (option Histoire-géographie)	10,25	3,20	4
ESC Amiens	8,51	2,70	43
ESC Bretagne Brest	9,34	2,94	32
ESC Chambéry	8,84	3,09	29
ESC Clermont	9,23	3,27	93
ESC Dijon	9,23	3,27	93
ESC Grenoble (GEM)	10,42	3,77	179
ESC La Rochelle	9,11	3,13	41
ESC Lille	10,45	3,59	133
ESC Montpellier	9,11	3,00	54
ESC Pau	9,32	3,10	31
ESC Rennes	9,23	3,27	93
ESC Saint-Etienne	8,90	2,93	34
ESC Toulouse	10,79	3,76	142
ESC Troyes	8,79	2,99	31
ESLSCA	10,70	3,71	10
ESM de Saint-Cyr	8,28	2,71	77
INSEEC (Paris-Bordeaux)	9,45	3,33	48
ISC Paris	9,70	3,39	66
ISG	9,37	2,91	15

Moyenne générale	:	10,36
Ecart-type	:	3,66
Nombre de candidats	:	459

DISSERTATION LITTÉRAIRE

Option Lettres et sciences humaines

Épreuve ENS Ulm (A/L et B/L)

Jean-Pierre DUSO-BAUDUIN

Sujet : « Il se pourrait qu'on ne demande plus à la littérature d'être une ressource de significations pour la pensée. Il se pourrait qu'on soit sorti de l'âge de l'interprétation. Quels seraient donc les nouveaux usages de la littérature ? Il se pourrait qu'elle se soit transformée en un réservoir de « biographèmes », de traces vitales, d'images d'origine, de processus de création, qu'il importerait de conserver, au sens muséographique du terme, et au spectacle desquels le « lecteur » serait invité. Il s'agirait moins de construire un sens que de participer imaginativement et de « revivre » ».

Laurent Jenny. Revue *Furor*, n° 30, p.48.

Que pensez-vous de cette affirmation ?

Nous avons corrigé cette année 456 copies. Les notes se sont réparties de la manière suivante :

- 6 copies ont obtenu 19.
- 16 copies ont obtenu 18.
- 51 copies se situent entre 15 et 17.
- 83 copies, entre 12 et 14,5.
- 66 copies, entre 10 et 11,5.
- 177 copies, entre 7 et 9,5.
- 57 copies, entre 0 et 6,5.

La moyenne est de 10,33. On constate qu'il y a encore un assez grand nombre de copies faibles, et de copies tout juste correctes. Une centaine de devoirs présentent un traitement fort convenable du sujet. Un peu plus de soixante dix copies se révèlent très bonnes, voire excellentes.

La citation proposée a, semble-t-il, posé un problème de compréhension à un certain nombre de candidats. Les expressions « réservoir de « biographèmes » », « traces vitales », « images d'origine » et même « processus de création », ont donné lieu à de hâtives interprétations. Encore une fois, il faut rappeler aux candidats qu'ils doivent, autant que possible, garder leur sang-froid pour lire correctement la formule qui leur est proposée. Tout se passe comme si, redoutant de faire face au sujet, ils s'empressaient d'interposer entre eux et celui-ci un rempart qui n'aura pour effet, en fin de compte, que de les détourner d'une lecture simple et lucide du texte qui doit être leur vrai point de départ. Le propos de Laurent Jenny n'était peut-être pas d'une totale évidence ; on ne saurait dire cependant qu'il présentait une difficulté insurmontable de compréhension. Ce qui l'a rendu opaque à de trop nombreux candidats, c'est qu'ils en ont interprété les termes en leur substituant immédiatement des idées préconçues et sans essayer d'éclairer les expressions problématiques les unes par les autres. On s'est souvent contenté de les « traduire » platement, par association d'idées, et sans même imaginer qu'elles pourraient bien renvoyer toutes à un horizon problématique commun.

Il nous paraît donc indispensable de rappeler quelques exigences de méthode. La citation proposée aux candidats, faut-il le dire, obéit aux règles de la cohérence discursive. Il va de soi qu'on ne leur demande pas de réfléchir à partir d'un énoncé incohérent. Que cette citation comporte des points de tension sémantique, c'est toujours possible, et c'est même souhaitable si l'on veut qu'il y ait discussion, mais cela ne va pas jusqu'à en faire un non-sens. Or, à segmenter le propos à l'extrême, et à ignorer son unité, les candidats maladroits transforment une réflexion sensée en une remarque décousue, aberrante même. Qu'ils commencent donc par penser que le sujet relève d'une intelligibilité partageable, que l'auteur auquel on emprunte la citation s'est réellement donné pour tâche de penser et qu'on souhaite simplement les inviter à en faire de même. Cela commence par l'effort d'entrer dans la pensée de l'autre, d'épouser la *logique* de son propos, de voir quels en sont les enjeux. Après, on peut toujours, si on le souhaite, se monter *critique*.

Il ne fallait donc pas isoler telle ou telle expression, parce qu'elle semblait plus intelligible immédiatement que les autres, et l'on devait résister à la tentation de lui attribuer un sens hâtif et erroné, par le biais d'une paresseuse association d'idées. Beaucoup trop de candidats ont « traduit » imprudemment les mots *traces* et *origine* comme des indices renvoyant forcément au passé. On a volontiers confondu *biographèmes* et *biographie* (ou *autobiographie*). Et, surtout, on n'a pas du tout essayé de voir en quoi ces *biographèmes*, ces *traces vitales*, ces *images d'origine*, et ces *processus de création* renvoyaient à une certaine idée de la création littéraire et de l'œuvre. Ces « nouveaux usages de la littérature », beaucoup de copies les ont assimilés à l'École réaliste (souci de garder des traces de la société, du réel, de l'histoire...), à l'École naturaliste (religion du document, de l'enquête préalable...), ou encore à la vogue de l'autobiographie et aux œuvres d'aujourd'hui qui attirent le public par leur « qualité » de témoignage. La référence au numéro de la revue *Furor* ne comportait, il est vrai, pas de date. Les mots employés cependant nous avaient paru indiquer d'eux-mêmes, fût-ce approximativement, l'époque de l'énonciation de ce propos (en fait, automne 2000).

Les copies les plus décevantes ont un profil identique, même si leur contenu varie légèrement. Elles ne retiennent qu'un mot ou une expression, et à partir de là, elles conçoivent leur démarche sur le schéma d'une opposition entre cette notion sélectionnée et la notion de sens. Bien souvent, ces oppositions sont totalement artificielles, absurdes même. Comment tenir pour antagonistes le programme « réaliste » et l'intention de sens ? Ou l'écriture autobiographique et la recherche d'un sens ? Les lectures-réflexes, si l'on peut dire, ont conduit à des devoirs d'un illogisme surprenant mais aussi à des développements d'une totale stérilité (prenant par exemple pour foyer de leur « réflexion » l'adjectif *muséographique*, et s'employant à montrer que le patrimoine littéraire n'a rien d'un musée, parce qu'un lecteur est toujours actif !). Il est évident que de tels devoirs ne pouvaient obtenir une note satisfaisante.

Fort heureusement, tous les candidats ne sont pas aussi maladroits pour aborder le sujet. On a pu, cette année encore, lire de très bons travaux, fondés sur un effort de compréhension de la citation, une exigence authentique de réflexion et une fréquentation vraie des œuvres littéraires. Ces copies ont fort bien vu que le propos de Laurent Jenny s'inscrivait dans un débat portant à la fois sur la question du *signe* et sur celle de l'*œuvre*. La revue *Furor*, dans ce numéro, demandait à un certain nombre de théoriciens et critiques littéraires quel avenir ils voyaient à la *critique*. Starobinski, Genette, Deguy, Hollier, entre autres, étaient invités à présenter leur point de vue. Le sujet concernait donc la critique littéraire, mais pas seulement, puisque le « on » utilisé par Laurent Jenny pouvait tout autant désigner les lecteurs, comme la fin de la citation l'indique. On n'exigeait donc pas que le devoir fût centré exclusivement sur les approches critiques des textes littéraires ; la réflexion portant sur l'expérience de lecture des candidats était tout à fait légitime.

La citation développe une hypothèse qui a bien des traits du tour rhétorique. Laurent Jenny a beau employer un conditionnel, on sent que ses propos décrivent un état de fait qui, au fond, ne correspond guère à ses souhaits, mais qu'il faut bien malgré tout prendre en compte. Laurent Jenny commence par formuler une suggestion : la littérature, *tant au plan de la production que de la réception*, pourrait bien avoir changé de nature. On ne lui demanderait plus de stimuler la pensée à produire des significations ; elle ne donnerait plus lieu à une activité herméneutique. Cette partie du propos est peut-être de l'ordre de

l'hypothèse ou de la théorie-fiction, si l'on veut. Elle pourrait fonctionner comme une *hypothèse méthodologique* destinée à construire, à partir de l'état de fait développé ensuite, une réflexion-limite du type : soit l'état actuel de la littérature caractérisé par des traits *vitalistes* évidents, celle-ci s'offrirait à de « nouveaux usages » et donc les anciens deviendraient caduques. La démarche est claire ; elle décrit une tendance comme quelque chose de logique. Observons cette démarche de plus près cependant, pour voir quels sont ses présupposés et ses implications.

Oublions un instant l'ordre discursif de la citation pour voir le dispositif argumentatif qu'elle met en jeu. Il y a en fait trois propositions logiques orientées vers une conclusion qu'il faut éclairer. Premièrement, la littérature a changé de conformation ou de configuration ; désormais elle se présente sous une autre figure (argument qui s'exprime dans les quatre traits descriptifs médians). Deuxièmement, ce nouveau visage, si l'on peut dire, correspond à de nouveaux usages (argument lisible dans les séquences : « qu'il importerait de conserver [...] et au spectacle desquels le « lecteur serait invité. » et « participer imaginairement et de « revivre » ». Troisièmement, les anciens usages sont obsolètes et nous devons comprendre que cela signifie que les anciens visages le sont aussi devenus (première et deuxième phrase et aussi début de la dernière). L'argumentaire relève clairement d'une *poétique historique*, qui pointe une césure à la fois esthétique et idéologique, un point de basculement d'une *épistémè* à une autre, comme certains candidats l'ont dit dans le langage de Michel Foucault.

Laurent Jenny ne prétend éclairer ici ni les raisons profondes de cette « transformation », ni la primauté qu'il peut y avoir entre la création et les attentes. Il s'intéresse au phénomène qu'il perçoit (sans exclure peut-être qu'il puisse s'agir simplement d'un effet d'optique) et il en tire les conséquences au plan de la critique littéraire (et aussi de la lecture de la littérature). Revenons sur le constat : la littérature contemporaine offre de nouveaux visages. Elle s'emploierait désormais à *mettre en réserve* des éléments qui relèvent de la *vie* et non plus de la *signification*. Laurent Jenny pense bien sûr à des cas précis, qu'il désigne par les quatre expressions contenues dans la quatrième phrase. On ne peut que songer à Roland Barthes, lorsqu'il est fait référence aux « biographèmes ». Rappelons que ce mot naît sous la plume de l'auteur de *Sade, Fourier, Loyola*, pour désigner « quelques détails », « quelques goûts », « quelques inflexions » subjectifs, « dont la distinction et la mobilité pourraient voyager hors de tout destin et venir toucher, à la façon des atomes épicuriens, quelque corps futur, promis à la même dispersion [...] ». En somme, dans le *Flumen orationis*, « l'irruption désinvolte d'un **autre** signifiant : le manchon blanc de Sade, les pots de fleurs de Fourier, les yeux espagnols d'Ignace. » (Préface, p.14. Points –Littérature.) Ces « biographèmes » ne sont pas tant des signes que des *indices* de vie. Les deux expressions « traces vitales » et « images d'origine » ne disent pas autre chose ; elles insistent sur la dimension immédiate et mobile de ces *gestes* scripturaux qui *montrent* plus qu'ils ne *signifient*. Les « processus de création » dont parle Laurent Jenny participent pleinement de cette expérience d'écriture-vie qui *s'expose* en se faisant. Seules les meilleures copies ont proposé des illustrations pertinentes de ces phénomènes. Au lieu d'en appeler inlassablement à Stendhal, Balzac et Zola, au « Nouveau Roman » ou au « Théâtre de l'Absurde », on pouvait songer à Henri Michaux, à Antonin Artaud, à Jacques Dupin, à André du Bouchet, et bien sûr à Proust. Chacun d'entre eux s'emploie à sa manière, par des gestes fulgurants ou obstinés, dans l'espace ouvert par le texte, à inscrire le mouvement même de la vie. Mais il était aussi légitime de penser à Roland Barthes et à ce qu'il dit de la « pratique textuelle » (« le texte ne s'éprouve que dans un travail, une production ». « De l'œuvre au texte ») et qu'il effectue avec *Roland Barthes par Roland Barthes, Délibération, Incidents*, ou parus plus récemment, *Carnets du voyage en Chine* et *Journal de deuil*. Cette pratique, il l'éclaire fort bien dans son article sur Proust intitulé « Longtemps, je me suis couché de bonne heure » : « Je me mets dans la position de celui qui *fait* quelque chose, et non plus de celui qui parle *sur* quelque chose. »

La littérature est-elle pour autant, comme le dit Laurent Jenny, transformée en *réservoir* de biographèmes ? S'agit-il forcément d'une opération de *conservation* ? Le lecteur n'est-il dorénavant qu'un *spectateur invité* ? Et, du coup, l'opération d'*interprétation* est-elle *hors d'usage* ?

Le propos de Laurent Jenny n'est pas dénué d'intentions polémiques. Opposer la « ressource de significations pour la pensée » et le « réservoir de *biographèmes* », c'est d'emblée signifier une axiologie qui se retrouve quand, un peu plus loin, « déchiffrer » est confronté à « contempler » et « suivre des trajets associatifs infinis ». Laurent Jenny parle de « symptômes » pour évoquer ces usages nouveaux que représentent « la transformation des œuvres en *Œuvre-vie* » (Référence à l'édition Rimbaud d'Alain Borer), « la promotion de l' « homme-plume » flaubertien (Référence aux « généticiens du texte » et au déplacement d'accent du « créé à la création »), la publication comme beaux livres-d'images-à offrir des manuscrits des grands écrivains, la pratique de la « notice biographique » comme modèle du journalisme critique, et, surtout, car c'est sans doute là ce qui gêne le plus Laurent Jenny, « l'illimitation du texte par les pratiques hypertextuelles qui suspendent les interprétations et invitent au pur *trajet* ». On comprend que, pour lui, ce qui fait problème, c'est l'effacement des *limites* grâce auxquelles se définit *l'œuvre*. Et, sans *œuvre*, pas de possibilité d'*interprétation*.

Le premier point qu'on pourrait discuter serait celui de savoir si cette littérature des traces vitales, des processus de création est réellement incompatible avec les notions d'œuvre et d'interprétation. Les généticiens mettent leur intérêt pour les manuscrits au service de l'interprétation des œuvres (P-M de Biasi, Article « Avant-texte », Universalis.) : « L'avant-texte n'est pas seulement un nouvel objet critique, c'est aussi un nouveau regard sur la création : non plus seulement sur les questions du sens ou de la forme, mais sur les problèmes du processus, de l'invention, de la technique, du secret de fabrication. » Ce n'est donc peut-être pas tant une incompatibilité théorique qui oppose la génétique textuelle et l'interprétation qu'une difficulté pratique. Ce que reconnaît au fond Biasi lorsqu'il concède que « les recherches en génétique textuelle ne peuvent se matérialiser sous la forme d'un livre que pour des œuvres courtes ou pour des fragments significatifs de textes. » L'interprétation, au-delà d'un certain seuil quantitatif d'informations liées aux avant-textes, est littéralement débordée par ces données disparates. De toute façon, cette approche concerne davantage les critiques que les simples lecteurs.

Le propos de Laurent Jenny est en réalité bien plus fécond pour la réflexion, si on sort de ce cadre polémique. On écarte alors les traits négatifs de la description (le « réservoir », la « conservation muséographique », le « spectateur invité ») et on s'interroge sur les enjeux *critiques* de la transformation qu'il évoque. Loin de promouvoir la résignation amère, Laurent Jenny nous invite à repenser calmement le travail théorique et pratique de ceux, écrivains et philosophes, qui ont donné une inflexion nouvelle à la littérature (pas seulement française, puisque leur rayonnement a largement dépassé nos frontières) à partir des années soixante. Ce travail ne se réduit pas à la seule modération des prétentions des herméneutes de tous bords (Julien Gracq dénonçant la propension des critiques à changer l'œuvre en serrure pour y introduire des clés). Il s'agit plus particulièrement d'interroger la relation du signe à la signification, de questionner la solidarité qu'il y a entre une certaine idée du signe et une certaine idée de l'interprétation.

Les œuvres d'Artaud, de Michaux, de Ponge, de Proust, entre autres, suscitent des lectures critiques qui déplacent radicalement l'opération herméneutique, en la confrontant précisément avec de nouvelles pratiques d'*écriture*, de nouvelles procédures *discursives*, où le signe se conçoit davantage à travers le procès d'*énonciation* et sous l'angle du dynamisme. L'influence de Nietzsche et de Bergson est évidente. Les lectures d'Artaud par Derrida, de Proust par Deleuze, de Michaux par Bellour, de Malraux par Lyotard mettent l'accent sur les *intensités*. Artaud est par exemple « l'homme-foudre » (Derrida, *Artaud le Moma*). Le narrateur de *La Recherche* est un « immense Corps sans organe », un « Narrateur-araignée » (Conclusion de *Proust et les signes*). L'interprétation comme déchiffrement du sens du texte n'est plus tenue pour le seul mode de lecture critique qui s'en puisse effectuer.

A la fin de son intervention dans la revue *Furor*, Laurent Jenny, après avoir diagnostiqué l'avènement « d'un nouveau monde du continu et de l'illimité », indique qu'une tâche immense revient désormais à la critique, tâche qui « ne se limite plus à la lecture des œuvres », mais qui consiste aussi à « identifier de nouvelles pratiques » et à « nommer leur sens ». Si les ouvrages littéraires connaissent de nouveaux usages,

poursuit-il, alors il faut « critiquer » (« au sens plein du terme ») ces usages, c'est-à-dire « les situer, les différencier, les évaluer » afin « de rendre plus habitable, plus libre et plus ouvert le monde de sens de demain ». Pas question, on le voit, de prendre une posture mélancolique ou nihiliste. Mais on pourrait suggérer ici que les auteurs cités plus haut ont déjà ouvert le chantier de cette « nouvelle critique » et qu'ils nous ont par là montré la voie d'une différenciation et d'une évaluation. Il nous faut relire plus posément et plus librement certains de leurs travaux critiques, comme ils souhaitaient sans doute qu'on le fit.

Relire, par exemple, le livre de Michel Foucault sur Raymond Roussel pour voir comment la lecture décrit des dispositifs d'écriture qui s'articulent tous à une « angoisse » devant le langage, à une expérience non du manque de sens mais du manque de signes. Ce que Foucault essaie de faire, c'est de penser, à travers ce livre qui constitue une remarquable lecture critique, une technique d'interprétation qui tire parti de celles que Nietzsche, Freud et Marx ont inventées et qu'il éclaire dans sa conférence à Royaumont (juillet 1964). Penser une herméneutique libérée du fétichisme du signe et libre de croire qu'il n'y a que des interprétations.

Plus radicale, l'approche deleuzienne de la littérature semble vouloir renoncer à l'idée même d'interprétation. Si *Proust et les signes* correspond bien encore à une lecture centrée sur les signes et leur rôle dans la « recherche de la vérité », la conclusion (« Présence et fonction de la folie. L'Araignée ») se déporte déjà vers le type de lectures mises en œuvre dans *Critique et Clinique*. Deleuze, dans ce recueil d'articles, pose que l'écriture est une expérience *vitale*. « Écrire est une affaire de devenir [...]. C'est un processus, c'est-à-dire un passage de Vie qui traverse le vivable et le vécu. » (« La littérature et la vie »). Le livre, dit-il, doit être traité « comme on écoute un disque, comme on regarde un film ou une émission de télé, comme on reçoit une chanson : tout traitement du livre qui réclamerait pour lui un respect spécial, une attention d'une autre sorte, vient d'un autre âge et condamne définitivement le livre. » Plus question de signes mais, des *intensités* « qui nous conviennent ou non, qui passent ou qui ne passent pas. [...]. Il n'y a rien à comprendre, rien à interpréter. » (*Dialogues*). L'écriture réalise des agencements syntaxiques, invente de nouvelles puissances langagières sur les limites mêmes du langage. L'écrivain expérimente ainsi des façons inédites de voir et d'entendre. Et le lecteur (le critique redevenu lecteur) ne cherche pas à « participer imaginativement », ni à « revivre », puisqu'il s'investit *totalemment* dans cette expérimentation. Où est dans tout cela la *critique* ? Dans l'axe *problématique* qui oriente ces lectures. Deleuze dit lui-même dans l'Avant-Propos : « Cet ensemble de textes [...] s'organise autour de certains problèmes. [...] Le problème d'écrire [qui] ne se sépare pas d'un problème de *voir* et d'*entendre*. » Mais, au fond, ces textes et les lectures deleuziennes auxquelles ils donnent lieu, font-ils autre chose qu'interpréter *autrement* ?

Nous avons besoin d'interpréter, comme le rappelle Octave Mannoni (*Clefs pour l'imaginaire*), mais il ajoute que, pour légitime et fécond que soit le projet d'interpréter les textes littéraires, cela ne nous dispense pas de poser un certain nombre de questions à propos d'un tel projet. L'auteur du *Plaisir du texte* en pose quelques-unes qui nous reconduisent précisément au propos de Laurent Jenny. Définissant la signifiante comme « le sens *en ce qu'il est produit sensuellement* », Roland Barthes, suivant la leçon de Nietzsche, suggère que le lien se renoue entre l'interprétation et celui qui interprète, non pour retrouver le sujet personnel, mais pour faire droit à un sujet *fiction*, figure *individuelle* où comparait notre pluriel. Cet individu se projette en *biographèmes* mais, le biographème « n'est rien d'autre qu'une anamnèse factice » (roland BARTHES par roland barthes. p, 114). Et il se présente *lisant*, c'est-à-dire se livrant à la pratique du texte, dans cette très belle conférence qu'il donne sur Proust, au Collège de France en 1978, qui est comme un regard aimant vers la *Scienza Nuova*. Différent, sans doute, mais aussi heureusement *individuel*, l'exemple de lecture que nous donne Pierre Pachet, dans *L'œuvre des jours*, se définit par son intérêt pour « ce qui se passe *entre* les livres » (Pachet avoue n'avoir pas la religion des œuvres : elles immobilisent un mouvement plus précieux qu'elles). Evoquant un article (« toujours en souffrance ») sur *Le Livre des Mémoires* de Péter Nàdas, et rendant compte *simplement* de sa lecture qui rapproche 1984 d'Orwell, le commentaire qu'en fit Lefort et le livre de Nàdas, voici comment il conclut : « Je me suis sourdement opposé au mouvement que le roman exerçait sur moi pour m'attirer jalousement dans son orbite ; je l'ai tiré vers moi,

au contraire, en ai saisi une partie entre mes dents pour m'en nourrir. Ce faisant, j'ai sans doute perçu avec vérité une part de ce qu'il portait. Sans doute excessif d'affirmer que ces divers textes dorénavant « se parlent » pour moi, puisque pour exister comme textes, il leur a fallu se détourner de l'élément de la conversation, et entrer chacun dans sa solitude. Il est pourtant vrai qu'en accueillant en moi ce que j'ai pu comprendre d'eux, je les attire à nouveau dans cet élément d'incertitude, de mouvement indéfini, où les idées s'engendrent, et se livrent à l'envie de développer et d'écrire. » Il est prodigieusement intéressant de voir que les textes de Barthes et de Pachet *montrent* qu'au fond la critique (la lecture) ne s'accomplit vraiment que dans le plaisir d'écrire.

Correcteur : Sophie DIDIER-SALIERE, Jean-Pierre DUSO-BAUDUIN

**Epreuve écrite de dissertation littéraire
Option Lettres et sciences humaines**

Epreuve ouverte sous la responsabilité de l'ESSEC

**Epreuve ENS LSH LYON
Moyenne par école**

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyennes	Ecart-type	Candidats
ESSEC	10,17	3,92	317
AUDENCIA Nantes	9,72	3,80	318
CERAM Sophia-Antipolis	8,80	3,66	126
Concours TELECOM Management	8,55	4,18	42
Ecole de Management de NORMANDIE	7,98	3,52	51
Ecole de Management Strasbourg	8,21	3,19	151
EDHEC	9,96	3,82	294
EMLYON Business School	10,04	3,90	285
ENAss (option Histoire-géographie)	11,50	2,12	2
ESC Amiens	8,15	3,22	78
ESC Bretagne Brest	8,28	3,85	39
ESC Chambéry	8,28	3,24	46
ESC Clermont	8,21	3,19	151
ESC Dijon	8,21	3,19	151
ESC Grenoble (GEM)	9,37	3,73	217
ESC La Rochelle	8,13	3,36	55
ESC Lille	9,19	3,78	179
ESC Montpellier	8,64	3,42	91
ESC Pau	8,07	3,78	42
ESC Rennes	8,21	3,19	151
ESC Saint-Etienne	7,92	3,72	48
ESC Toulouse	9,25	3,68	200
ESC Troyes	8,17	3,69	41
ESLSCA	8,45	5,03	11
ESM de Saint-Cyr	7,15	3,16	26
INSEEC (Paris-Bordeaux)	8,83	3,26	60
ISC Paris	8,78	3,65	94
ISG	8,14	4,37	22

Moyenne générale	:	9,38
Ecart-type	:	3,82
Nombre de candidats	:	498

DISSERTATION LITTÉRAIRE

Option lettres et sciences humaines

Épreuve ENS LSH LYON

Catherine RAUCY

Sujet : « ...en face de l'artiste et de l'œuvre, Diderot conçoit l'ambition d'une critique géniale, aussi éloignée de l'étroitesse du goût que de l'impressionnisme, mais qui sait dépasser l'expérience, l'étude, la sensibilité, par un don prophétique. »

Paul Vernière, introduction aux *Œuvres esthétiques* de Diderot
(Garnier, 1965)

Vous confronterez ce propos à votre lecture du *Salon de 1767*.

Le nombre de copies corrigées cette année est de 498, la moyenne étant de 9,38 alors que celle de l'an dernier se situait à 9,89 : nous sommes donc revenus à la moyenne de 2006, qui était de 9,39. Par ailleurs, nous avons constaté une baisse notable du nombre de candidats ayant effectivement composé (ils étaient 549 l'an dernier), alors que les années précédentes avaient montré une hausse significative du nombre de candidats issus des classes préparatoires à l'ENS LSH. Il faut espérer que la session prochaine verra le retour à cette tendance, dans la mesure où les concours d'entrée dans les écoles de commerce offrent aux candidats issus des CPGE littéraires une réelle ouverture, et la possibilité d'accéder à des formations de grande qualité, où les compétences qu'ils ont acquises lors de leur parcours sont particulièrement appréciées.

Pour faire jouer au mieux son rôle à l'épreuve de dissertation littéraire, et gratifier les meilleures copies, nous avons veillé à utiliser toute l'échelle des notes, qui s'étagent de 1 à 19. La note la plus basse sanctionne des devoirs qui se ramènent à une simple introduction ; la note de 19 distingue des devoirs qui approfondissent le sujet, développent leur réflexion avec intelligence et clarté et marquent une connaissance sûre de l'œuvre et souvent une culture personnelle intéressante.

- Entre 1 et 5, on trouve 69 copies, soit 14,5% des devoirs corrigés. Il s'agit le plus souvent de travaux inachevés, parfois réduits à une introduction ou à une ébauche de développement, ou de devoirs complets, mais qui restent très courts ; la connaissance de l'œuvre et l'exploitation du sujet sont très sommaires et l'expression souvent fautive. Nous avons constaté une augmentation notable du nombre de ces devoirs très faibles, qui explique en bonne partie la baisse de la moyenne cette année.

- 157 copies ont été notées entre 6 et 8, soit 31,5% des devoirs corrigés. Ces devoirs montrent des connaissances, mais celles-ci sont mal utilisées, dans la mesure où le raisonnement manque souvent de cohérence et d'une véritable adaptation au sujet proposé ; et la formulation est parfois maladroite.

- 120 copies ont été notées entre 9 et 11, soit 24% des devoirs corrigés. Le développement est ici plus méthodique et s'efforce d'explorer le sujet, les connaissances sont mieux exploitées. Ces devoirs marquent un travail sérieux, mais le raisonnement reste parfois un peu confus, et les problématiques induites par le sujet n'ont pas toujours été bien comprises.

- 101 copies ont été notées entre 12 et 14, soit 20% des devoirs corrigés. Ces devoirs montrent un véritable effort pour traiter le sujet, et une lecture souvent juste de l'œuvre, dont la connaissance est précise. Le développement est cohérent et plutôt bien approfondi, la formulation est généralement correcte, et peut même montrer une certaine aisance, même si le raisonnement pouvait aller plus loin.

- Enfin, 51 devoirs ont été notés entre 15 et 20, soit 10% de l'ensemble. Il s'agit de devoirs bien développés, à l'argumentation claire et bien construite, formulée avec aisance, qui problématisent intelligemment le sujet et font preuve d'une connaissance sûre et d'une lecture juste de l'œuvre, voire d'une culture personnelle particulièrement appréciable pour aborder une œuvre qui porte sur l'esthétique et l'histoire de l'art.

La différence entre la moyenne de 2008 et celle de 2009 s'explique donc principalement par l'augmentation du nombre de copies très faibles, qui passe de 8,5% à 14,5% et retrouve peu ou prou le pourcentage de 13% constaté en 2007 ; elle s'explique aussi par la diminution du nombre de copies moyennes notées entre 9 et 11, qui passe de 29% à 24,5% : là encore les résultats de 2009 sont comparables à ceux de 2007 (22%). On peut pousser plus loin le rapprochement en rappelant que le sujet de 2007 portait sur *Albertine disparue* de Proust, œuvre particulièrement complexe tant par sa construction narrative que par les problématiques qu'elle abordait. L'ouvrage de Diderot présentait pour les élèves des difficultés comparables : volume important, diversité des artistes et des problématiques évoqués, dispersion apparente, mais cohérence réelle de la pensée, dimension littéraire, mais aussi philosophique. L'intérêt indéniable de cet ouvrage ainsi que le désir de varier les genres abordés lors du concours nous ont conduits à faire porter le sujet sur cette œuvre, et la maîtrise remarquable dont font preuve certains candidats confirme d'ailleurs la validité de ce choix. Les correcteurs ont cependant constaté qu'un certain nombre de devoirs restaient très courts et pauvres, se limitant à quelques commentaires éparpillés sur le sujet et à quelques exemples hâtivement exposés. De tels devoirs témoignent d'un désarroi manifeste face à l'exercice, dû à une maîtrise insuffisante de ses principes, mais aussi à une connaissance insuffisante de l'œuvre. On peut regretter que deux années n'aient pas suffi à donner à ces candidats les méthodes de travail nécessaires.

Un assez grand nombre de devoirs ont été handicapés dès le départ par une compréhension douteuse du sujet. Ainsi la notion de *goût* a-t-elle été souvent mal définie : alors que Paul Vernière évoque ici le goût de l'Académie ou celui, peu averti, du public ou des amateurs et des spéculateurs stigmatisés par Diderot au début de l'œuvre, certains pensent que cette « *étroitesse du goût* » serait celle de Diderot lui-même. Plus gênant encore, le terme d'*impressionnisme* est très fréquemment mal compris : la référence au mouvement pictural qui a marqué la fin du XIXe siècle est bien évidemment un anachronisme regrettable, même si certains devoirs essaient de justifier cette interprétation en évoquant une écriture « par petites touches »... Par ce terme, Paul Vernière évoque bien sûr un abandon aux impressions subjectives, à une sensibilité qui dédaignerait les connaissances que peuvent acquérir les non-initiés en fréquentant assidûment le Salon et les artistes. Lorsqu'il rédige le *Salon de 1767*, Diderot a lui-même acquis ainsi ces connaissances, sur lesquelles son jugement peut dès lors se fonder tout en exploitant les intuitions d'une sensibilité qu'il continue de revendiquer. En effet, l'idée de *dépassement* est elle aussi souvent comprise de façon trop sommaire, comme si Diderot reniait ou refusait finalement « *l'expérience, l'étude, la sensibilité* », ce qui paraît aberrant à la simple lecture de quelques notices du *Salon de 1767*. Paul Vernière évoque bien plutôt l'idée que Diderot sait exploiter ces atouts, mais que son génie l'entraîne au-delà d'une critique simplement éclairée, vers des intuitions qui relèveraient à certains égards d'une inspiration prophétique. Pour faire naître ces intuitions, la confrontation avec « *l'artiste et l'œuvre* » joue un rôle fondamental, comme on le voit à la manière dont le critique « dialogue » avec les peintres, avec Grimm ou avec d'autres spectateurs du Salon, ce qui fait que le texte lui-même dialogue littéralement avec les œuvres et les artistes dont il fait la critique. La notion de *génie*, notion centrale dans la pensée de Diderot, est souvent assez bien cernée. Mais cette notion n'est pas toujours bien approfondie et définie, alors que l'auteur y consacre plusieurs développements dans le *Salon de 1767*. De plus, Diderot réfléchit sur le génie de l'artiste, mais Paul Vernière voit ce génie à l'œuvre dans la critique elle-même. L'article *Génie* de l'Encyclopédie définit

cette notion de façon particulièrement éclairante ; mais il est très peu cité par les candidats, ce que l'on peut regretter. Enfin l'idée de *don prophétique* est souvent interprétée de façon maladroite : le prophète serait ainsi celui qui dit la vérité, voire un voyant rimbaldien (!), Diderot se fierait au divin (alors qu'il est athée...). La spécificité de ce don n'est dès lors pas bien cernée : il s'agit, selon Vernière, d'une intuition géniale, dans le sens où elle dépasse la raison, et qui par exemple fait pressentir à Diderot, à partir de la notion de sublime définie par Burke, une esthétique non encore formulée, même si elle est déjà illustrée par Vernet ou Hubert Robert, et qui sera celle du romantisme. L'adjectif *prophétique* aurait pu également orienter les candidats vers une analyse des différentes modalités de la voix et du discours, dont la variété dans le *Salon de 1767* est étonnante, et donne précisément au texte sa valeur littéraire.

On voit que le sujet devait permettre d'aborder beaucoup de problématiques essentielles, à condition d'être justement compris. Il faut ici rappeler aux candidats qu'une analyse rigoureuse du sujet est un préalable indispensable à toute réflexion, faute de quoi le raisonnement risque de s'égarer et de perdre le sujet de vue. Plusieurs devoirs reposent ainsi sur une interprétation erronée du sujet, qu'ils problématisent de façon très artificielle et sommaire : ainsi, par exemple, Diderot dépasserait sa sensibilité, mais l'écouterait néanmoins. Certains développements divisent maladroitement le sujet en trois parties dictant la progression de l'argumentation, au lieu de l'affronter dans son ensemble dès le début du devoir. L'argumentation se réduit souvent à un collage de connaissances ou de développements parfois sans rapports nets avec le sujet ou avec le contexte, ou à un éloge lyrique du génie critique de Diderot, dont la spécificité n'est pas véritablement analysée. Il arrive même que le sujet soit purement et simplement laissé de côté, la progression du raisonnement qui suit l'introduction correspondant alors à un autre sujet ou à une question de cours, quand elle ne se ramène pas à une simple juxtaposition d'arguments ou de développements sans cohérence nette. Cette « stratégie d'évitement » permet au candidat de montrer un certain nombre de connaissances ; mais elle montre surtout qu'il craint de se confronter à un sujet, d'en approfondir et d'en faire jouer les termes afin d'en dégager une problématique spécifique et de construire un raisonnement à partir de lui. Ce manque d'autonomie et de hardiesse intellectuelle doit forcément être sanctionné, quel que soit le sérieux du travail effectué sur l'œuvre.

Par ailleurs, beaucoup de notes basses s'expliquent par le fait que la maîtrise de l'œuvre est visiblement insuffisante : peu d'exemples, et que l'on retrouve souvent d'une copie à l'autre (comme l'omelette d'enfants de Fragonard, *Hersé et Mercure* de Lagrenée, ou l'anecdotique « Hallé-vous-en ! ») et beaucoup d'erreurs, en particulier sur l'attribution des tableaux. Ainsi, Vien est confondu avec Doyen, ou devient l'auteur de paysages qui sont en réalité de la main de Vernet : ces trois peintres occupent pourtant une place centrale dans le *Salon de 1767*, et l'on pouvait s'attendre à ce que ces exemples soient correctement maîtrisés. La richesse de l'œuvre, qui comporte plus de 200 notices, peut expliquer ces erreurs, mais non pas les excuser : un étudiant de khâgne doit maîtriser correctement toutes les œuvres de son programme.

Les notions d'ekphrasis et d'hypotypose sont très fréquemment convoquées, et souvent à mauvais escient : l'ekphrasis n'est pas une simple description, mais un véritable morceau de bravoure littéraire tentant d'égaliser la beauté de l'œuvre d'art décrite : c'est ce qu'évoque la formule d'Horace, « *Ut pictura poesis* », fréquemment citée, mais souvent mal exploitée. L'hypotypose, elle, « *peint les choses d'une manière si vive et si énergique qu'elle les met en quelque sorte sous les yeux* », d'après Fontanier. Les candidats utilisent trop souvent ces deux termes comme de simples synonymes de « description », et comme des termes savants qui prouveraient la maîtrise d'un discours critique, alors que ces emplois abusifs prouvent justement le contraire. De même, une formule involontairement comique comme « *il s'agit de dépasser la mimesis de l'imitation* » montre clairement que la notion évoquée n'est pas maîtrisée.

Beaucoup de devoirs présentent des citations tirées de l'œuvre. Certaines sont bien choisies et exploitées dans l'argumentation, mais plusieurs devoirs les utilisent de façon purement illustrative, et elles ont parfois tendance à envahir le développement, au point que la part de la réflexion proprement dite est réduite à peu de choses, et que cette prolifération des citations donne l'impression d'une dispersion du propos au lieu de justifier et d'enrichir l'argumentation. A l'inverse, certains devoirs présentent très peu d'exemples, ou ceux-ci sont mal maîtrisés : ainsi Boucher, peintre sévèrement critiqué par Diderot, serait son artiste

préféré, alors qu'il dénigrerait Chardin ! De même l'Académie royale de peinture est fréquemment confondue avec l'Académie française. Dans les devoirs qui évoquent la promenade Vernet, l'abbé précepteur devient fréquemment un curé, voire un moine : ces différents états ecclésiastiques ne sont pas équivalents. Enfin le malheureux Calas, cité par Diderot comme un exemple de l'innocence persécutée, est confondu par un candidat avec le Chevalier de La Barre, qui aurait été guillotiné. Les anachronismes sont également assez fréquents : *l'Art poétique* de Boileau serait postérieur au *Salon de 1767* ; Diderot reprendrait des éléments de *l'Esthétique* de Hegel, qui fut publiée après 1831, ou s'inspirerait de Kant, alors que la *Critique de la faculté de juger* date de 1790. De même, Diderot anticiperait d'un siècle sur l'œuvre de David, peintre dont il commenterait en fait les premiers tableaux dans le Salon de 1781... Pour ce qui est des références aux autres œuvres de Diderot, les romans sont souvent présentés comme des dialogues ou des pièces de théâtre (ainsi Diderot se serait-il « *essayé comme dramaturge dans Jacques le Fataliste* », alors que c'est Milan Kundera qui a adapté ce roman pour la scène). Toutes ces erreurs prouvent une maîtrise insuffisante de l'œuvre, mais aussi un manque de connaissances sûres en histoire, en histoire de l'art, en histoire de la philosophie et en histoire littéraire : sans exiger des candidats un savoir encyclopédique, on peut du moins leur rappeler que la sagesse recommande de ne citer que des exemples que l'on maîtrise correctement. Enfin, écrire en introduction que « *Diderot a tour à tour été écrivain, journaliste, rédacteur de l'Encyclopédie, et même philosophe à ses heures perdues* » montre une connaissance plutôt superficielle de l'œuvre et de la pensée de l'auteur.

Enfin l'expression laisse cette année encore à désirer. On relève ainsi des erreurs sur les noms propres : Fragonard prend souvent deux *n*, le Louvre un *s* ; Baudelaire, cité parce qu'il a pris Diderot pour modèle, prend un *e* intempestif et Jean Starobinski se voit fréquemment affublé d'un *y*. Calas, déjà cité, voit son nom orthographié Callas, comme celui d'une célèbre cantatrice du XXe siècle... Le génie, terme pourtant fréquent sous la plume de Diderot, perd souvent son *e*, et on retrouve cette année encore des confusions entre *emprunte* et *empreinte*. Plus grave : les participes passés des verbes du 2^e groupe se voient régulièrement écrits comme s'il s'agissait de la 3^e personne du présent ou du passé simple de l'indicatif : « *un objet est défini* », « *le tableau est réussi* » ; la maîtrise de la langue est ici clairement insuffisante. De même, l'usage des prépositions n'est pas correctement maîtrisé par certains candidats, qui évoquent « *le désir du lecteur à voir les œuvres* », le fait que Diderot « *a été en contact de l'œuvre* ». Rappelons aux candidats que la correction de l'expression reste un critère d'évaluation qui a son importance, et que tant de maladresses et de fautes ne sauraient être tolérées. On rappelle par ailleurs que l'abréviation de Monsieur s'écrit M. en français (M. Lagrenée, par exemple), Mr. étant un anglicisme. Enfin on peut insister sur le fait que le niveau de langue employé doit rester suffisamment soutenu : l'un des plus célèbres passages du *Salon*, la promenade Vernet, est ainsi devenu un passage où Diderot « *se ballade dans les paysages de Vernet* », voire même « *la ballade Vernet* » (précisons une fois de plus que si la balade est un terme familier désignant une promenade, la ballade est une forme poétique datant du Moyen-Âge) ; et l'on s'étonne à bon droit de lire que « *Diderot est emballé par les scènes de genre de Greuze* » dans la mesure où le goût du critique est défini avec fort peu d'élégance, même si la remarque est juste.

Il serait vain de dérouler à l'infini la liste des erreurs rencontrées, et l'on n'a retenu que les plus fréquentes. Les correcteurs se sont surtout inquiétés cette année de voir trop de devoirs handicapés par une maîtrise souvent très insuffisante de l'œuvre, et de voir trop de candidats renâcler devant le sujet qui leur était proposé. On a vu que celui-ci offrait beaucoup de prises permettant d'explorer l'œuvre de Diderot ; la plus grande difficulté résidait sans doute dans sa problématisation et dans la conception d'un plan permettant de l'approfondir dans tous ses aspects. Cette ouverture, cette latitude laissée aux candidats est en conformité avec l'esprit du concours, et a justement permis de distinguer les meilleurs d'entre eux. Une des voies possibles pouvait être de s'interroger véritablement sur ce qui fait le génie de la critique de Diderot, trop souvent considérée simplement comme une critique novatrice et convaincante : la manière dont Diderot questionne les insuffisances du « faire », y compris chez des artistes reconnus, mais aussi les limites de la mimésis, en particulier en confrontant les pouvoirs de la poésie à ceux de la peinture ; la dimension créatrice de la parole critique, qui parvient à « faire voir » au lecteur des tableaux imaginés, mais qui

parvient aussi à exister elle-même comme œuvre littéraire et comme déploiement d'une réflexion philosophique sur l'art : ces pistes de réflexion ont été trop peu souvent abordées. L'exploration complète du sujet dans le temps imparti demandait en effet une maîtrise réelle de l'œuvre, mais aussi de la pensée de Diderot : l'essentiel n'était pas tant de multiplier les exemples que de construire une réflexion cohérente et bien approfondie, appuyée sur des connaissances précises et justement exploitées. Plusieurs y sont parvenus, et cette intelligence de l'exercice et de l'œuvre a été récompensée. Nous espérons que les candidats qui leur succéderont trouveront dans ces quelques indications de quoi les éclairer.

**Epreuve écrite de dissertation philosophique
Option Lettres et sciences humaines**

Epreuve ouverte sous la responsabilité de l'ESSEC

**Epreuve ENS A/L et ENS LSH Lyon
Moyenne par école**

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyennes	Ecart-type	Candidats
ESSEC	10,05	2,86	454
AUDENCIA Nantes	9,61	2,78	420
CERAM Sophia-Antipolis	9,21	2,74	156
Concours TELECOM Management	8,89	3,03	56
Ecole de Management de NORMANDIE	8,34	2,61	65
Ecole de Management Strasbourg	8,69	2,71	198
EDHEC	9,87	2,80	387
EMLYON Business School	9,80	2,75	384
ESC Amiens	8,41	2,44	103
ESC Bretagne Brest	8,09	2,70	57
ESC Chambéry	8,91	2,74	58
ESC Clermont	8,69	2,71	198
ESC Dijon	8,69	2,71	198
ESC Grenoble (GEM)	9,52	2,64	287
ESC La Rochelle	8,31	2,70	77
ESC Lille	9,28	2,85	237
ESC Montpellier	9,08	2,73	116
ESC Pau	8,48	2,70	60
ESC Rennes	8,69	2,71	198
ESC Saint-Etienne	8,79	2,86	63
ESC Toulouse	9,45	2,71	252
ESC Troyes	8,65	2,82	55
ESLSCA	8,13	3,02	15
ESM de Saint-Cyr	9,03	2,36	100
INSEEC (Paris-Bordeaux)	9,16	2,43	88
ISC Paris	8,43	2,60	128
ISCID	12,00	0,00	2
ISG	8,47	2,54	32

Moyenne générale	:	9,57
Ecart-type	:	2,75
Nombre de candidats	:	747

DISSERTATION PHILOSOPHIQUE

Option Lettres et sciences humaines

Epreuve ENS A/L et ENS LSH

Frank BURBAGE

Sujet : Pourquoi obéir ?

(axe du programme « l'action » ; domaine du programme : « le droit , la politique »)

L'impression d'ensemble cette année, comme dans la série BL, est assez moyenne : les copies très mauvaises sont en très petit nombre ; mais nous avons eu quelques difficultés à poser de très bonnes notes. Nous avons noté assez spontanément entre 6 et 14, il a fallu se forcer un peu pour élargir l'éventail de notation vers le haut. Nous l'avons fait après en avoir discuté collégialement, au regard de la nouveauté des épreuves dans la série AL/LSH. Nous avons heureusement lu quelques copies excellentes, qui témoignent d'un travail de très grande qualité au cours de l'année, et d'une remarquable tenue lors d'une épreuve de quatre heures.

Rappelons justement, car certaines copies semblent inachevées, que l'épreuve de dissertation philosophique de l'ESSEC, dans la série AL/LSH comme dans la série B/L, dure quatre heures, à la différence des six qui sont désormais la règle commune pour les épreuves des ENS. Si l'esprit de l'épreuve est identique, il importe de donner à la composition un rythme et une écriture d'une raisonnable concision.

§1

Nous avons essayé de concevoir un sujet qui tienne compte du nouvel esprit de l'épreuve, désormais commune aux séries «AL» et «LSH». Ce sujet est d'ailleurs proche – sans aucune concertation – de celui des ENS, «Pourquoi punir ?». Les candidats travaillent en effet désormais non pas sur des «notions» mais sur des «axes» et des «domaines», ce qui introduit une détermination relative, tout en ménageant un esprit généraliste qui doit prévaloir dans la préparation, dans les épreuves des concours, comme dans les appréciations des jurys. Il n'est donc pas question d'attendre des candidats qu'ils possèdent un savoir de spécialistes sur un tel sujet. En revanche, on peut leur demander de s'approprier avec discernement une question qui croise nombre des difficultés régulièrement examinées dans les traditions variées, anciennes ou modernes, de la philosophie, et sur laquelle, à condition d'avoir travaillé un peu sérieusement depuis la classe de Terminale, un étudiant-philosophe ne manque ni de connaissances, ni de réflexion.

À l'évidence, certains candidats ont du mal à s'installer dans cette nouvelle perspective qui appelle une réactivité intellectuelle rapide, une mobilisation bien ajustée des connaissances et d'assez solides capacités rhétoriques. On a souvent affaire – le défaut est habituel mais assez accentué cette année – à des séries de fiches préfabriquées sur tel ou tel auteur, sans grande pertinence et sans véritable élaboration conceptuelle

du sujet. On assiste alors à un véritable gâchis : les cours dont les candidats auraient pu bénéficier n'ont été que platement mémorisés, et ils réapparaissent de manière fragmentaire et chaotique. De nombreuses copies proposent ainsi de longs développements sur Hobbes et Rousseau dont on se dit qu'ils auraient pu accompagner n'importe quel sujet de philosophie morale ou politique. Pire encore : certaines copies semblent composées de manière presque mécanique, sans comprendre et sans donner au lecteur les moyens de comprendre ce qu'elles exposent. Et cela alors même qu'elles convoquent des exemples ou des références qui appelleraient une grande circonspection.

Formellement parlant et malgré une apparence d'académisme (une introduction, trois parties, une espèce de conclusion), certaines copies comportent des contradictions majeures, ou alors, manquent vraiment d'unité : dans un cas comme dans l'autre, on expose un discours qui n'est pas suffisamment composé, au point d'être parfois tout à fait incohérent. On a ainsi pu lire des considérations anarchistes – au sens d'un éloge du spontanéisme libertaire – immédiatement suivies d'un plaidoyer sur la nécessité et l'évidence... d'un maître ! Nous avons été surpris et parfois même – autant le dire nettement – atterrés par le faible esprit critique d'un assez grand nombre de copies, qui renvoient systématiquement et sans véritable argument la désobéissance aux «mauvais penchants de l'homme», et qui peinent ou échouent à se dégager d'une sorte de fonctionnalisme à courte vue : pour que les familles, les entreprises, les institutions et les sociétés fonctionnent, «il faut» – mais sans qu'on détermine ou qu'on examine le statut et les raisons d'un tel impératif – que les uns commandent et que les autres obéissent, et cela dans le respect aveugle d'un arrangement hiérarchique dont la légitimité, ou même la relativité historique, les origines, sont en réalité rarement questionnées. La plupart des niveaux de sens sont alors confondus dans une interrogation très vague sur le caractère «bénéfique» ou «nuisible» de l'obéissance. L'hypothèse d'une désobéissance légitime n'est même pas envisagée. Les préjugés sur «l'anarchisme» ne sont presque jamais dépassés. On semble aussi considérer que dès lors que l'on vit «en démocratie », les tensions et les conflits liés à la distribution inégale des pouvoirs ont tout simplement disparu. Il s'est même trouvé une copie pour condamner la puérité et l'esprit subversif d'un sujet qui mine toute vie collective ! Société – l'affaire semble entendue – = domination = nécessité de la soumission = obéissance...

§2

Ce sont en réalité des voies fort simples, étayées par le bon sens et développées par une solide connaissance d'éléments théoriques variés (antiques ou modernes), qui permettent aux bonnes copies de dépasser ce type de confusion et de cafouillage. À supposer même que l'obéissance possède une efficacité pragmatique, cela ne suffit peut-être pas à fonder sa légitimité. L'obéissance connaît des degrés et des modalités variées – il ne revient pas au même d'obéir à quelqu'un et d'obéir à une loi, à une obligation d'ordre juridique ou d'ordre moral. Il importait de déterminer et surtout d'examiner ces différences pour dégager l'éventuel bien-fondé d'une obéissance dont la rationalité et la liberté sont loin d'aller de soi. Pour ce faire, il n'était pas suffisant, mais il était nécessaire, de ne pas laisser indéterminés l'objet, ou l'effet, de l'obéissance. Et aussi de distinguer et de confronter différentes modalités de la «raison» : cause, mobile, fin, fondement, sens... Autant de déterminations qui ne reviennent pas au même, et qu'il importe, à un moment ou un autre, de mettre en regard les unes des autres.

Le jury voudrait mettre à nouveau en garde les futurs candidats contre deux travers rhétoriques dans lequel un très grand nombre de copies se laissent prendre :

– les introductions sont parfois envahies par une multitude de «définitions» – en réalité, on égrène simplement une pluralité de sens sans les construire ou les commenter – au détriment d'une interprétation

unifiée du sujet qui détermine précisément le problème à travailler. C'est comme si les candidats confondaient le travail du repérage – celui qu'on effectue dans une phase de préparation – et celui de l'exposition et de la rédaction. À l'évidence, plusieurs interprétations ou «problématisations» d'un tel sujet étaient recevables : encore fallait-il qu'elles existent, et que l'introduction... en soit véritablement une.

– la tentation semble grande de convoquer systématiquement et exclusivement des exemples – notamment historiques – extrêmes, pour en faire finalement un usage assez banal ou trop simplificateur. C'est notamment la référence très souvent faite aux dispositifs de déportation, de concentration ou d'extermination de la Seconde Guerre Mondiale, qui tient trop souvent lieu de raisonnement : comme si la simple indication pouvait suffire ; comme si l'on pouvait se contenter d'interprétations immédiates (par exemple en posant que, «bien sûr, la liberté subsiste dans l'obéissance»). Des exemples moins paroxystiques, patiemment et précisément analysés, seraient plus judicieux.

Un grand nombre de candidats ont posé la question de la légitimité de l'obéissance à travers celle de sa dimension aliénante ou libératrice, tâchant d'articuler plus ou moins habilement les plans métaphysique, politique et moral. Il s'agissait alors de voir pourquoi et à quelles conditions l'obéissance, d'abord définie comme soumission à un pouvoir extérieur, permettait paradoxalement de rester ou même de devenir libre. Ce qu'on a souvent regretté, c'est que ce propos, virtuellement pertinent, ne soit pas plus précis, dans le questionnement comme dans les hypothèses de travail. Beaucoup de copies posent par exemple que l'obéissance est requise par «la» société. Mais les formations sociales sont variées, ou ont varié, aussi bien dans le temps que dans l'espace. Une même société intègre des institutions, et des modes de relations, diversifiées : on n'obéit pas de la même manière au sein d'une famille, d'une entreprise, d'une armée – de quelle société est-il donc question, et quels sont (à supposer qu'on puisse les exhiber, ce qui est une autre difficulté à prendre en compte) les différents ressorts de l'obéissance ? Sur le terrain proprement politique, le terme de «démocratie» tend aussi à fonctionner comme un billet magique, censé résoudre tous les embarras : en obéissant aux lois, on obéit à soi-même... Les meilleures copies sont celles qui s'arrêtent sur cette formule en réalité assez énigmatique, en essayant de déterminer le sujet, mais aussi l'objet d'une telle autonomie. S'agit-il d'un individu, d'une collectivité, d'un corps de représentants ? Quels sont les objets et les limites d'une telle légalité ? Peut-on vraiment distinguer un système juridique de l'obéissance et un système moral ? Si la question de la désobéissance civile a été dans la plupart des cas trop vite traitée faute de patience et sans doute aussi de connaissances, certaines copies ont élaboré un parcours assez judicieux, en travaillant à hiérarchiser différents modes de l'obéissance : la crainte ou l'impératif de survie, la coutume, l'adhésion réfléchie impliquant possibilité de désobéissance ; ou encore, l'impérativité seulement hypothétique associée à la crainte de la sanction ou au calcul d'intérêt, distinguée d'un respect de (certaine) loi qui serait fondée en raison.

§3

Certaines connaissances ou références qu'il n'est pas aberrant de tenir pour élémentaires, au terme d'une ou de deux années de khâgne, sont souvent mal maîtrisées. Le droit et la morale sont parfois immédiatement assimilés, de même que l'autorité et le pouvoir. On se réfère à Hobbes en oubliant que pour lui aussi, «l'homme est un dieu pour l'homme» – attention à ne pas tronquer les citations ! –, et surtout en lui attribuant, comme à Aristote, la thèse d'une nature politique de l'homme. Il est dommage que la part libérale – même si ce point appelle évidemment discussion – du propos de Hobbes ne soit presque jamais prise en compte (la liberté des sujets existe autant que leur soumission, et il y a dans le corps politique nombre d'organisations «non assujetties»). Il est dommage aussi que les analyses de Pascal relatives à la «condition des grands» soient évoquées de manière très allusive, sans véritable ré-élaboration des

concepts. Comme c'est souvent le cas, Kant survient souvent à la manière du grand sauveur, qui nous délivrerait des errements de la passion servile et tumultueuse. La «loi morale en moi» pourrait être mieux comprise, dans sa structure de rationalité, et l'articulation du droit et de la morale bien mieux élucidée. On pourrait aussi se souvenir que Kant n'est pas, c'est le moins qu'on puisse dire, un penseur de la «résistance à l'oppression» ! En revanche, la référence à La Boétie et à la question de la servitude volontaire a permis des développements très judicieux.

Il fallait commencer par circonscrire le sens de la question. Négativement dit et comme on l'a indiqué plus haut : ne pas confondre a priori l'obéissance et la servitude ; se garder aussi bien de dénoncer l'obéissance avec un ton parfois grand seigneur, que de la mettre avec résignation sur le compte de la force des choses et des inévitables contraintes de la vie sociale. Il était alors utile de travailler à associer deux lignes d'analyses différentes :

– l'obéissance suppose la liberté, une certaine forme de liberté en tout cas ; elle est une obligation que l'on reconnaît, non pas une contrainte pure et simple. C'est pourquoi l'obéissance s'accompagne d'une dynamique et d'un dispositif (institutionnel) de transfert de droit. Nul n'a vocation a priori à commander : l'autorité suppose l'autorisation et l'institution. Et cela y compris – ce que les copies ne prennent pas suffisamment en compte – dans le cadre des traditions et des institutions aristocratiques.

– on obéit aussi pour ne pas avoir de maître, et il y a à distinguer entre les médiations et les dispositifs légaux de l'obéissance et les structures de la relation et de la dépendance personnelles. Sous certaines conditions, l'obéissance peut effectivement devenir l'expression de la liberté des individus, qui se font sujet d'une loi qu'ils se donnent afin d'éviter la servitude. Mais il faut alors faire intervenir – ce qui constitue en réalité une difficulté tout à fait importante – la dimension et la part de l'égalité de chacun avec chacun, après, mais aussi avant (et comment penser cela ?) l'institution d'une obéissance bien réglée.

Quelques copies, une fois ces remarques préliminaires effectuées, ont travaillé à aller plus loin. Car si la question est bien sûr celle des causes, des finalités et même du sens politique et moral des formes variées de l'obéissance, elle est aussi celle de l'articulation complexe de l'obéissance et de l'émancipation. On a pu souligner que l'obéissance contient une part de passivité, que c'est souvent une réalité de fait, produite et reproduite par les rapports de pouvoir et par les croyances qui nous invitent à légitimer des pouvoirs établis. En ce sens, l'obéissance contribue à cette légitimation que tout pouvoir recherche : il est d'autant plus efficace et puissant qu'il fait agir et désirer par les sujets, de leur propre chef, cela même qui s'impose à eux. À l'inverse, un pouvoir ainsi légitimé, qui sait se faire accepter en ménageant l'espace d'une liberté où l'individu fait ce qu'il a à faire en suivant son propre décret, est un pouvoir qui a moins besoin de la force. Il peut tendre vers une certaine modération, s'exposer aussi ou être exposé à une série de contestations. Pourquoi obéir, si on obéit déjà et si on n'obéit que trop ? Il s'agit alors d'agir politiquement, de prendre sa part du gouvernement, dans le cadre d'une action et d'une volonté peut-être générale ou commune, articulant l'individu (citoyen) à ce corps (incertain) qu'est le corps politique lui-même. Comment penser cette place et cette part du citoyen, membre indivisible d'un «corps politique»? Une liberté proprement politique, au fur et à mesure qu'elle explicite et assume sa responsabilité, tend moins à obéir qu'à se réaliser effectivement, comme puissance politique de chacun au sein de l'union la plus forte et la plus fragile à la fois, celle qui n'a d'autre lien que cette liberté même.

Correcteurs : Frank BURBAGE, Laure BORDONABA, Paul MATHIAS, Eva MUNOZ, Lucie REY, Hadi RIZK.

**Epreuve écrite de dissertation philosophique
Option Lettres et sciences humaines**

Epreuve ouverte sous la responsabilité de l'ESSEC

**Epreuve ENS B/L
Moyenne par école**

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyennes	Ecart-type	Candidats
ESSEC	9,34	2,57	176
AUDENCIA Nantes	8,77	2,24	142
CERAM Sophia-Antipolis	8,02	1,87	47
Concours TELECOM Management	8,76	2,57	21
Ecole de Management de Normandie	8,11	2,35	19
Ecole de Management Strasbourg	8,24	2,08	51
EDHEC	8,80	2,31	141
EMLYON Business School	8,93	2,50	143
ESC Amiens	7,60	1,90	20
ESC Bretagne Brest	8,50	2,58	16
ESC Chambéry	8,00	2,45	18
ESC Clermont	8,24	2,08	51
ESC Dijon	8,24	2,08	51
ESC Grenoble (GEM)	8,73	2,26	111
ESC La Rochelle	8,30	2,32	20
ESC Lille	8,51	2,06	78
ESC Montpellier	8,29	2,28	31
ESC Pau	7,67	2,19	15
ESC Rennes	8,24	2,08	51
ESC Saint-Etienne	8,05	2,33	20
ESC Toulouse	8,47	1,94	92
ESC Troyes	8,06	2,41	18
ESLSCA	7,67	3,20	6
ESM de Saint-Cyr	7,00	0,00	3
INSEEC (Paris-Bordeaux)	8,15	2,37	20
ISC Paris	8,27	2,05	33
ISG	7,40	3,51	5

Moyenne générale	:	9,14
Ecart-type	:	2,47
Nombre de candidats	:	221

DISSERTATION PHILOSOPHIQUE

Option Lettres et sciences humaines

Epreuve ENS B/L

Frank BURBAGE

Sujet : Qu'est-ce qui est respectable ?

(pas de programme pour cette série)

L'impression d'ensemble cette année, comme dans la série AL/LSH, est assez moyenne : les très mauvaises copies – y compris sur un plan formel – sont en petit nombre, mais nous avons eu des difficultés à attribuer de très bonnes notes. Nous avons noté assez spontanément entre 6 et 14, il a fallu se forcer un peu pour élargir l'éventail de notation vers le haut. Nous l'avons fait après en avoir discuté collégialement, au regard de la relative difficulté de ce sujet dans le contexte d'une épreuve qui reste hors-programme (la série B/L n'est pas entrée dans la banque commune d'épreuves des ENS).

Nous avons heureusement lu quelques copies excellentes, qui témoignent d'une préparation de très grande qualité au cours de l'année, et d'une remarquable tenue lors d'une épreuve de quatre heures.

Rappelons justement, car certaines copies semblent inachevées, que l'épreuve de dissertation philosophique de l'ESSEC dans cette série B/L dure quatre heures, à la différence des six heures de l'épreuve ENS. Si l'esprit général de l'épreuve est identique, les sujets sont différents, et il importe de donner à la composition un rythme et une écriture d'une raisonnable concision.

§1

Le sujet n'a été vraiment analysé et construit que par un assez petit nombre de copies. Comme si son interprétation allait de soi, et comme si l'on pouvait faire l'économie d'une recherche des difficultés qui lui donnent son sens. Le jury a été unanimement étonné par le traitement syntaxique infligé par la très grande majorité des candidats à la question posée. Au motif sans doute d'exigences jugées hâtivement philosophiques, l'adjectif «respectable», attribut du pronom relatif «qui», a été systématiquement pris pour un substantif, de manière à faire porter l'exposé sur «le respectable», qui devenait alors une sorte de substance étrange, aux contours nébuleux et parfois même un peu mystérieux. Outre son incorrection, ce décalage syntaxique accuse un oubli assez considérable : l'analyse de la notion de «respect», très classique, est pourtant demeurée invisible à un trop grand nombre de candidats. En lieu et place d'analyses conceptuelles (par exemple d'un travail précis pour distinguer tolérance et respect, que beaucoup de copies confondent), on s'est souvent efforcé en logomachies parfois interminables de décrire des choses ou des situations susceptibles, comme on a pu lire, «d'incarner le respectable». De nombreuses copies n'ont pas su résister à la facilité du catalogue, et ont établi la liste des choses respectables, en épousant très souvent les contours d'une hiérarchisation tenue pour évidente : «l'homme» figure la plupart du temps en tête, parfois dépassé par «les dieux», et souvent secondé par «les animaux». On juxtapose alors souvent le dogmatisme d'une classification – ou plutôt d'une apparence de classification – supposée «objective», dont le bien-fondé n'est jamais examiné, au relativisme d'une

appréciation réputée «subjective», comme si le respect était l'affaire de la préférence ou du goût les plus immédiats. C'est surprenant de la part de candidats qui peuvent bénéficier, en plus de leur formation philosophique, d'un outillage réflexif adossé aux sciences sociales, qui leur permettrait d'interroger les relativités sociologiques et anthropologiques (comme telles, irréductibles à de simples variations «subjectives») d'une telle notion.

Ce qui est regrettable ou dommageable, ce n'est évidemment pas que de tels images ou schémas soient convoqués : ils participent évidemment aux représentations habituelles que nous véhiculons, des choses et de nous mêmes. Mais on s'attendrait de la part d'étudiants qui disposent de trois ou de quatre années de formation philosophique (en incluant bien sûr la classe Terminale) à une plus grande vigilance critique. Le jury est également étonné de constater la rareté des références à des textes canoniques de l'histoire de la philosophie et qu'il est tout de même singulier de ne pas avoir rencontré entre sa classe de Terminale et celle(s) de Khâgne. Très rares par exemple sont les références aux *Fondements de la métaphysique des mœurs* de Kant ou aux *Trois discours sur la condition des grands* de Pascal, pour ne citer que ces deux textes. Sans doute aucune connaissance n'est-elle impérative. Il y a cependant des contextes dans lesquels l'absence complète de références et d'outils conceptuels devient fautive.

Cela confirme une impression déjà présente lors des sessions précédentes : à l'évidence, certains candidats ne se préparent pas sérieusement à cette épreuve de dissertation philosophique. Peut-être considèrent-ils que l'épreuve de l'ESSEC est «facile», ou «plus facile» ? Il serait bon que les candidats des prochaines sessions ne commettent pas les mêmes erreurs.

§2

Les copies véritablement composées et réfléchies ont suivi des perspectives d'analyse et de réflexion qu'une attention précise portée à la formule même du sujet permettait de dégager. Elles ont notamment travaillé, avec bon sens, à questionner le rapport, mais aussi la différence, entre ce qui est *de fait* respecté et ce qui est *en droit* respectable. Au lieu de désigner une vague possibilité indéterminée, «respectable» prenait alors le sens d'un écart entre différents ordres ou niveaux de réalité, ou d'irréalité. Certains candidats se sont concentrés sur l'écart des normes sociales et des normes morales ; plus précisément parfois, sur celui des normes juridiques et des normes morales. Mais l'on pouvait aussi interroger et construire le sujet dans une perspective plus générale – à condition de ne pas rester dans le vague : en distinguant l'idéal et le réel, et en examinant les médiations – pratiques, institutions – susceptibles de les associer et d'assurer, sinon un recouvrement complet, au moins certains passages ou réalisations partielles. Quelques bonnes questions préalables ont porté sur les notions d'identité et même de réalité : comment s'assurer que quelque chose *est* véritablement, et, s'agissant du respect, quelles pourraient être les marques de son effectivité ? C'était une occasion pertinente pour engager l'analyse des rapports complexes qu'entretient la dimension personnelle, subjective et même sensible, du respect – le respect est aussi un sentiment – avec des dimensions plus objectives, qui tiennent aux mœurs, aux institutions, ainsi qu'aux normes qu'elles réalisent. Certaines copies ont choisi de s'interroger sur la part qu'une histoire, individuelle ou collective, est susceptible de prendre dans une constitution progressive – pas d'être sans un certain *devenir* – du respect, impliquant à la fois des «objets» et des «sujets» susceptibles d'en accueillir (et peut-être d'en constituer) le sens et la valeur. Il était effectivement instructif de s'installer d'emblée dans la considération d'une relation, d'en interroger les termes, les règles ou même les structures. Et d'être sensible aux facteurs de variation comme aux déplacements susceptibles d'en transformer la nature, la fonction et le sens.

De bons exemples ont souvent fait défaut. Ce sont eux qui ont permis aux meilleures copies de se confronter aux complexités, à la variété des contextes et peut-être des périodes. On ne respecte pas l'autorité d'un pape comme on respecte celle d'un général, l'autorité d'un maître comme celle d'un professeur. Il n'est d'ailleurs pas

évident que le respect s'adresse seulement à des *autorités* : celles et ceux qui ont su construire la différence entre un *pouvoir* et une *autorité* ont ouvert un accès judicieux au sujet. Le respect pourrait bien changer de nature, et de sens, dès lors qu'il est impliqué dans des institutions qui font une place déterminante, s'agissant de leurs principes fondateurs comme de leurs modes de fonctionnement, aux élucidations et aux justifications rationnelles, mais aussi aux libertés et aux émancipations proprement individuelles. La question des limites a permis elle aussi de construire le sujet de manière judicieuse : à partir de quand et de quoi quelque chose ou quelqu'un commence-t-il ou cesse-t-il d'être respecté, ou respectable – ce qui bien sûr ne revient pas au même ?

Il est regrettable que plusieurs copies se soient laissées prendre dans des clivages très abstraits. Notamment celui consistant à opposer d'emblée les qualités intrinsèques ou «profondes» des êtres à des jugements immédiatement caractérisés comme «extérieurs» ou «superficiels». Comme si le recul de celui qui perçoit sur la base d'une certaine objectivité ne pouvait pas être l'une des composantes d'une appréciation bien pesée. Comme si les vertus et les qualités les plus «intérieures» ne devaient pas finir, d'une manière ou d'une autre, par *apparaître* dans un espace de visibilité susceptible d'être partagé.

§3

Les candidats ont évidemment été mis en difficulté par l'inflation – associée à une certaine usure – qui marque aujourd'hui la notion de respect : qui ou qu'est-ce qui n'est pas, d'une manière ou d'une autre, respectable, au titre d'une multitude d'identités, de différences, qui, chacune dans son ordre propre, ont droit à une égale considération ? Manié avec humour et avec réflexion, un inventaire à la Borgès aurait pu se révéler un instrument judicieux : la faune et la flore, Dieu, le Général De Gaulle, un objet fait-main, la loi, autrui, la tradition, le passé, la science, un mouchoir en papier, le beau, le vrai, la justice, un vase de cristal, une fourmi, le pouvoir, la Joconde, soi-même, tout, rien, la loi morale, le doudou d'un bébé... Comme on le signalait plus haut, c'est l'approche platement descriptive, pas même empirique au sens d'une expérience constituant mémoire et faisant progressivement sens, qui a fait obstacle au travail de réflexion. Mais on pouvait observer cette inflation, la questionner et chercher à s'y orienter. Il fallait alors distinguer et hiérarchiser différents sens du respect, tout en s'interrogeant sur le bien-fondé de la hiérarchisation elle-même : on pouvait distinguer le superficiel et le profond, le coutumier et le raisonné, le collectif et le singulier ; on pouvait aussi examiner la part de rationalité que contiennent les apparences, les coutumes, les gestes ou les valeurs collectives, assumés et répétés ; et faire valoir la différence entre une respectabilité de façade et une autre plus authentique. Certains candidats ont été parfois sensibles à une possible connotation «bourgeoise» du terme de «respect», qui se laisse alors rapporter à la décadence des valeurs et des mœurs aristocratiques, et qui participe aux stratégies sociales de capture de la culture et de la légitimité.

D'une manière ou d'une autre, il fallait en venir à des questions – difficiles mais pas imprenables – de définition. Qu'entend-on par respect ? Conserver en l'état, ne pas troubler, honorer, révéler, considérer comme sacré parce que, d'une manière ou d'une autre, transcendant ? Le respect assurément tisse une relation avec ce qui a du sens, de la valeur, et qui s'impose à nous comme rare, précieux, ou encore «d'un autre ordre». Le respect s'accompagne, sinon de la coupure caractéristique du sacré, en tout cas de la délimitation d'une hiérarchie au sein d'un tout qui cesse d'être homogène. À moins que ce soit ce tout lui-même qui impose le respect.

Les peuples chasseurs-cueilleurs honorent la nature qui leur a livré le gibier ayant fait l'objet de la chasse. Ils vivent la soustraction qu'ils ont opérée comme une permutation délicate au sein d'un ensemble dont ils font partie : l'humain, l'animal et le naturel, participent d'un même échange généralisé ; et c'est cette totalité qui se voit dotée de propriétés qui surpassent l'individu ou le groupe, pris séparément ou isolément. Le respect s'adresse alors à une certaine pluralité environnante, douée peut-être d'intention, en tout cas de signification

et de présence «imposante». Mais cette forme de respect pourrait souffrir précisément d'un mélange ou d'un syncrétisme du fait et de la valeur, de la chose et de la signification. Que respecter, ou qui respecter, si c'est le monde lui-même, le tout qu'il constitue, qui appellent notre respect ?

On peut aussi respecter ce qui dépasse et parfois même écrase. La nature (parfois divinisée), le pouvoir d'un chef, qui impressionnent et paralysent ; la magie fétiche de l'argent, qui exprime la créativité du travail humain retournée contre ses agents et constituant une sorte de pouvoir étranger ; les interdits sociaux, d'autant plus marqués par une espèce de sacralité qu'ils occultent leur source, qui est aussi leur véritable destination : la liberté, la réalité signifiante de l'humain, le caractère inconditionnel d'une raison qui prétend, à ses risques et périls, à la souveraineté ultime. D'où la nécessité de ramener le respect à ce qui fait véritablement sens et qui peut le rendre légitime. Mais comment déterminer cela, et quels sens donner au terme et à la notion d'un «véritable respect»? On pourra considérer la réalité humaine comme celle qui échappe à toute prise : rapport normatif à soi, au monde, aux autres. Ou encore, en un sens plus large, la nature comme lieu, habitation de l'humain. Mais si c'est parce que le monde est l'environnement de l'homme que les choses prennent sens et valeur, il se pourrait bien que l'humanité reste ultimement la seule réalité respectable, se rapportant toujours à elle-même à travers un système infini de renvois. Cette analyse pouvait être relayée ou déplacée par une réflexion prenant en compte la normativité propre du vivant, l'insuffisance d'une mesure exclusivement humaine du respect. Très rares sont les copies qui se sont engagées dans cette direction.

Aucune référence n'est impérative. On attend en revanche des candidats qu'ils disposent de connaissances et d'outils théoriques pertinents. Et lorsqu'ils font appel à telle ou telle œuvre ou séquence doctrinale, qu'ils aient la patience de reconstituer des analyses et des arguments suffisamment précis pour être convaincants. Pascal aura été, hélas, le grand oublié de cette session, alors même que la distinction entre «grandeurs naturelles» et «grandeurs d'établissement» aurait vraiment pu nourrir la réflexion des candidats. Il est dommage que Kant soit réduit à une très pauvre scolastique : les allusions au sacro-saint «impératif catégorique» et à sa troisième formule (d'ailleurs déformée en «tu dois toujours traiter autrui comme une fin et jamais comme un moyen») sont nombreuses ; seules quelques très rares copies exploitent précisément le concept kantien du respect comme *sentiment* moral, ou tirent parti du formalisme d'une rationalité pratique qui se veut fondatrice. La négligence est très fréquente aussi dans les usages de Nietzsche ou de Lévinas. Les candidats ont vraiment intérêt à compléter les cours par des lectures personnellement appropriées et patiemment développées.

Correcteurs : Frank BURBAGE, Laure BORDONABA, Paul MATHIAS, Eva MUNOZ, Lucie REY, Hadi RIZK.

**Epreuve écrite d'histoire
Option Lettres et sciences humaines**

Epreuve ouverte sous la responsabilité de l'ESCP Europe

**Epreuve ENS A/L et ENS LSH Lyon
Moyenne par école**

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyennes	Ecart-type	Candidats
ESSEC	9,92	2,79	448
AUDENCIA Nantes	9,64	2,75	419
CERAM Sophia-Antipolis	9,02	2,62	155
Concours TELECOM Management	8,65	2,78	55
Ecole de Management de NORMANDIE	8,63	2,57	64
Ecole de Management Strasbourg	8,92	2,70	195
EDHEC	9,77	2,74	386
EMLYON Business School	9,91	2,76	380
ENAss (option Histoire-géographie)	9,50	2,12	2
ESC Amiens	9,00	2,55	102
ESC Bretagne Brest	8,85	2,68	55
ESC Chambéry	8,75	2,52	57
ESC Clermont	8,92	2,70	195
ESC Dijon	8,92	2,70	195
ESC Grenoble (GEM)	9,40	2,70	285
ESC La Rochelle	9,14	2,65	76
ESC Lille	9,23	2,68	234
ESC Montpellier	8,64	2,86	114
ESC Pau	8,38	2,77	58
ESC Rennes	8,92	2,70	195
ESC Saint-Etienne	8,58	2,95	62
ESC Toulouse	9,46	2,71	251
ESC Troyes	8,69	2,79	54
ESCP Europe	9,93	2,88	412
ESLSCA	8,60	2,29	15
ESM de Saint-Cyr	9,36	2,47	100
INSEEC (Paris-Bordeaux)	9,26	2,42	88
ISC Paris	8,89	2,83	127
ISG	8,84	2,48	32

Moyenne générale	:	9,57
Ecart-type	:	2,69
Nombre de candidats	:	750

Epreuve écrite d'histoire
Option Lettres et sciences humaines

Epreuve ouverte sous la responsabilité de l'ESCP Europe

Epreuve ENS B/L
Moyenne par école

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyennes	Ecart-type	Candidats
ESSEC	9,83	3,50	175
AUDENCIA Nantes	9,63	3,46	142
CERAM Sophia-Antipolis	8,28	3,44	47
Concours TELECOM Management	8,14	4,08	21
Ecole de Management de NORMANDIE	8,37	4,10	19
Ecole de Management Strasbourg	8,37	3,46	51
EDHEC	9,76	3,51	141
EMLYON Business School	9,83	3,47	143
ENAss (option Histoire-géographie)	8,00	2,16	4
ESC Amiens	8,60	3,83	20
ESC Bretagne Brest	7,94	4,30	16
ESC Chambéry	8,61	4,42	18
ESC Clermont	8,37	3,46	51
ESC Dijon	8,37	3,46	51
ESC Grenoble (GEM)	9,35	3,42	111
ESC La Rochelle	8,85	4,37	20
ESC Lille	9,03	3,53	78
ESC Montpellier	8,52	3,79	31
ESC Pau	8,40	4,31	15
ESC Rennes	8,37	3,46	51
ESC Saint-Etienne	8,95	4,42	20
ESC Toulouse	9,38	3,57	92
ESC Troyes	8,33	4,21	18
ESCP Europe	9,88	3,64	152
ESLSCA	6,17	2,86	6
ESM de Saint-Cyr	13,67	1,53	3
INSEEC (Paris-Bordeaux)	8,05	3,55	20
ISC Paris	8,39	3,48	33
ISG	6,20	3,19	5

Moyenne générale	:	9,62
Ecart-type	:	3,40
Nombre de candidats	:	221

GEOGRAPHIE

Option Lettres et sciences humaines

Epreuve ENS Ulm A/L

Yves COLOMBEL

SUJET : La place des villes dans le monde chinois

1. BILAN DU CONCOURS 2009

- Nombre de copies corrigées : 122. La baisse du nombre de candidats déplorée en 2008 ne se retrouve pas cette année, ce dont on ne peut que se réjouir. Plus 37,5% par rapport à l'an dernier : on dépasse les volumes de 2006 et 2007, ce qui relativise le recul de la session précédente.
- Cette hausse quantitative va de pair avec une confirmation de la hausse qualitative : la moyenne s'établit à 10,45, compte tenu de trois copies hors sujet notées 00, donc 10,71 pour la totalité des copies tentant de répondre à l'intitulé proposé. La part des très bonnes copies s'accroît : 20% d'entre elles obtiennent 14 ou plus. Et une nette majorité (plus de 60%) des candidats obtient plus de la moyenne : 49 devoirs sont notés entre 10 et 13, fruit d'un solide niveau d'ensemble. Les copies très faibles sont assez rares (10,6% des copies ont été notées à 06 et moins) ce qui traduit les efforts accomplis par l'ensemble des candidats et des préparateurs. La proportion toujours importante de devoirs moyens (de 07 à 09) révèle cependant, au-delà de cette bonne volonté fréquente, la persistance de lacunes méthodologiques et rhétoriques. L'échelle des notes va de 00 à 19.
- En conclusion, une session globalement solide, de très bonnes copies, un programme qui a visiblement inspiré les candidats et leur a permis d'acquérir une vision pertinente des enjeux de la Chine d'aujourd'hui, mais encore quelques fragilités méthodologiques et rhétoriques chez la plupart : c'est d'ailleurs ce qui a fait la différence

2. CROQUIS ET FORME

- La forme et l'expression restent un problème pour de trop nombreux candidats, particulièrement lorsqu'on songe qu'il s'agit de littéraires. Les contrastes sont impressionnants sur ce point et participent de la hiérarchie des copies.
- Le sujet se prêtait assez bien à la réalisation d'un croquis de synthèse. A la condition, toutefois, d'être en mesure de placer un nombre minimal de grandes villes, d'avoir une idée de la hiérarchie urbaine. Par ailleurs, les croquis sont, tout autant que les développements, soumis au risque du dérapage hors sujet. Il était ainsi pertinent de corréliser la trame urbaine et la hiérarchisation du territoire chinois, mais bien souvent cela a conduit les candidats à une carte approximative des inégalités Chine littorale, Chine intérieure, sans guère de figuration des villes et de leur place dans cette différenciation. Les croquis bien réalisés ont été systématiquement valorisés dans les notes, mais il est rare qu'ils n'aillent pas de pair avec de bons développements.
- Si le candidat n'a pas une vision globale suffisamment claire, il sera plus efficace en plaçant quelques croquis d'échelle plus grande, moins ambitieux, mais fort utiles s'ils sont judicieusement choisis et intégrés à la démonstration. Le caractère éminemment multiscalaire du sujet rendait judicieux la réalisation de schémas de grandes villes et d'espaces régionaux, pour y souligner les formes spécifiques des articulations villes/campagnes ou des hiérarchies urbaines d'échelle provinciales. De bons croquis

de Beijing, de la municipalité de Shanghai, du Delta de la Rivière des Perles, ou, plus théorique, des systèmes mégalopolitains (au sens de T. Sanjuan) orientaux ont ainsi été proposés.

3. MÉTHODOLOGIES ET CONTENUS

- Plusieurs rappels de base, pour commencer. Les candidats doivent se rappeler que les termes du sujet, surtout lorsqu'ils peuvent poser problème, doivent être questionnés. La définition de la ville en Chine est problématique. Il convenait donc de proposer une réflexion à ce propos. La définition du monde chinois, même chose. Nous étions prêts à accepter des délimitations variables, à condition qu'elles soient justifiées et raisonnables. Certaines copies se limitent strictement au territoire de la RPC, d'autres consacrent deux fois plus de pages à Singapour et aux chinatowns qu'à l'ensemble des grandes villes de RPC : l'équilibre se situait bien sûr entre les deux. Le problème de hiérarchisation et d'équilibre du développement se retrouvait dans les choix d'exemples : bien souvent les uniques villes intérieures évoquées furent Lhasa et Ürümqi, cas intéressants de villes outils de la sinisation, mais qui ne sauraient prétendre au rang d'archétypes urbains.
- L'histoire, temps long et temps court, est, tout particulièrement lorsqu'on parle de Chine, une clé essentielle des analyses de territoires. Cela ne justifie en aucun cas une démarche chronologique dans des développements d'histoire de la Chine, commençant avec les Royaumes Combattants et finissant aux réformes denguistes. Les clés historiques de compréhension des systèmes territoriaux doivent être invoquées dans l'analyse de ceux-ci, en partant des constats opérés à différentes échelles.
- Il faut être vigilant, tout au long du devoir, pour sans cesse rattacher les développements à l'angle proposé par le sujet : parler des inégalités régionales, des impacts négatifs du développement sur les écosystèmes, des déséquilibres sociaux, n'était pertinent qu'à la condition que ces thèmes soient analysés dans leurs rapports aux villes.
- D'une façon générale, les candidats ont été trop nombreux à négliger les aspects les plus spécifiquement géographiques du sujet. Analyser la place des villes dans les systèmes de représentation chinois n'aurait pas dû empêcher d'analyser leur place dans l'organisation et l'encadrement des territoires. Rares sont les copies qui ont parlé de hiérarchie urbaine, ou de polarisation, en variant les échelles.
- Les problèmes de construction des plans et de délimitation du sujet font réapparaître des difficultés régulièrement constatées. Les candidats se réfugient trop souvent dans des plans-type convenus qui nuisent à la pertinence de leur propos. Rappelons à ce sujet, comme chaque année, que la typologie est un exercice qui peut être intéressant mais qui n'a rien d'obligatoire. La démarche 1constat /2explications amène à des redites, voire à des hors-sujet.
- Enfin, l'épreuve n'est pas fondée sur l'érudition du candidat. Mais une connaissance minimale des ordres de grandeur et des enjeux statistiques est attendue : difficile d'accepter à ce niveau que les candidats reproduisent par exemple les contre-vérités démontées par tous les auteurs sur Chongqing, plus grande ville du monde avec ses 35 millions d'habitants !
- Ceci dit, c'est sur ce point, celui des contenus que les satisfactions ont été les plus nombreuses. Les candidats étaient nombreux à avoir une compréhension réelle des enjeux de la Chine d'aujourd'hui, à avoir judicieusement employé leur année de préparation, avec l'aide de leurs professeurs, à découvrir non seulement une grande puissance, mais une civilisation, et l'on ne peut que se réjouir, dans une école qui recrute de futurs managers, que certains candidats aient ainsi utilisé leur année de prépa.
- Au total, une session plutôt encourageante sur la plan de la qualité des copies, mais je ne peux m'empêcher de souhaiter que la baisse du nombre de littéraires admis, soit sans lendemain, cela participe de la diversité du recrutement de l'ESSEC.

Correcteurs : Yves COLOMBEL, Edith BOMATI

GEOGRAPHIE

Option Lettres et sciences humaines

Epreuve ENS LSH

Bernard BRAUN

Sujet : Santé et eau dans le monde.

1) Les chiffres de 2009

- 474 candidats ont choisi cette épreuve, contre 528 en 2008, 411 en 2007, 301 en 2006, 262 en 2005 et 148 en 2000.

Après une augmentation de 356 % de 2000 à 2008, nous observons une baisse de 10 % du nombre de candidats cette année ; alors que la progression se poursuit dans la filière Ulm.

- Les notes vont de 1 à 20, et la moyenne ressort à 10/20, contre 10,13 en 2008.

- Le jury a observé une légère augmentation du nombre des bonnes et très bonnes copies (14/20 et plus) mais aussi une progression du nombre de devoirs moyens et faibles (6/20 et moins).

- Les copies les plus faibles se caractérisent davantage par des défaillances méthodologiques que par un manque de connaissances.

2) Les attentes du jury

Elles demeurent, plus que jamais, identiques à celles des années précédentes. Elles portent toujours sur 6 points principaux :

- Une bonne analyse des termes du libellé du sujet permettant de dégager une problématique géographique.
- Un plan, clairement annoncé, répondant à cette problématique.
- L'élaboration d'une introduction consistante faisant ressortir les deux premiers points énoncés.
- L'exposé de connaissances sûres, claires et actualisées.
- La capacité à élaborer des dissertations fondées sur une démarche personnelle intégrant notamment des changements d'échelles.
- La réalisation de croquis, dont un, dit de synthèse.

3) Réflexions et thèmes essentiels qui devaient guider la démarche des candidats.

- Trois défauts ont retenu l'attention des correcteurs :

- Un retour en force des fautes d'orthographe, phénomène surprenant pour des Khâgneux ;

Ex : inondations avec 2 N, un puits sans S, hydraulique avec un O et surtout la recrudescence orthographiée "la recrue d'essence" chez un(e) candidat(e) !!

- Un bon tiers des candidats ont limité leur étude aux usages de l'eau : hygiène et alimentation, en excluant les risques liés à l'eau et surtout sans établir de bilan de la situation hydro-sanitaire de la planète.
- Les typologies territoriales portent encore et toujours sur des études de cas souvent simplistes. Ces typologies sont rarement fondées sur 3 ou 4 critères explicatifs majeurs.

- Le sujet invitait évidemment les candidats à traiter la relation entre la santé et l'eau dans le monde. Le plan pouvait reposer sur la démarche suivante :

Introduction : La définition des termes du sujet ne posait guère de problèmes en ce qui concerne la santé.

Selon l'OMS, "un état de bien être total physique, social et mental de la personne, qui n'est pas la simple absence de maladies ou d'infirmités".

Quant à l'eau, sa présence se décline sous plusieurs formes : précipitations, cours d'eau, glaciers, lacs, nappes et aquifères profonds, eau du littoral enfin, seul aspect maritime que nous retiendrons.

Il ne fallait considérer ici que les relations directes qui unissent le tandem santé et eau ; et non les problématiques spécifiques qui ne concernent que l'une ou que l'autre.

Ainsi, l'étude particulière de la ressource en eau et de ses usages ne devait être évoquée que dans la mesure où elle impliquait la santé de manière indiscutable : le rôle de l'eau dans l'agriculture qui conditionne les productions et donc éventuellement les pénuries, et les aléas climatiques qui en sont responsables, ne devaient pas être étudiés car leur implication sur la santé des populations n'est qu'indirecte.

I / L'état hydro-sanitaire de la planète.

- 1) Les nombreuses et graves infections liées à l'eau.
- 2) De nouvelles pathologies liées à l'eau.
- 3) Des inégalités multiples.

II / Un enjeu sanitaire majeur.

- 1) Des eaux plus ou moins pathogènes.
- 2) L'eau vecteur essentiel du progrès sanitaire.
- 3) Des eaux sûres pour toute la planète : un objectif difficile à atteindre.

III / Les risques hydro-sanitaires : facteurs essentiels de ségrégation dans le monde.

Il fallait d'abord définir les critères de la typologie :

- importance de la prévalence des maladies et de la morbidité liées à l'eau.
- accès à l'eau potable et à l'assainissement
- importance de la pauvreté et de la répartition ruraux / urbains.
- possibilité de faire face aux pénuries
- existence de politiques de réduction des pollutions chimiques et de qualité de l'eau.

Les situations vont de l'infectieux dominant à l'infectieux quasiment éradiqué, en passant par un grand nombre de pays intermédiaires entre ces 2 groupes.

La typologie pouvait donc être la suivante :

1) Les pays où la situation hydro-sanitaire est toujours dominée par des maladies infectieuses liées à l'insuffisance d'eau potable, à un assainissement très défaillant et donc à la pauvreté. Ex : les PMA comme Haïti, la Somalie, le Niger, ...

2) Les pays en situation intermédiaire, qui doivent faire face à la double charge des maladies infectieuses et des pathologies chroniques et à de forts contrastes spatiaux et sociaux. Ex : les pays à revenus intermédiaires.

Catégorie inférieure comme l'Inde.

Catégorie moyenne comme le Brésil ou l'Afrique du Sud.

Catégorie supérieure comme la Russie, le Chili, l'Argentine, les pétromonarchies et les pays d'Europe de l'Est les plus en retard (Bulgarie, Roumanie, pays des Balkans,...).

3) Les pays où les maladies chroniques liées à l'eau ont quasiment disparu et où l'enjeu est celui de l'élimination des risques liés aux pollutions chimiques. Ex : les pays riches, comme l'Amérique anglo-saxonne, l'Europe du Nord et de l'Ouest, Japon, Australie, Nouvelle Zélande, Singapour, ...

CONCLUSION :

Malgré ce rapport plus en demi-teinte que les années précédentes, 15 % des candidats (70 à 80 personnes) constituent des étudiants aptes à satisfaire aux exigences de l'Ecole.

Correcteurs : Bernard BRAUN ; Gérard BACONNIER ; Jérôme DUNLOP ; Claude MANGIN ; Bruno STARY.

SCIENCES SOCIALES

Epreuve ENS B/L

Rémi LEURION

Sujet : Fonctionnement des marchés et comportement des individus.

Analyse des résultats

Le nombre des candidats de la session 2009 s'élève à 126, contre 157 en 2008, 139 en 2007, 101 en 2006, 95 en 2005, 82 en 2004, 67 en 2003 et 59 lors de la session 2002. Comme on le voit, ce nombre, après avoir augmenté régulièrement, décroît cette année, de manière assez significative.

La moyenne des copies est de 9,73, contre 9,44 en 2008, contre 9,42 en 2007, 10,01 en 2006, 9,61 en 2005, 9,12 en 2004, 9,32 en 2003 et 8,45 en 2002. Cette année, la moyenne se situe à un niveau élevé par rapport aux sessions précédentes.

La répartition des notes est la suivante :

Notes	Effectifs (2009)	% (2009)	% (2008)
[0 ; 6]	9	7	6
[6 ; 8]	26	21	18
[8 ; 10]	32	25	40
[10 ; 12]	45	36	29
[12 ; 14]	10	8	6
plus de 14	4	3	1
	126	100	100

Quatre constats peuvent d'emblée être effectués :

- le **niveau de la moyenne** est, cette année, plus élevé que celle de l'an dernier. Ainsi, on peut noter une bonne qualité d'ensemble des candidats; la technique de la dissertation est, dans l'ensemble, très correctement maîtrisée, l'aptitude à l'argumentation correcte, et la capacité à la mobilisation des connaissances performante ; ce constat doit être souligné tant auprès des candidats que des enseignants de ces classes

- la **dispersion globale des notes** est, cette année, très importante, entre 1 pour la plus basse et 18 pour la plus haute. Ainsi que le montrent les données, la distribution des notes est « meilleure » que l'an dernier, et fortement concentrée entre 8 et 12, ce qui constitue le signe d'une qualité d'ensemble des candidats

- plus de la moitié des copies a une **note supérieure ou égale à 10** (53% en réalité), ce qui constitue, à un concours sélectif, un résultat très appréciable ; 20% des candidats ont même une note supérieure ou égale à 12 / 20

- le jury a une fois de plus décidé d'utiliser l'**éventail des notes** et, en particulier, de ne pas hésiter à récompenser par des notes relativement élevées les copies qu'une correction plus pointilleuse aurait pu maintenir à des notes seulement proches de la moyenne, ceci a à la fois pour but de récompenser les candidats qui ont fourni un effort manifeste et de ne pas accrédi-ter l'idée que le travail de préparation y serait moins «rentable» que dans d'autres disciplines. Ainsi, cette année, une note de 18/20 et une autre de 17/20 ont pu être attribuées...ce qui s'explique néanmoins par la qualité intrinsèque des deux candidats.

Analyse du sujet

Le sujet de cette année «Fonctionnement des marchés et comportement des individus» est un sujet à la fois théorique et en prise directe avec l'actualité, la crise financière internationale actuelle posant avec clarté la question de la responsabilité des comportements des agents dans le processus.

D'un point de vue académique, l'analyse du fonctionnement des marchés ouvre deux champs différents, celui de l'économie, bien entendu, et celui de la sociologie ; mais il faut cependant reconnaître que l'économique pèse plus, ici, que le sociologique.

Le candidat devait, pour débiter, définir les deux termes majeurs du sujet :

- par « **fonctionnement du marché** », on désigne la formation de l'équilibre de marché, sa stabilité, sa régulation, ceci en rapport avec les diverses formes de marchés possibles

- par « **comportement des individus** », on désigne les actions des agents économiques, actions individuelles et collectives, mais aussi les mobiles de ces actions ainsi que leurs ressorts ; en ce sens, l'analyse de la « rationalité » des agents venait à se poser immédiatement.

L'exemple de la crise économique et financière internationale pouvait servir de base à la réflexion sur ce sujet ; en effet, depuis l'apparition de la crise durant l'été 2007, nombreuses ont été les analyses, tant d'économistes que d'experts de la finance ou encore de politiques, concernant les comportements des agents, leur rationalité ou leur irrationalité ; ceci constitue l'un des débats essentiels de la crise, certains étant d'ailleurs amenés à expliquer l'amplitude de la crise par l'irrationalité des individus, et plus particulièrement par le caractère spéculatif de leurs comportements sur les marchés ; telle serait, en effet, pour de nombreux observateurs, la cause principale de l'extrême volatilité des marchés... Dans cette voie, on se plaît à mettre en avant des « mouvements de panique », la «folie des marchés », des « attitudes moutonnières », des «comportements irrationnels », comme si l'on quittait le monde de la raison. Nombreux sont d'ailleurs les économistes qui relaient ces mêmes propos, tel l'ancien président de la *Federal Reserve* des États-Unis, qui parle de la décennie actuelle comme d'une décennie d'« exubérance irrationnelle » des marchés.

Ainsi, le débat porte sur la **rationalité des agents**. Parler d'irrationalité des comportements exige que soit défini au préalable un comportement rationnel. Selon Maurice Allais, prix Nobel d'économie, « un homme est réputé rationnel lorsqu'il poursuit des fins cohérentes entre elles et qu'il emploie des moyens appropriés aux fins poursuivies ». En accord avec ce principe de rationalité, l'agent est alors capable de comparer les biens en fonction de ses préférences et de les classer de façon cohérente; il est ainsi muni d'un préordre de préférences. Par ailleurs, l'agent opère des choix conformes à ses préférences dans la limite des ressources financières dont il dispose. *L'homo oeconomicus* est la personification de l'hypothèse de comportement rationnel; il constitue une représentation abstraite du sujet économique élaborée par les néoclassiques et prise comme unité élémentaire de décision. *L'homo oeconomicus* a en fait trois caractéristiques essentielles :

c'est un être intéressé, son unique mobile d'action étant son intérêt personnel (hédonisme) d'une part, il est rationnel, puisque toutes ses décisions sont logiques et adaptées à leur but d'autre part, et enfin il est universel et atemporel, son comportement ne dépendant pas de données géographiques, historiques, sociales, etc. Il reste ainsi indifférent au milieu en tant qu'idéal-type de la rationalité.

En ce sens, adopter un comportement rationnel, c'est rechercher son intérêt personnel et être calculateur, c'est-à-dire chercher à maximiser sa satisfaction sous contrainte de moyens. À l'inverse, un comportement irrationnel est le propre d'individus mus moins par la raison que par l'intuition, sujets à des préjugés plus qu'à des jugements et globalement plutôt intuitifs et sensibles à l'affectivité.

Mais, l'analyse économique, aussi intéressante soit-elle sur ce thème, peut ne pas suffire, et les références aux **domaines de l'analyse et de la recherche sociologiques** sont également importantes ; en général, les candidats n'ont pas ignoré cette dimension.

Sur un tel sujet, les **problématiques** étaient très variées ; ainsi dispose-t-on, dans l'ensemble des copies, d'une multitude de plans, parmi lesquels on peut retenir les plans suivants :

- Plan 1 (copie notée 18/20):

I. Le marché est une institution qui s'impose et impose ses lois aux individus ; son fonctionnement influe sur les comportements des individus

II. Mais l'individu est aussi acteur, et son comportement influe réciproquement sur la capacité supposée du marché à s'autoréguler

- Plan 2 (copie notée 17/20):

I. Le comportement des individus consolide le fonctionnement des marchés

II. Cependant, ces mêmes comportements peuvent faire obstacle au bon fonctionnement du marché

- Plan 3 (copie notée 15/20):

I. L'hypothèse de rationalité : les comportements individuels dans la théorie économique

II. Au-delà de la théorie de la rationalité, fonctionnement des marchés et déterminations sociales

Analyse des copies

Le jury souhaite souligner les forts nombreux **éléments de satisfaction**, à savoir notamment:

- la mobilisation des **contributions d'auteurs majeurs** ayant traité du sujet ; ainsi, les candidats ont en général cité avec beaucoup d'a propos Polanyi, Keynes, Akerlof, Simon, Veblen, Lucas et Sargent, Mandeville...

- plus encore, la plupart des candidats ne se sont pas limités à la simple évocation des auteurs et de leurs théories ; ils les ont souvent **explicités** largement, utilisant à bon escient les seuls éléments utiles pour le raisonnement

- toutes les **copies traitent du sujet**; ainsi n'a-t-on pas constaté beaucoup de développements «à la limite du sujet», ou «hors sujet», ce qui est appréciable à un concours

- dans la plupart des copies, l'**argumentation** est soignée, les **idées** étant démontrées, critiquées, relativisées, contredites. Une telle démarche permettait le plus souvent aux candidats d'obtenir une note au moins supérieure à la moyenne.

Quelques **points plus négatifs** doivent cependant être soulignés ici :

- dans la très grande majorité des copies, les **mots clés du sujet** ne sont pas définis avec clarté dans l'introduction; ainsi, certains candidats consacrent des longs développements à analyser le terme de «risque», alors même qu'il devait être présenté déjà avec clarté dès l'introduction ;

- le jury constate une fois de plus (ceci a fait déjà été souligné dans les rapports précédents) que la plupart des candidats ne justifient pas leur **plan** : la **problématique** est en général indigente, et parfois absente; le fait de répéter le sujet différemment de ce qu'il est posé ne peut faire office de problématique ; plus encore, dans la plupart des introductions, les problématiques sont interrogatives, alors même qu'elles gagneraient à être exposées de manière positive; comme l'année passée, le jury rappelle qu'une **introduction** répond à des règles assez strictes, nécessaires pour rendre le développement intelligible. Ainsi, une «bonne» introduction doit être relativement longue; elle doit en effet contenir à la fois une présentation du sujet (historique du sujet, intérêt du sujet, définition des termes du sujet, actualité du sujet), une problématique générale qui constitue l'ossature du devoir et la manière dont le candidat s'approprie le sujet, et une annonce des deux (ou trois) parties; le jury insiste une nouvelle fois, avec force, sur cet aspect formel qui est capital pour réussir une bonne dissertation ;

- le jury constate (et déplore) que beaucoup de **références d'auteurs** (70%) citées par les candidats dans les copies sont toujours les mêmes, années après années, quelque soit le sujet! Il faut adapter ces références au sujet posé !

- les copies ont parfois (voire souvent) donné lieu à de **longues présentations**, dans le domaine de la macroéconomie, d'analyses telles que celles du modèle IS-LM, du modèle de Mundell et Fleming, ou encore du modèle de Friedman et Phelps sur le taux de chômage naturel. Pourquoi ces analyses, dont le rapport avec le sujet n'est pas évident du tout ? Attention, le sujet est trop souvent pris comme prétexte pour « plaquer » des connaissances acquises durant les deux années, mais qui n'ont qu'un rapport indirect avec le sujet ; ceci est pénalisé

- l'analyse des **différents types de marchés** (à la manière de Stackelberg par exemple) n'était pas nécessaire ; ainsi, le traitement du sujet en distinguant le cas de la concurrence pure et parfaite de celui du monopole ou du duopole n'était pas pertinent

- très peu de copies mettent le **plan de manière apparente** ; sans que cela ne soit bien sûr une obligation, il n'en demeure pas moins que la mise en exergue des parties et des sous - parties du devoir participe à la bonne compréhension et à la bonne lecture de la copie (pour le candidat d'ailleurs, s'obliger à condenser la pensée en quelques mots est parfois hautement salutaire). Une nouvelle fois, le jury rappelle ce point.

Enfin, le jury souhaite rappeler une fois de plus qu'il ne corrige pas les copies en s'appuyant sur un corrigé type préparé à l'avance ; ainsi, **tous les plans sont acceptables** - et acceptés - dès lors qu'ils sont appuyés sur une problématique solide, pertinente et largement argumentée.

Le jury se veut rassurant, encourageant et optimiste; il espère que les quelques défauts présentés seront absents lors de la prochaine session. Il est sûr qu'à l'avenir les prestations s'amélioreront encore.



BANQUE COMMUNE D'ÉPREUVES

CONCOURS D'ADMISSION DE 2009

Concepteur : ESSEC

OPTION LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

GREC troisième langue

Durée : 4 heures

Mercredi 6 mai de 14h à 18h

Conseils à une courtisane

Χαριέστατον οίδα τὸ σμικρὸν
ὑποκνίξειν τοὺς νέους· τοῦτο γὰρ τῶν ἀφροδισίων προ-
ναστέλλει τὸν κόρον, καὶ τὰς ἐταίρας ὑποδείκνυσιν αἰ
ποθεῖν τοῖς ἐρασταῖς. Ἄλλ' εἰ τοῦτο γένοιτο πέρα τῆς
5 χρείας, ἀποκάμνουσιν οἱ ποθοῦντες. Οὕτως οὖν ὁ μὲν
ὠργίσθη, ὁ δὲ ἐπέβαλεν ἄλλη τὰ ὄμματα. Ὅξύς ἐστὶν ὁ
Ἔρως καὶ ἔλθειν καὶ ἀναπτῆναι· ἐλπίσας πτεροῦται καὶ
ἀπελπίσας ταχὺ πτερορρουεῖν εἴωθεν ἀπογνωσθεῖς. Διὸ
10 καὶ μέγα τῶν ἐταιρουσῶν ἐστὶ σόφισμα αἰετὸ παρὸν τῆς
ἀπολαύσεως ὑπερτιθεμένας ταῖς ἐλπίσι διακρατεῖν τοὺς
ἐραστάς. Ἦδη μὲν οὖν πολλαὶ τὸν νέον ὑπήλθον ἐταῖραι
προτρέπουσαι πιθανῶς, καὶ δὴ τοῦτον ἔφθη τις ἂν πα-
νουργότερον λαβοῦσα εἰ μὴ τὸ μειράκιον ἀπηύχετο παντε-
λῶς ἐναφροδισιάσαι τινὶ μετὰ σέ. Χρῆσαι τοίνυν τοῖς μὲν
15 ὑποκρινομένοις φιλεῖν ἐταιρικῶς, τοῖς δὲ γνησίοις ἐρα-
σταῖς φιλικώτερον. Πείθου μοι καὶ τῆς ἀμετρίας ἀπόσχου.
Ὅρα μὴ κατὰ τὴν παροιμίαν ἀπορρήξωμεν πάνυ τείναν-
τες τὸ καλῶδιον, μηδὲ λάθης λοιπὸν εἰς ἀγερωχίαν με-
ταβαλοῦσα τὸ φρόνημα. Οἴσθα δὲ ὅσον Ἔρως ἀντι-
20 στρατεύειν τοῖς ὑπερηφανοῦσι φιλεῖ.

ARISTÉNÈTE

Note ligne 11 τὸν νέον désigne le jeune ami pour lequel intercède l'auteur de la présente lettre, comme plus bas τὸ μειράκιον

- * RAPPEL : L'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.
- * Seul document autorisé : un dictionnaire grec-français BAILLY, GEORGIN ou MAGNIEN-LACROIX.

Troisième langue

VERSION GRECQUE

Jean-René TRICHON

Sujet : Conseils à une courtisane.

ARISTÉNÈTE, *Lettres d'amour* II, 1

40 copies corrigées (27 en 2008) ; moyenne : 9 ; notes échelonnées entre 15,5 et 0,5 ; à la moyenne et au-dessus : 22 copies.

Le nom d'Aristénète n'est certes pas très connu... L'auteur des *Lettres d'amour* appartient en effet à l'hellénité tardive, mais le genre des lettres fictives s'inscrit dans une tradition rhétorique ancienne, remontant à la Seconde Sophistique (à Alciphron en particulier qu'Aristénète imite). Cela a semblé autoriser le choix d'un texte où l'on voit curieusement quelqu'un utiliser un langage platonicien pour inciter une courtisane à distinguer entre deux façons d'aimer : ἑταρρικῶς «en courtisane» et φιλικώτερον «d'une manière plus aimante»...

Signalons d'abord une confusion peu excusable concernant un mot-clé : κόρος «satiété» (l.3) pris pour κόρος = «jeune garçon». La construction grammaticale de la première phrase était simple : μικρόν est un accusatif adverbial = «un peu» (comme λοιπόν l.18 = «maintenant donc») ; le sujet est τὸ ὑποκνέζειν - χαριέστατον faisant fonction d'attribut par rapport à un ὄν sous-entendu.

Les valeurs d'aspect de l'aoriste sont très généralement méconnues : ni ἠργίσθη ni ἐπέβαλεν (l.6) ne devaient être rendus par des imparfaits ou des passés simples mais bien par des présents. Quant aux participes ἐλπίζων et ἀπελπίζων (l.7-8), ils n'avaient pas de valeur temporelle : «lorsqu'il (Éros) espère», «lorsqu'il désespère».

Si on s'était souvenu du mythe de l'attelage ailé du *Phèdre* de Platon, on aurait sans doute mieux compris l'image d'Éros ailé (ἀναπτῆναι «s'envoler», πτεροῦται «il a des ailes», πτερορρυεῖν «perdre ses ailes») dans la quatrième phrase.

A la ligne 9 σόφισμα sans article («la trouvaille») est attribut et il fallait reprendre le génitif τῶν ἑταρρικῶν comme sujet à l'accusatif (cf ὑπερτιθεμένως — au sens de «différer») de διακρίτειν «retenir».

Deux constructions participiales classiques ont donné lieu à beaucoup d'erreurs : celle de φθάνω (où le participe exprime ce qu'on fait ou subit antérieurement : ἔφθον τις ἂν λαβοῦσα «quelqu'une aurait pris les devants en s'emparant» l.12-13) et celle de λανθάνω (où σεαυτήν est à sous-entendre : μηδὲ λάθῃς μεταβαλοῦσα «ne change pas à ton insu...» l.18-19).

Χρήσαι (l.14) était évidemment la deuxième personne de l'impératif aoriste de χρησθῆαι construit classiquement avec un datif et un adverbe, dans le sens de traiter quelqu'un de telle ou telle façon.

L'hapax ἐναρροδισιῶ (l.14) aurait pu être traduit de manière moins pudique que ne le proposait le Bailly («jouir de»). Notons enfin qu'on n'a pas toujours su reconnaître dans la Παροιμία finale (l.17-18) notre proverbe : «à force de tirer sur la corde, elle se rompt».

Les hellénistes ont été nettement plus nombreux cette année et nous nous en réjouissons. Les résultats sont plutôt satisfaisants puisque la moyenne est 9 et que plus de la moitié des notes sont égales ou supérieures à 10 sur 20.



BANQUE COMMUNE D'ÉPREUVES

CONCOURS D'ADMISSION DE 2009

Concepteur : ESSEC

OPTION LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

TROISIÈME LANGUE

VERSION LATINE

Durée : 4 heures

Mercredi 6 mai de 14h à 18h

Le métier de courtisane

Le jeune Diabole (DI.) plumé par Cléérète (CL.) et sa fille dont il est l'amant, trouve désormais porte close...

- DI. Aliam nunc mihi orationem despoliato praedicas.
Longe aliam, inquam, praebes nunc atque olim quom dabam,
aliam atque olim, quom inliciebas me ad te blande ac benedice.
Tum mihi aedes quoque arridebant, cum ad te ueniebam, tuae.
5 Me unice unum ex omnibus te atque illam (1) amare aibas mihi.
Ubi quid dederam, quasi columbae pulli, in ore ambae meo
usque eratis (2) ; meo de studio studia erant uostra omnia.
Usque adhaerebatis ; quod ego iusseram, quod uolueram,
faciebatis ; quod nolebam ac uotueram, de industria
10 fugiebatis neque conari id facere audebatis prius.
Nunc neque quid uelim neque nolim facitis magni, pessumae !
- CL. Non tu scis ? hic noster quaestus aucupi simillimust.
Auceps quando concinnauit aream, offundit cibum.
Aues adsuescunt : necesse est facere sumptum qui quaerit lucrum.
15 Saepe edunt ; semel si sunt captae, rem soluunt aucupi.
Itidem hic apud nos : aedes nobis area est, auceps sum ego,
esca est meretrix, lectus inlex est, amatores aues.
Bene salutando consuescunt, compellando blanditer,
osculando, oratione uinnula, uenustula.
20 Si papillam pertractauit, haud id est ab re aucupis.
Sauium si sumpsit, sumere eum licet sine retibus.
Haecce (3) te esse oblitum, in ludo qui fuisti tam diu !

PLAUTE

- Notes : 1) illam : désigne Philénie, la fille de Cléérète
2) in ore... meo... eratis : sens concret : *vous me bécotiez*
3) Haecce = haec + ne

- * RAPPEL : L'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.
* Seul document autorisé : un dictionnaire latin-français BORNECQUE, GAFFIOT, GOELZER ou QUICHERAT.

Troisième langue

VERSION LATINE

Elaboration 2009 : ESSEC

Correction : ESSEC
M. Jean-René TRICHON

Sujet : Le métier de courtisane.

PLAUTE, La comédie des ânes v 204-206

63 copies corrigées (57 en 2008) ; moyenne : 7,96 ; notes échelonnées entre 19 et 0,5 ; à la moyenne et au-dessus : 21 copies.

Texte en vers, de nature comique, quelques graphies anciennes (*quom, pessumae, simillimust*) : voilà qui pouvait surprendre des latinistes plus habitués à des textes de prose, «classiques», et traitant de sujets plus «sérieux»... Car il s'agit ici d'amour vénal, un ressort fréquent de la comédie de Plaute. Un homme qui s'est amouraché d'une jeune femme, qui s'est laissé plumer et trouve désormais porte close, doit essayer, pour toute consolation, de la part de l'entremetteuse, comme un écolier (cf vers final : *in ludo qui fuisti tam diu* «toi qui as été si longtemps à bonne école !»), une leçon sur les mille ruses du métier.

Pourquoi si souvent avoir traduit au vers 6 le féminin *ambae* par «tous les deux» ? Car ce mot reprend *te atque illam* du vers précédent : Cléérète n'est pas un homme, mais la mère de Philénie ! Il faut toujours lire avec attention le paratexte (chapeau et notes).

Diabole oppose le passé heureux au triste présent de sa situation – opposition soulignée par la profusion des adverbes (*nunc #olim* et *prius* à la fin du vers 9 qu'il fallait prendre dans le sens poétique de «jadis») et par la prépondérance des imparfaits (et plus que parfaits). La construction (*orationem*) *aliam atque* «(un discours) différent de» (v.2-3) est inconnue à bien des candidats. Le second (*longe*) *aliam* s'explique soit comme épithète d'*orationem* soit comme attribut d'un *te* sous-entendu : *aliam (te) praebes* «tu te montres autre».

L'hyperbate *aedes...tuae* (v.4), l'indéfini *quid* (= *aliquid*) après *ubi* (v.6) ou encore le génitif de prix dans *neque facitis magni* «et vous ne faites pas grand cas de» (v.11) ont donné lieu à de fréquentes erreurs.

Pour *meo de studio studia erant vostra* (v.7) on pouvait, en partant du sens de la préposition *de* «en se réglant sur», proposer : «vos goûts se conformaient à mes goûts ; et pour *usque adhaerebatis* (v.8) en suppléant *mihi* : «vous étiez toujours à mes côtés».

La tirade de Cléérète développe une longue comparaison dont le comparé est *hic noster quaestus* (= *quaestus meretricius* «le métier de courtisane») et le comparant *aucupium* (la chasse aux oiseaux, le métier de l'oiseleur, *auceps*). Le parallélisme est rigoureux et un bonus a été accordé aux copies qui rendaient bien le jeu sujets/attributs des vers 16-17.

Quando, malgré sa place, est bien la conjonction (v.13) et il fallait faire de la relative *qui quaerit lucrum* le sujet de l'infinitive *facere sumptum* (v.14).

Les gérondifs *salutando, compellando, osculando* ne sont pas les compléments de (*amatores*) *consuescunt*, qui est employé absolument : «(les amoureux) s'appivoisent». Le sujet «réel» des gérondifs étant la *meretrix*, on pouvait traduire : «à force de bonjours aimables...» etc.

Les traductions proposées pour *si papillam pertractavit (amator)* (v.20), *savium si sumpsit* (v.21) ont été généralement trop pudiques : «s'il a goûté les plaisirs de la chair», «s'il a pris du plaisir» etc. Le traducteur ne peut éluder ainsi la précision du langage comique...

Beaucoup utilisent mal le dictionnaire, qui offrait pourtant une aide précieuse avec plusieurs références à notre passage. Ainsi pour *haud id est ab re aucupis* «ce n'est pas contraire à l'intérêt de l'oiseleur» (v.20) : expression *ab re* cf Gaffiot s.v. *ab* II, 3. De même au vers 15 : *rem solvunt aucupi* «Ils dédommagent l'oiseleur» : expression *solvere pecuniam, rem* cf Gaffiot s.v. *solvo* 3.

L'éventail des notes est très large : un lot de mauvaises copies (parfois au-dessous de 5 sur 20) est heureusement compensé par une vingtaine de bonnes ou excellentes prestations.